
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
U.S.A.

LA
PAROLE EN PUBLIC

TOURS. — IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ

Maurice AJAM

LA

PAROLE EN PUBLIC

**Physio-Psychologie de la Parole
Rapport du Langage Intérieur avec la Parole
Etude des Procédés oratoires depuis l'Antiquité
Esquisse d'une Méthode scientifique d'art oratoire
Enquêtes psychologiques sur la Parole en public
Psychologie des auditoires**

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'ÉDITION
5, RUE DE SAVOIE, 5

—
1904

Tous droits réservés

198291

OCT -5 1915

BJ

.A513

AVANT-PROPOS

La première et la deuxième édition de cet ouvrage ont été bien accueillies par la critique et par le public. Depuis quelques années, il était devenu impossible d'en trouver un seul exemplaire en librairie, et je recevais à cet égard de trop aimables reproches.

Après quelque hésitation, je me suis décidé à mettre au point une troisième édition, dans laquelle je me suis efforcé de tenir compte des découvertes scientifiques les plus récentes. La liste de mes « enquêtes » psychologiques s'était démesurément allongée ; je l'ai impitoyablement raccourcie, ne livrant au lecteurs que les observations ayant un intérêt pratique.

Mon intention première avait été de publier dans un second volume une *psychologie des auditives*. Toutes réflexions faites, j'ai condensé le résultat de me

travaux en deux chapitres que mes lecteurs trouveront à la fin de l'ouvrage.

Puisse cette troisième édition avoir la même fortune que ses devancières !

Janvier 1904.

M. A.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION (1895)

Les lecteurs auxquels s'adresse ce livre sont à même de causer avec des hommes que leur situation, soit dans la politique, soit au barreau, soit dans le professorat, oblige à discourir quotidiennement. Qu'ils les interrogent en leur posant cette simple question : « Comment avez-vous appris à parler en public ? » Ils verront que beaucoup sembleront embarrassés pour répondre.

Cet embarras provient peut-être d'un sentiment de pudeur naturelle qui empêche les orateurs de dévoiler leurs procédés intimes (j'ai trouvé quelque chose comme cela dans mes nombreuses enquêtes). Il provient aussi probablement de ce que les parleurs, une fois arrivés à la perfection de leur art, ne se rendent plus un compte exact des difficultés du chemin parcouru.

La plupart d'entre eux pourraient répondre avec sincérité : « Nous avons appris à parler d'après une méthode semblable à celle qu'emploient certains maîtres nageurs, qui commencent par jeter leurs

élèves dans dix pieds d'eau, sauf à leur tendre *in extremis* une perche. » La première fois, le débutant barbote et avale une forte gorgée d'eau. Puis il finit par acquérir du sang-froid, par coordonner ses mouvements et nager.

Bien peu, par miles orateurs interrogés, s'ils veulent parler à cœur ouvert, avoueront qu'ils ont suivi les conseils de l'Ecole. Ils sont rares, ceux qui lisent Cicéron après la classe de rhétorique et qui connaissent l'Institution oratoire autrement que par deux ou trois versions latines, jadis laborieusement translattées à coups de dictionnaire :

La vérité est que l'ancienne rhétorique est tombée, de nos jours, dans un discrédit absolu. Il y a longtemps que les divisions cicéroniennes ont passé de mode. Le discours moderne, fût-il un sermon, a perdu la plupart des caractères qui le distinguaient, non seulement aux temps antiques, mais encore au siècle dernier, et la chose qui paraît avoir le plus revêtu, à l'heure actuelle, cet aspect dégagé qu'on a voulu traduire par l'insupportable mot « fin de siècle », est peut-être l'éloquence.

La profession de parleur en public apparaît, de notre temps, comme le seul métier qui n'ait pas besoin d'apprentissage. Il faut bien avouer que tout le monde s'en mêle. La carrière du barreau est devenue une sorte de voie étroite, dans laquelle viennent s'écraser d'innombrables jeunes hommes : qu'importe ? Tous s'y précipitent.

Les sociétés de conférences publiques, d'ailleurs si dignes d'être encouragées, s'accroissent d'une façon continue.

Enfin, nos mœurs démocratiques ont eu pour résultat de provoquer l'éclosion d'une quantité considérable de personnages qui sont dans la nécessité de parler devant leurs concitoyens assemblés. Il n'y a pas de maire qui ne soit forcé de haranguer son conseil municipal, pas d'individu revêtu de fonctions publiques, si minces soient-elles, qui n'ait à prononcer son oratiuncule, en un jour de comice agricole. Que dis-je ? Cette nécessité de la parole publique ne poursuit-elle pas jusqu'aux hommes les plus modestes, dans le sein de la vie privée ? Qui de nous n'est exposé à cette fatalité inéluctable du « toast », fût-ce seulement dans un banquet de *labadens* ?

Donc, c'est entendu, tout le monde est orateur. Orateur, l'ouvrier qui, dans une réunion publique, prend la parole pour gourmander son mandataire infidèle ! Orateur, le malheureux président d'une société quelconque qui, au dessert du repas corporatif, récite la pénible « improvisation » dans laquelle il jure, au début, par ce qu'il y a de plus sacré, qu'il ne s'attendait pas à prendre la parole !

Ce qui, d'une façon générale, forme le lien commun de tous ces gens-là, depuis l'avocat jusqu'au politicien de village, c'est que tous paraissent se figurer que le discours public n'est susceptible d'aucun art spécial, que c'est là une chose qui peut se dispenser de pro-

cédés, ou, que tout au moins (je parle ici des plus éclairés), une culture intellectuelle un peu développée constitue, pour l'art de la parole, une préparation suffisante.

Des dictons ont été forgés, là-dessus, de longue date. Boileau a certainement mis en circulation le plus célèbre :

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

Réflexion qui, entre parenthèses, est d'une belle fausseté.

Ce qu'on sait moins, c'est que Quintilien lui-même, le suprême rhéteur, après avoir consacré douze interminables livres à développer toutes les règles nécessaires à la formation d'un orateur, finissait par émettre cet aveu quelque peu naïf :

« La bonne méthode, disait-il, s'adressant à son public de jeunes avocats, consiste à bien étudier sa cause et à connaître par le menu tout ce qui la concerne. »

M. de la Palisse aurait assurément confirmé cette conclusion du plus grand des rhéteurs connus.

De nos jours, l'illustre Liouville n'a pas été à l'abri de cette incertitude de méthode, en ce qui concerne l'art oratoire, puisque, dans un excellent livre (1) qui

(1) LIOUVILLE et MOLLOT. *Abrégé des règles de la profession d'avocat*, p. 188, note 1.

contient, au reste, ce qui a été écrit de plus net sur la matière, il a inséré cet aphorisme :

« Au vrai, la meilleure méthode est celle qui aide le mieux à bien plaider celui qui l'emploie. »

Un pareil langage, revêtu d'une certaine bonhomie, et venant de si haut, a été, j'en suis convaincu, la cause que beaucoup de jeunes orateurs ont longtemps et difficilement cherché les procédés les plus propices à cultiver leur talent.

Il y a du vrai, certes, dans la maxime de Liouville, si l'on veut l'interpréter en ce sens que chacun doit développer son tempérament particulier. Mais, de là à dire qu'un jeune homme qui se destine à parler peut, au hasard, employer les procédés qui lui tombent sous la main, et qu'il arrivera vite à se perfectionner par la seule routine, il y a un abîme.

Ce qui m'a précisément poussé à écrire ce livre, c'est cette conviction qu'entre tous les procédés qui sont conseillés aux débutants depuis le *De Oratore*, pour ne pas remonter plus haut, il en existe qui sont préférables aux autres, qui s'adaptent mieux à la constitution nerveuse de l'orateur, qui mènent plus directement au but et qui sont plus conformes aux données physiologiques et psychologiques de la science actuelle.

Je n'ai pas la prétention de croire que j'apporte au monde une révélation. Je me contente simplement d'affirmer que la lecture de cet opuscule pourra n'être pas sans utilité pour les laborieux qui savent que

l'effort incessant est la condition de tout progrès de l'esprit.

Le plan de cet ouvrage est des plus simples :

Dans une première partie, j'examinerai ce qu'est la parole ordinaire, d'après la nouvelle psychologie expérimentale. Je m'efforcerai de montrer comment elle se forme dans l'organisme, quel est son mécanisme et comment elle arrive à fournir à l'homme les éléments les plus essentiels de son intellect.

Dans une seconde partie, je traiterai la question si considérable de la parole intérieure considérée comme préparation à la parole extérieure.

Dans une troisième partie, j'examinerai les rapports de la parole avec *les mémoires*.

Dans une quatrième partie, j'aborderai l'étude des méthodes rationnelles qui doivent guider l'*apprentissage au métier de parleur public*.

Enfin, pratiquant la psychologie expérimentale, j'étudierai, auprès des orateurs connus et dans les résultats d'enquêtes personnelles, les procédés de préparation oratoire les plus accrédités.

CHAPITRE PREMIER

Physio-Psychologie de la parole

Sommaire : *Définition physiologique de la parole.* — *L'emmagasinement des mots.* — *Le système nerveux et la parole.* — *Le schéma de CHARCOT.* — *Prépondérance du sens auditif.* — *Entendre, c'est parler.* — LAURA BRIDGEMANN. — DE BONALD d'accord avec KUSSMAUL. — M. STRICKER et M. ALFRED BINET. — *Le capital verbal.* — *Les localisations des centres du langage.* — *Le centre de Broca.*

I

Qu'est-ce que la parole ?

Les littérateurs se sont complus à multiplier les définitions du langage et, sur ce point, nous n'avons guère que l'embarras du choix. Dans le genre pompeux, la parole devient le « signe distinctif », ou « l'attribut sacré » de l'espèce humaine ; en style humoristique, on constate qu'elle a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.

La définition physiologique est encore préférable ; elle est plus nette et elle ne peut donner prise à aucune critique. La parole, c'est l'émission de sons à l'aide d'un courant d'air expiré, chez l'homme, par l'appareil laryngo-buccal (1).

(1) V. DE MEYER, professeur d'anatomie à l'Université de Zurich. *Les Organes de la parole.* Alcan, éd. (Introduction).

Pour ne pas s'égarer, c'est bien de cette donnée qu'il faut partir. Tant pis si cette façon de voir contrarie les métaphysiciens : il n'y a de véritable science que celle qui s'appuie sur des notions positives. Cette simple définition a le mérite, au surplus, de s'accorder singulièrement avec la seule théorie touchant l'origine du langage qui ait aujourd'hui conquis les esprits sérieux, celle qui fut émise, pour la première fois, par l'illustre président *de Brosses*, reprise par *Darwin* et qui consiste à prétendre que le cri émotionnel, l'interjection fut la source du langage dans l'animalité.

Je ne m'attarderai pas à reprendre la discussion de cette doctrine, qui a pourtant son importance dans un ouvrage de ce genre. Je renvoie mes lecteurs aux études spéciales, principalement à celle du professeur *Küssmaul*, qui est assurément une des plus documentées (1).

Le seul point sur lequel je sois obligé d'appuyer, en réclamant la bienveillante attention de celui qui voudra tirer quelque profit de ce travail, c'est la question de l'acquisition du langage par l'enfant. S'il ne reste pas grand'chose de neuf à dire, sur ce sujet, après les remarquables observations de *Taine* et de *Pérez*, il est bon toutefois de résumer les idées qui ont quelque créance :

Il paraît évident que l'enfant apprend à parler par une sorte de *contre-coup mécanique*. Je m'explique à l'aide d'un exemple :

L'une des premières expressions du langage dont l'enfant ait besoin de se servir est assurément celle qui traduit pour lui la sensation d'avoir faim. Les pa-

(1) AD. KUSSMAUL. *Les Troubles de la parole*, trad. Rueff, p. 6 et suiv. Baillière, éd.

rents ou la nourrice ont une tendance naturelle à représenter cette idée par une syllabe imitative du mouvement de la bouche qui s'apprête à avaler, c'est le son « mam ! »

L'enfant entend cette syllabe « mam ! » et ce son, plusieurs fois répété, va s'emmagasiner dans un coin de son petit cerveau. Mais il ne va pas s'emmagasiner à la façon d'un objet qu'on renferme dans un coffre-fort (que l'on me pardonne cette expression destinée à faire clairement comprendre ma pensée). La syllabe indiquée va s'emmagasiner, suivant la belle et énergique expression d'un auteur, à l'état de tension. Elle ne reposera pas tranquillement dans la petite tête, non, il faut qu'elle sorte ! Il faut qu'elle s'exprime au dehors à l'aide du courant d'air dont je parlais tout à l'heure. Elle semble douée de vie.

Dans la langue psychologique actuelle, le son « mam », ainsi catalogué dans le cerveau, devient une *image représentative du son*, une *image auditive*. Je n'aime assurément pas beaucoup ce mot *image*, qui donne à l'esprit l'idée d'une acquisition exclusive du sens visuel ; mais il faut bien l'accepter, puisqu'il a fait fortune.

Que les images auditives acquises par l'oreille de l'enfant soient enregistrées comme des lettres écrites à la file par un appareil télégraphique, ou entassées comme des feuilles de papier qu'on dépose en pile ; qu'elles demeurent phosphorescentes dans le cerveau, comme le veut le docteur *Luis* (1), ou qu'elles provoquent, comme l'enseigne *M. Ribot* (2), des changements dynamiques dans les cellules nerveuses, ce que je con-

(1) D^r Luis. *Le Cerveau*. Alcan, éd.

(2) Ribot. *Les Maladies de la mémoire*, 1 vol. Alcan, éd.

sidère comme acquis, c'est qu'elles s'imprègnent dans ce qu'on appelle « l'esprit » avec une tendance propre à la reviviscence.

L'enfant ne parle que parce qu'il est un merveilleux phonographe, rendant les sons qu'on lui confie, sans qu'il soit même nécessaire d'appuyer sur un ressort. Ainsi s'explique la logorrhée du jeune âge. Voilà pourquoi l'enfant gazouille perpétuellement. Les causes-finaliers auraient ici beau jeu et pourraient s'exclamer que la Nature a placé dans l'enfant la nécessité de parler à tort et à travers, parce qu'il faut que l'éducation de son mécanisme verbal se fasse, coûte que coûte, et rapidement. Cette loquacité est un fait.

Poussons plus loin cette psychologie, un peu grossière, je le reconnais, mais que je n'ai pas l'intention d'offrir en pâture aux raffinés de « l'étude du moi ».

II

Il ne suffit pas d'avoir posé en principe que l'image auditive tend naturellement à s'exprimer au dehors, pour qu'il soit permis de considérer le problème du langage comme éclairci. Si la nouvelle psychologie, la psychologie expérimentale, n'avait fait que cette découverte, ce serait un résultat médiocre.

Il s'agit de montrer maintenant le mécanisme de l'idéation. Comment l'enfant, ayant acquis le mot, va-t-il s'en servir utilement?

Je dois m'efforcer de résumer ici, avec la plus grande clarté possible, l'admirable exposé que M. le professeur

Gilbert Ballet, d'après son maître *Charcot*, a fait du travail d'idéation, dans son beau livre sur « le *Langage intérieur* » (1).

Chacun sait aujourd'hui que toutes les sensations du dehors, celles qui arrivent à la périphérie de notre organisme, sont apportées à notre cerveau par un système de fibres nerveuses, assez analogues dans leur fonctionnement, sinon dans leur structure, aux fils d'un câble téléphonique.

De même, les ordres que notre cerveau donne à chaque instant à nos muscles et à nos membres sont portés par d'autres fibres nerveuses qui ne se confondent pas avec les précédentes et qui mettent en relation le centre cérébral avec la périphérie.

Les fibres des sensations prennent naturellement le nom de fibres *centripètes* ou *afférentes*, puisqu'elles se rendent au centre. Ce sont les fibres *sensitives*.

Les fibres des mouvements prennent le nom de fibres *centrifuges* ou *efférentes*, puisqu'elles s'éloignent du centre. Ce sont les fibres *motrices* (2).

Prenons maintenant pour exemple le trajet d'un son le long des fibres nerveuses. Ce son frappe l'oreille,

(1) G. BALLEET. *Le Langage intérieur*. Thèse d'agrégation, 1 vol. — Alcan, éd.

(2) V. HERBERT SPENCER. *Principes de psychologie*, tome I, p. 27 et suiv. Alcan, éd. — Je ne saurais trop conseiller, à ce sujet, la lecture d'un ouvrage écrit spécialement à l'usage des gens du monde, par le docteur LÉO WARNOTS, professeur à l'Université de Bruxelles (Paris, Georges Carré, éditeur, 1 vol., 1889). J'ai pris pour base les données physiologiques de cet excellent livre. A ce propos, je dois faire observer que, si de récentes découvertes sur le système nerveux sont de nature à mettre en garde le lecteur contre ces expressions *trop simples* « centre nerveux, fibres centrifuges, fibres centripètes », il n'en existe pas, à ma connaissance du moins, d'autres plus propres à faire saisir aux non initiés la structure de l'appareil sensitivo-moteur.

Note de la 3^e édition. — A l'heure actuelle, les découvertes opérées par

c'est, si vous le voulez bien, le son d'une cloche. Traduisons-le par « ding ! »

Ce son pénètre en A, dans le pavillon de l'oreille. Il impressionne ensuite les fibres nerveuses qui sont chargées de le conduire dans un centre cérébral spécial que les auteurs appellent *le centre de réceptivité des images auditives* (B) (Voir fig. 1, p. 8).

De ce centre de réceptivité, le son, devenu image, ne passe pas immédiatement à la périphérie au moyen des fibres motrices. Il s'en va, à l'aide de fibres spéciales, de fibres de liaison, de fibres *commissurantes*, dans un autre centre qui, lui, est en relation directe avec les fibres motrices, et qui les commande. C'est *le centre moteur d'articulation* (D).

C'est dans cet atelier que le son va acquérir des propriétés motrices. C'est là qu'il sera mis en communication avec les fibres qui vont du centre à la périphérie, c'est de là qu'il sera expédié aux muscles du larynx, du pharynx, de la langue (1).

Mais l'acquisition par l'enfant de l'image « ding », si bien emmagasinée qu'elle soit dans les cellules du

M. Ramon y Cajal sur la structure des cellules nerveuses ne sont plus contestées. Il n'y a pas à proprement parler de filets nerveux. Chaque cellule a ses prolongements sous forme de radicules qui s'en vont communiquer par tact avec les radicules des cellules voisines. Le fluide vital se transmet d'une racine à l'autre à la façon de l'électricité dans les éléments d'une pile. Les éléments des cellules se contractent ou se dilatent. On admet généralement que la dilatation produit dans l'organisme une recrudescence d'énergie et que la contraction amène le sommeil. — En résumé, cette nouvelle théorie ne change rien aux hypothèses de Charcot.

(1) Dans un travail récent, MM. Raymond et Artaud ont établi que l'origine de l'hypoglosse est dans le pied de la circonvolution frontale ascendante (centre des mouvements des muscles de la langue). (Brisaud. *Maladies de l'Encéphale*, in *Traité de Médecine Charcot-Bouchard*, p. 13, tome V.)

centre récepteur, n'est pas encore pour lui d'une importance extrême. Après tout, ce n'est là qu'un son à peine différencié des mille bruits du dehors.

La différenciation ne se fera, pour lui, d'une façon plus complète que le jour où il aura entendu le mot « cloche ».

Cet autre son vient, à son tour, s'enregistrer dans une autre portion du cerveau, voisine du centre auditif commun et qu'on appelle le *centre spécial des images verbales*, comprenant les mots et rien que les mots (C).

Ces deux centres qui sont étroitement unis entre eux par des fibres nerveuses sont aussi en correspondance avec la région cérébrale où vont s'associer les images des différents centres, avec le *centre d'idéation* (I).

C'est là que le son « ding » va faire connaissance intime avec le mot « cloche », c'est là qu'ils vont s'unir indissolublement, à tel point que l'un ne pourra plus être évoqué sans l'autre.

Dès lors, il n'est plus impossible de comprendre comment, dans le cerveau de l'enfant, va se former définitivement *l'idée de cloche*.

Le sens de l'ouïe lui a déjà apporté, par le procédé que nous venons d'analyser, deux notions : 1° la notion du bruit de la cloche : « ding ! », 2° la notion du mot qui représente pour l'esprit l'idée de cloche : « cloche ».

Le sens de la vue lui apportera par un procédé identique : 1° la notion de la forme de la cloche ; 2° la notion du mot écrit « cloche », signe représentatif visuel de l'idée de cloche. (Voir la partie droite de la fig. 1).

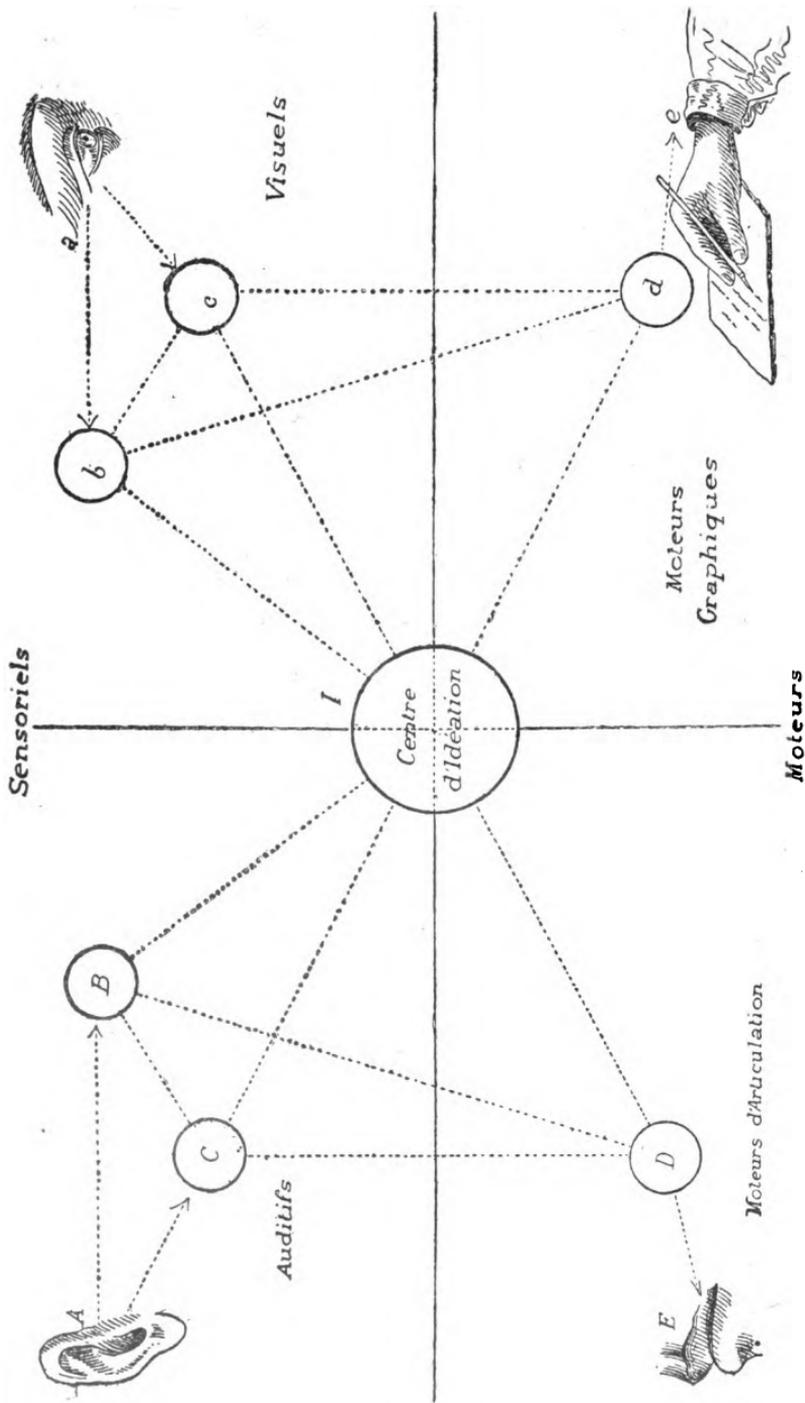


Fig. 1.

- B. — Centre de réception des images auditives (sons).
C. — Centre de réception des images verbales (mots entendus).
D. — Centre de conservation des images motrices verbales; centre moteur d'articulation; atelier de KUSMAUL.
b. — Centre de réception des images visuelles.
c. — Centre de réception des images verbo-visuelles (mots écrits).
d. — Centre moteur graphique. Centre de conservation des images qui commandent aux mouvements graphiques.
I. — Centre d'idéation ou idéogène; lieu d'association des images provenant des différents sens; carrefour de CHARCOT.
A... B; A... C; a... b; a... c. — Schéma du trajet des fibres sensibles ou centripètes, afférentes aux centres cérébraux.
— C... D; C... I; B... C; C... d; c... I; b... c; etc. Schéma des fibres de liaison (commissurantes) entre les différents centres cérébraux. — D... E; d... e. Schéma du trajet des fibres motrices ou centrifuges, allant des centres cérébraux à la périphérie de l'organisme.

A. C. D. E.; a. c. d. e. — Schéma du trajet d'un mouvement nerveux *inconscient*.

A. C. I. D. E.; a. c. I. d. e. — Schéma du trajet d'un mouvement conscient.

Le sens du toucher lui apportera la sensation du métal.

Il n'y a pas, somme toute, un seul sens qui ne soit susceptible d'apporter au cerveau sa contribution à la connaissance d'un objet.

Le centre, signalé plus haut, auquel Charcot a donné si justement le nom de centre d'idéation (1), est donc celui où se réunissent et se combinent toutes les images d'un même objet apportées par les fibres centripètes. C'est le carrefour auquel aboutissent toutes nos sensations, et c'est là que, par leur rencontre, naît L'IDÉE, résultante de tous les apports combinés des différents sens.

Le schéma que je donne ici pour illustrer cette description du mécanisme cérébral est une reproduction à peu près exacte du schéma dont Charcot s'est servi dans ses leçons à la Salpêtrière.

On s'y est efforcé, autant que possible, de rendre plus saisissante encore cette décomposition si nette du mot en quatre images : *auditive, visuelle, motrice d'articulation et motrice graphique.*

Il suffit d'examiner cette figure pour voir qu'il n'y a guère que deux « sens » qui puissent intéresser le langage, c'est l'ouïe, en première ligne et, en seconde ligne, la vue. D'une façon générale, *les mots entendus* et *les mots vus*, sont centralisés dans le cerveau par deux mécanismes analogues, et exprimés au dehors par des procédés semblables.

Ainsi la « marche » ordinaire d'un *mot entendu* le long des fibres nerveuses sera A. C. I. D. E. ; le « processus » d'un *mot lu* sera a, c. I. d. e. (fig. 1).

(1) Ce centre correspond aux cellules nerveuses de la substance corticale. (Voir BRISAUD, *op. cit.*, p. 8.)

Je dois ajouter qu'il s'agit du processus complet, *avec conscience*.

Mais le processus peut être moins complet. Il peut arriver qu'il laisse de côté le centre idéogène I. Nous avons dès lors les voies raccourcies A. C. D. E. et a. c. d. e. qui, comme le dit fort bien Küssmaul, servent au langage d'imitation des enfants ou des perroquets ou à des mouvements graphiques inconscients. Quand le centre I n'intervient pas, il n'y a pas de connaissance (1).

III

Nous pouvons donc, dès maintenant, saisir sur le vif le mécanisme de la parole. Il y a là toute une série d'actes qui se décompose en quatre phases : audition ou vision, réception, coordination, expression.

C'est un fait bien connu que la parole n'est acquise par l'enfant que d'une façon extrêmement pénible. Il est obligé de faire de longs efforts avant d'arriver à prononcer d'une manière même imparfaite le mot qu'il a entendu. Il lui faut, au début, faire intervenir d'une façon constante son attention et sa volonté.

Puis, à la longue, la parole qui était primitivement un acte volontaire, devient un véritable réflexe. Elle devient ce qu'on a justement appelé un *mouvement automatique secondaire*, par opposition aux mouve-

(1) « Lorsqu'une excitation ne parcourt que le fil sensitif pour être aussitôt réfléchi sur le fil moteur... elle n'est point perçue ». DEBIERRE, *La Moelle épinière et l'Encéphale*, p. 397. Alcan, éd., 1894.

ments automatiques primitifs ou actes instinctifs (1).

« L'exercice a deux grands résultats. Il n'apprend pas seulement à choisir convenablement les muscles qui nous mèneront au but, il met aussi à la place du gaspillage initial inutile et désordonné de nos forces un emploi aussi économique qu'intentionnel des forces motrices. L'agitation de l'enfant qui fait des efforts se transforme peu à peu en préhension, en marche ; le claquement, le sifflement, le balbutiement deviennent des mots articulés. Les Hottentots et les Cafres seuls ont conservé le son de claquement dans leur alphabet (2) ».

Ce qu'il importe de retenir de ces vues préalables, c'est l'importance énorme du sens de l'ouïe en ce qui touche le fonctionnement du langage parlé. Il est nécessaire de mettre en évidence ce point que, sans l'oreille, il n'existe pas d'intelligence normalement constituée. Le premier et le plus important bagage cérébral est composé des sons, des images acoustiques, et ces sons, recueillis dans les centres nerveux, deviennent les germes des mots avec lesquels les idées s'expriment. Physiologiquement, entendre c'est parler.

Cette vérité n'a pas échappé, il y a déjà bien longtemps, aux philosophes de l'école empirique, qui ont surabondamment démontré qu'il n'existait rien dans l'esprit qui ne lui fût procuré par les sens. Ce qui n'a été mis en lumière que par le petit nombre, c'est la prépondérance absolue du sens auditif.

(1) On trouvera, au chapitre III, quelques notions sur la distinction des mouvements en *primitifs* et *secondaires*. Cette distinction paraît avoir été posée, pour la première fois, par le savant anglais HARTLEY.

(2) KUSSMAUL, *op. cit.*, p. 41.

Les exemples des sourds-muets qui, par exception, possèdent quelque acuité d'esprit ne sauraient suffire à prouver la valeur primordiale du sens visuel, pas plus que l'exemple tant rebattu de la célèbre aveugle-sourde-muette, Laura Bridgemann, ne prouve la supériorité du sens tactile (1). Si le toucher, au point de vue évolutionniste, a été l'unique sens primitif, il faut avouer que ses spécialisations sont devenues autrement importantes que lui, dans la vie des organismes.

Il n'y a pas un seul observateur qui, dans l'ensemble, ne reconnaisse la haute supériorité intellectuelle et morale des aveugles sur les sourds-muets. L'infériorité cérébrale des sourds-muets est tellement évidente que certains pénalistes se demandent encore si la responsabilité criminelle de ces êtres incomplets ne doit pas être déclarée inexistante. On parvient à les faire parler, soit. Mais il faut se souvenir du rôle énorme que joue, dans les êtres, la mémoire de l'espèce. Ce n'est pas le sourd-muet qui parle, c'est le rejeton d'une génération de parlants. En ce sens seulement la philosophie actuelle permet de comprendre les idées innées.

De Bonald, lui-même, a dit quelque part que l'ouïe était le vrai sens de l'intelligence. Il disait vrai, par intuition. C'est à la suite d'une foule d'expériences que le professeur Küssmaul, d'abord hésitant au sujet du rôle exact du sens auditif, s'est vu, pour ainsi dire, forcé, rétractant une erreur passée, de proclamer ceci :

(1) LAURA BRIDGEMANN (de Boston, Etats-Unis), devenue *aveugle et sourde* à l'âge de deux ans, n'était en possession que du sens du toucher ; chez elle, le sens de l'odorat était en partie troublé et celui du goût nul ; malgré cela elle atteignit un haut degré de culture-intellectuelle, put concevoir des idées abstraites et plus tard devint institutrice (V. KUSSMAUL, *op. cit.*, p. 22).

« L'ouïe est le seul sens par lequel l'homme est porté à imiter la parole vocale. L'ouïe manque-t-elle ? La vue ne suffit pas pour pousser les muets à parler, en imitant la mimique des sons (1). »

M. Stricker, plusieurs années plus tard, se voyait amené à confirmer cette doctrine en admettant que, dans l'état normal, l'image auditive se rattache à une représentation orale motrice (2). Il citait d'ailleurs une observation de Gude d'après laquelle, dans une école de sourds-muets, pas un seul élève n'avait pu apprendre un son par la vue seule, et concluait que « les images acoustiques verbales provoquent d'elles-mêmes les sons articulés » (3).

Ainsi, l'imitation mécanique des sons est la première condition du développement du langage et de l'intelligence générale chez l'enfant. Il entend tout et répète tout. J'ajoute qu'il a une tendance à tout répéter en copiant de la façon la plus exacte l'intonation des mots qui ont frappé son oreille (4). Nous avons tous pu remarquer des faits de ce genre chez des adultes.

M. Alfred Binet, au laboratoire de psychologie expérimentale de la Sorbonne, a prouvé que cette tendance à la répétition parfaite était vérifiable même chez ces derniers (5).

Il a établi, par une série d'expériences, que, lorsqu'un mot est répété immédiatement après avoir été

(1) *Op. cit.*, p. 68.

(2) STRICKER, professeur à l'Université de Vienne. *Le Langage et la Musique*, p. 73, Alcan, éd.

(3) *Ibid.*, p. 118.

(4) Cette vérité n'est pas nouvelle. Parlant de l'éducation de l'orateur, Quintilien allait jusqu'à recommander de donner aux enfants des nourrices ayant un langage pur. *Ne sit vitiosus sermo nutricibus.*

(5) *Revue philosophique*, juin 1894.

perçu, le répétant à une tendance à reproduire le son avec l'accentuation entendue, avec les pauses de l'expérimentateur. En province, n'avons-nous pas constaté qu'à la longue le Parisien finit par adopter l'accent du cru ?

La principale éducation de l'enfant est donc l'éducation orale. C'est à la fois la plus naturelle et la plus logique. Je m'exposerais aux protestations des pédagogues qui préconisent, avant tout, pour la première enfance, l'enseignement visuel, si je n'accordais à la vue, comme au toucher, du reste, une part notable dans le développement initial de la connaissance. Mais le rôle des autres sens, en vertu des lois mêmes posées par la psychologie la plus récente, n'est qu'une chose accessoire. Il y a là une voie nouvelle pour la pédagogie, et je ne serais pas étonné de voir prochainement des esprits hardis s'y engager résolument.

Je conclus en disant que le bagage des mots *entendus* d'abord, des mots *lus* ensuite, est nécessaire pour que la pensée se produise chez l'homme d'une façon complète. Sans doute, on peut concevoir que l'idée existe sans les mots, puisque Laura Bridgemann pensait bien avec des images tactiles et que beaucoup de grands écrivains pensent de préférence avec des images visuelles non verbales. Mais, sans les mots, substitués des images, il n'y a pas, normalement, de cerveau *pensant* (1). Parler, c'est non seulement se faire com-

(1) Car le mot, qu'on le sache, est un être vivant.

Créé, par qui ? Forgé, par qui ? Jailli de l'ombre ;

Montant et descendant dans notre tête sombre ;

Trouvant toujours le sens comme l'eau le niveau ;

Formule des lueurs flottantes du cerveau.

Oui, vous tous, comprenez que les mots sont des choses !

.....

prendre des autres, mais c'est aussi se comprendre soi-même. Je ne saurais trop insister sur cette dernière considération.

En effet, aussitôt que l'enfant aura développé à peu près complètement ses « facultés » verbales, lorsque la parole sera devenue pour lui un véritable réflexe, lorsque, grâce au concours de tous les centres sensoriels et moteurs du cerveau, bien accordés, bien coordonnés, il aura mis fin à ce que Küssmaul appelait le gaspillage initial des mots, que fera-t-il des trésors acquis, comment les dépensera-t-il ?

En se mettant en communication avec les autres ? Oui, assurément, mais aussi et surtout *en se mettant en communication avec lui-même.*

Penser, c'est parler intérieurement. La question du langage intérieur est tellement importante dans un traité de ce genre, que je suis obligé d'y consacrer un chapitre spécial.

Appendice sur la localisation des centres du langage

Le schéma (*fig. 1*) représenté plus haut donne une idée assez nette des divisions du mot dans l'esprit.

Les mots heurtent le front comme l'eau le récif :
 Ils fourmillent, ouvrant dans notre esprit pensif
 Des griffes ou des mains ; et quelques-uns des ailes ;
 Comme en un être noir errent des étincelles,
 Rêveurs, tristes, joyeux, amers, sinistres, doux,
 Sombre peuple, les mots vont et viennent en nous ;
 Les mots sont les passants mystérieux de l'âme.

(VICTOR HUGO. *Contemplations.*)

Toutefois, il a le grand défaut de tous les croquis, celui de ne pas toucher la vérité d'assez près. Pour tâcher d'approcher davantage la réalité, je reproduis ici un schéma moins idéal dans lequel je m'efforce de

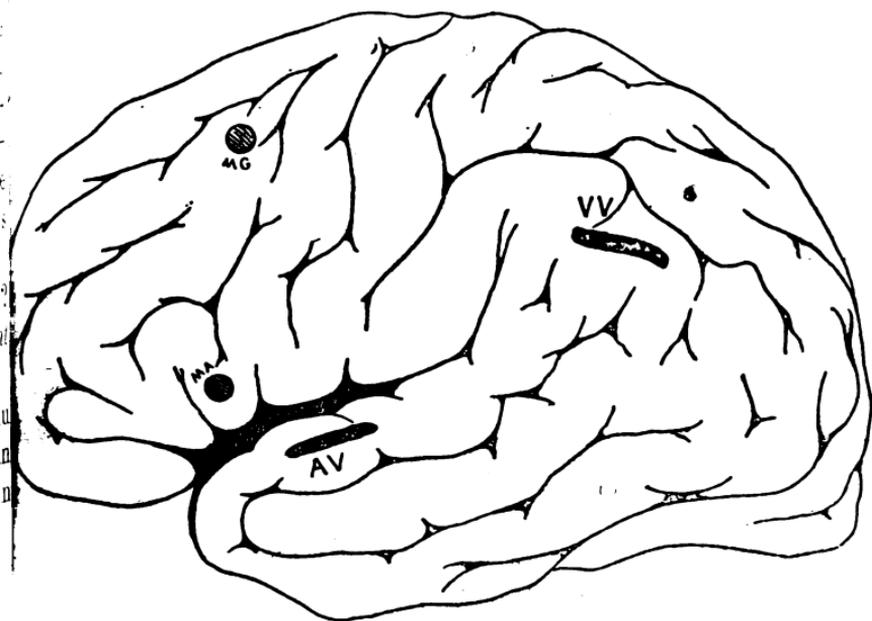


Fig. 2.

A V. — Centre auditif verbal (partie majeure de la première temporale gauche), centre *C.* de la *fig. 1.*

V V. — Centre visuel verbal (partie postérieure et inférieure de la deuxième pariétale gauche), centre *c.* de la *fig. 1.*

M A. — Centre moteur d'articulation (centre de Broca), pied de la troisième frontale gauche. Centre *D* de la *fig. 1.*

M G. — Centre moteur graphique (pied de la deuxième frontale gauche). Centre *d* de la *fig. 1.*

localiser, d'après les travaux les plus récents, les différents centres nerveux du langage.

Je me suis inspiré des études des professeurs

Charcot, Küssmaul, Warnots, Debierre et Brissaud.

On sait que les localisations cérébrales deviennent de jour en jour plus incontestées.

Après avoir méprisé les théories du célèbre Gall, la science moderne est obligée de saluer en lui un de ses plus glorieux précurseurs. Bouillaud, Marc Dax et surtout Broca ont déterminé, par d'irréfutables expériences, que le centre du langage parlé se trouve au pied de la *troisième circonvolution frontale gauche*. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le *centre moteur d'articulation* (D. fig. 1 — M A. fig. 2).

On a, depuis, localisé le *centre auditif verbal* (C. fig. 1) ou centre de réceptivité des images auditives verbales dans la *première circonvolution temporale gauche* (A V. fig. 2).

Enfin, Charcot et son école ont localisé le *centre visuel verbal* (C. fig. 1) dans la *deuxième circonvolution pariétale gauche* (V V. fig. 2) et le *centre moteur graphique* (d. fig. 1) dans le pied de la *deuxième circonvolution frontale gauche* (M G fig. 2).

Je ne veux pas entrer ici dans l'historique de toutes les discussions pathologiques et physiologiques qui ont précédé et amené ces localisations cérébrales. Ce sujet n'est pas celui que je me suis proposé de traiter. Il a été développé par Küssmaul (*op. cit.*, p. 172), par le professeur Warnots (*op. cit.*, p. 121 et ss.), et enfin, d'une façon particulièrement claire et saisissante, par M. le docteur Paul Blocq (*De l'aphasie*, 1 broch. in-16, typographie Beaudelot, 1893).

Je me contente de renvoyer tous ceux qui seront désireux de pénétrer plus avant dans l'étude de ces intéressantes questions aux ouvrages susindiqués. Ils y trouveront plaisir et profit intellectuels.

CHAPITRE II

Le langage intérieur et ses rapports avec la parole externe.

Sommaire : *La parole intérieure :* M. EGGER. — *Historique de la question.* — *Les auditifs.* — M. CARO *et le visuelisme.* — M. STRICKER *et les moteurs.* — *La théorie de CHARCOT.* — *Cote sensorielle et cote motrice.* — *Opinion des docteurs BALLET et SAINT-PAUL.* — *L'auditivo-moteur verbal.* — *Le moteur oral est un orateur-né.* — NUMA ROUMESTAN. — *L'auditivisme, le visuelisme et le tempérament oratoire.*

I

La nouvelle psychologie, à la suite d'Auguste Comte et de son école, a banni la méthode d'introspection. Des esprits superficiels en ont conclu que la doctrine positive avait supprimé la psychologie et qu'elle laissait de côté le monde de la conscience. C'est une erreur. La philosophie comtiste se borne à protester contre l'erreur de Victor Cousin et de ses disciples. Elle déclare que la méthode de l'observation interne ne peut, à elle seule, fonder la psychologie. Il est aujourd'hui admis par les spécialistes que, si l'esprit peut observer les passions, il ne peut que difficilement observer les phénomènes intellectuels, l'organe observé ne faisant qu'un avec l'organe obser-

vateur (1). C'est ce qui explique les incroyables divergences des métaphysiciens de l'étude du « moi ». L'ancienne psychologie était vouée à l'impuissance. Il n'en demeure pas moins reconnu que certaines analyses intérieures des écrivains de la vieille école sont de véritables chefs-d'œuvre et nous fournissent, grâce à la méthode comparative, de sérieux éléments de science psychique.

Historiquement, il apparaît que l'importante question du langage interne, qui a bouleversé la psychologie, a été posée précisément par un philosophe que dominaient systématiquement des vues spiritualistes, par *M. Victor Egger* (2). Il n'existe pas, à ma connaissance du moins, d'ouvrage spécial dans lequel aient été racontées les origines de cette curieuse phase de l'évolution psychologique. Je vais tâcher d'en présenter un tableau fidèle.

Il y a bien longtemps déjà que l'importance du *mot*, dans la pensée humaine, a été mise en relief. Si certains penseurs avaient qualifié les mots de misérables jetons, d'autres, par contre, les avaient baptisés « la monnaie de toutes les relations intellectuelles ». Au fond des choses, en effet, le mot représente la quintessence des acquisitions successives de l'humanité. Suivant l'expression de Küssmaul, la pensée ne peut acquérir sa pleine clarté et sa précision avant qu'elle n'ait trouvé dans un mot son expression exacte.

Donc, s'il est impossible d'aller jusqu'à prétendre

(1) Comparez Lévy-Brühl. *La philosophie d'Aug. Comte*, 1 vol. 1902. Alcan, éd.

(2) VICTOR EGGER. *La parole intérieure*, 1 vol. Alcan, éd., 1881. M. Egger déclare repousser énergiquement la méthode expérimentale en psychologie.

qu'on ne peut penser sans le secours des mots, il faut cependant constater qu'à son point d'évolution actuel, l'espèce humaine pense *avec la parole*.

La pensée n'existe véritablement qu'au moment où l'homme a acquis les matériaux qui lui permettent de se faire écouter par lui-même. A compter du jour où le vocabulaire mental est créé, tout cerveau humain devient une immense usine dans laquelle il n'y a presque jamais de repos. Les cellules qui ont emmagasiné les mots sont autant d'ouvrières pour lesquelles la journée de huit heures sera toujours inapplicable, puisqu'il est impossible d'affirmer que « l'esprit » soit une seule minute, jour ou nuit, sans *écouter, parler, ou voir* intérieurement des mots.

Cette question si passionnante du langage mental n'a réellement préoccupé la philosophie que depuis une quinzaine d'années. C'est à la science française que revient l'honneur d'avoir abordé ce difficile problème. M. Egger, au point de vue psychologique, Charcot, au point de vue pathologique, sont les premiers pionniers qui ont commencé à défricher ce vaste terrain.

Voici d'abord ce qu'écrivait M. Egger, en 1881 (1) :

A tout instant, l'âme parle intérieurement sa pensée... Quand nous parlons à haute voix, la parole intérieure n'est pas pour cela absente ; elle ne se tait qu'à demi et par intervalles ; quand nous reprenons haleine, quand nous marquons, par de courts silences, les points et les virgules de nos phrases, nous l'entendons : elle nous rappelle la trame de notre discours, elle nous dicte les mots qui vont suivre ; elle sert de guide ou, pour mieux dire, de souffleur à la parole extérieure...

Elle sert d'intermédiaire entre la pensée qui veut se produire au dehors et la parole audible qui va la répandre.

(1) VICTOR EGGER, *op. cit.*, p. 1.

Souvent elle prépare la parole audible, toujours *elle la répète* ; souvent elle trace à notre insu le canevas de nos discours à venir, et toujours elle est un écho, *un écho lointain et librement modifié des paroles d'autrefois*, des nôtres ou de celles d'autrui... Elle est toujours rattachée par un lien nécessaire à la parole passée, son premier modèle et sa source originelle.

Et M. Egger se plaisait à citer, à l'appui de sa thèse, ce passage de Rivarol (1) :

Que dans la retraite et dans le silence le plus absolu, un homme entre en méditation sur les sujets les plus dégagés de la matière, il entendra toujours, au fond de sa poitrine, une voix secrète qui nommera les objets à mesure qu'ils passeront en revue.

II

Après un travail aussi consciencieux que celui de M. Egger, tout semblait avoir été dit sur la matière ; on pouvait croire qu'il l'avait épuisée du premier coup. Peu d'hommes, en effet, même parmi les plus éminents, sont doués du don d'introspection. L'examen de la conscience psychologique, pour parler comme les classiques, est encore plus difficile que l'examen de la conscience morale. Il paraissait indiqué qu'on allait accepter de confiance la doctrine de M. Egger, si élégamment appuyée sur une foule d'exemples bien choisis. N'était-il pas, d'ailleurs, flatteur, pour tous les hommes, de voir proclamer par un savant autorisé que le démon intérieur de Socrate n'était pas la spécialité de quelques intelligences extraordinaires et que tout le monde possédait dans l'esprit ce personnage

(1) RIVAROL. *De l'universalité de la langue française.*

intime, parfois maussade, mais parfois aussi inspirateur de belles pensées ?

D'ailleurs, le distingué professeur affirmait ses conclusions avec une énergie singulière, je pourrais presque dire avec entêtement. Il déclarait fermement que tous les hommes, sans aucune exception, conversaient ainsi avec un personnage intérieur ; et il allait même jusqu'à semoncer, assez vertement, le philosophe *Bain*, qui n'avait pas admis la même opinion.

Le livre de M. Egger eut du retentissement. *M. Caro* en fit un compte rendu très bienveillant dans le *Journal des Savants*, compte rendu qui fut reproduit par la *Revue politique et littéraire* (1). Chose étrange, malgré sa perspicacité ordinaire, M. Caro, tout en saluant dans la personne de l'écrivain un psychologue d'avenir, n'apercevait pas toute l'importance du grave problème qui venait d'être posé. Toutefois, des critiques que l'illustre académicien laissait percer entre les éloges, une mérite d'être retenue.

« Mais, disait au bref M. Caro, vous êtes trop exclusif. Vous prétendez que la parole intérieure s'entend ; pourtant cela n'est pas vrai toujours. L'image d'un son, c'est un écho ; mais les autres images, les IMAGES VISUELLES ne lui ressemblent pas, et ce sont de beaucoup les plus fréquentes dans la vie intellectuelle. »

Si M. Caro avait aperçu la gravité de la question ainsi posée, il eût insisté davantage. Sa critique, au fond, ne tendait à rien moins que contredire de la façon la plus absolue et sans moyen terme possible,

(1) *Rev. polit. et litt.*, 22 juillet 1882.

toutes les conclusions du professeur de la Faculté des lettres de Bordeaux.

M. Egger affirmait : tous les hommes *entendent* leur pensée.

M. Caro disait : non, ils la *voient*.

Pendant que cette querelle curieuse s'élevait entre deux philosophes français, un savant étranger, *M. S. Stricker*, professeur à l'Université de Vienne, faisait paraître une série d'études sur le langage (1), dont les résultats eussent plongé et M. Egger et M. Caro dans la stupéfaction, s'ils les avaient alors connus.

M. Stricker, lui aussi, a cherché, de son côté, à pénétrer les secrets du langage intérieur. Mais il n'est arrivé ni à la conclusion précise de M. Egger, ni à la conclusion vague de M. Caro. Sa théorie, la voici :

Quand, dit-il, tranquillement assis, je ferme les paupières et les lèvres et que je viens à évoquer dans ma mémoire quelque vers bien connu, il me semble, si je fixe mon attention sur mes organes articulatoires, que *je parle* intérieurement. Mes lèvres sont, il est vrai, closes... Et cependant, il me semble que *je prononce* le vers auquel je pense (2).

A la représentation de chaque son oral se rattache inséparablement un sentiment (plus ou moins distinct), dans les organes articulatoires. Quand donc je pense en mots, je dis que les *images auditives* n'y prennent aucune part (3).

✧

Il est facile de se rendre compte, par ces simples citations, du procédé intérieur avec lequel M. Stricker pense. Il ne se sert habituellement ni d'images auditives, ni d'images visuelles, il se sert d'*images motrices*.

(1) Publiées en français sous ce titre : *Du langage et de la musique*, en 1885, Alcan, éj.

(2) *Op. cit.* Introduction.

(3) *Op. cit.*, p. 21-26.

~~X~~ Somme toute, pour son organisme, *parler et penser* ne font qu'un. Il prend nettement parti pour l'opinion de Bain contre M. Egger. Pour lui, *penser c'est se retenir de parler*. Il n'écoute pas un personnage intérieur lui réciter les phrases qui constituent sa pensée. Il ne voit pas, non plus, *écrits dans sa pensée*, les mots dont il a besoin. Il a le sentiment très net que c'est lui, que ce sont ses muscles qui parlent et agissent.

La supériorité incontestable de M. Stricker sur les philosophes français consiste en ce qu'il ne pratique pas l'exclusivisme. L'observation interne qu'il présente au public, il la donne franchement comme une observation particulière à M. Stricker. Il ne prétend pas englober dans son cas l'espèce humaine — et préconiser son mécanisme intellectuel comme un invariable procédé cérébral.

III

C'était à Charcot que devait revenir l'honneur d'apporter l'ordre dans ce chaos.

J'ai dû à l'obligeance de mon ami regretté, le docteur *Paul Blocq*, alors, chef des travaux anatomo-pathologiques à la Salpêtrière, de pouvoir préciser le point intéressant de savoir à quelle époque et de quelle façon l'illustre professeur avait mis au jour son admirable théorie des procédés de l'esprit humain.

C'est en étudiant les formes de *l'aphasie*, au cours de l'année 1883, que Charcot fut amené à critiquer les idées émises par les psychologues sur le mécanisme du langage intérieur. Ses leçons originales ne furent

publiées, pour la première fois, qu'en italien par M. Miliotti (*Differenti forme d'afasia*. Milan, 1884) (1).

Voici le résumé le plus simple qu'il me soit permis de donner des idées du maître, en les complétant, autant qu'il m'est possible, à l'aide des travaux de ses disciples :

En se reportant au schéma que j'ai donné plus haut (page 20), on peut vérifier facilement ce fait, qu'au point de vue du langage, le système cérébral se divise en *partie sensorielle* et *partie motrice*.

Dès lors, on peut comprendre que certains hommes aient le côté sensoriel plus complet, mieux développé, plus finement organisé que le côté moteur. Il est même permis d'admettre, à la rigueur, qu'il y a des individus presque exclusivement *sensoriels*.

Ces sensoriels se divisent en deux catégories distinctes, d'une part les AUDITIFS et d'autre part les VISUELS.

Soit par disposition native, soit par habitude, les AUDITIFS ne pensent qu'avec des images acoustiques. Pour simplifier la question, puisque j'entends borner mon étude à ce qui concerne le langage, je dirai qu'ils pensent avec des images *verbales*.

Ceux-là sont bâtis d'après le type si bien décrit par M. Egger. Ce sont de vrais auditifs, des auditifs purs. Ils *entendent* leur démon intérieur parler leur pensée.

Tout différents sont les sensoriels de l'autre type, les *visuels*. Ces derniers, *lorsqu'ils pensent avec des*

(1) V. PAUL BLOQ. *De l'aphasie*, 1 broch. Typographie Beaudelot, 1893. — MARIE. *De l'aphasie*. *Revue de médecine*, 1883. — BERNARD. *De l'aphasie*. Thèse de doctorat. Paris, 1885. — GILBERT BALLEZ. *Le langage intérieur*. Alcan, éd., 1886. — Dr G. SAINT-PAUL. *Essais sur le langage intérieur*. Lyon, 1892.

mots, les voient écrits devant leurs yeux. Tantôt ces mots leur apparaissent comme tracés sur un tableau de leur propre écriture, tantôt ils leur apparaissent comme des caractères imprimés.

M. Caro serait, d'après sa description, plutôt rentré dans cette catégorie. Mais l'écrivain qui paraît le mieux avoir réalisé ce type est assurément *Charma*, qui disait : « Nous pensons notre écriture comme nous écrivons notre pensée » (1).

Après les *sensoriels*, les MOTEURS.

A leur tour, ceux-ci se subdivisent en deux catégories : les MOTEURS D'ARTICULATION et les MOTEURS GRAPHIQUES.

Les *moteurs d'articulation* réalisent pleinement le type Stricker. Ils ne peuvent penser qu'à la condition d'employer des images musculaires. Leur pensée est une parole retenue. A chaque instant, la parole intérieure menace chez eux de se transformer en parole externe. C'est encore Charcot qui, si belle que soit la définition de Bain, a le mieux dépeint le mécanisme intellectuel des *moteurs*. « Ils jouent, a-t-il dit, sur un piano muet dont les touches fonctionnent, mais ne font pas vibrer les cordes » (2).

Le plus illustre des moteurs d'articulation a sûrement été *Michel Montaigne*. C'est lui qui a écrit : « Ce que nous parlons, il faut que nous le parlions premièrement à nous et que nous le fassions sonner en dedans de nos oreilles avant de l'envoyer aux étrangères » (3).

(1) CHARMA (ANTOINE). *Essai sur le langage*, cité dans le questionnaire du docteur Lacassagne, in *Archives d'anthropologie criminelle* (15 mars 1892).

(2) P. BLOCQ, *op. cit.*

(3) Cité dans le questionnaire du professeur Lacassagne.

A côté des moteurs articulateurs viennent se ranger les *moteurs graphiques*, qui constituent une catégorie peu nombreuse. Ce sont les gens à qui les idées ne viennent bien que la plume à la main. La meilleure observation que j'aie rencontrée d'un moteur graphique se trouve dans l'intéressant ouvrage du docteur Georges Saint-Paul (1). «... Quand je veux rédiger un raisonnement, écrit un professeur à l'Université de Lille, *il me faut le papier et la plume*, il faut que je voie ma phrase ; je dois ajouter que quand je me parle ainsi à moi-même, *je vois* chaque mot, que je prononce aussi intérieurement *avec ses lettres*. »

IV

Ce serait une grosse erreur de penser que les catégories ci-dessus décrites se rencontrent d'une façon aussi simple dans la réalité. Malheureusement pour la science, le cerveau humain ne livre pas ainsi tous ses secrets et la vérité est que les types de Charcot sont avant tout schématiques.

Il est même impossible d'affirmer qu'un seul homme soit uniquement auditif, ou uniquement visuel.

Dans un cerveau, tous les mécanismes de la pensée peuvent être employés : seulement, il est bien rare que tous soient usités par le même individu. A cet égard, mes observations personnelles me permettent de prendre très nettement parti pour M. le docteur Saint-Paul contre M. le professeur Ballet. Ce dernier

(1) D^r G. SAINT-PAUL. *Essais sur le langage intérieur* (p. 88), 1 vol. Storck et Masson, éditeurs.

proclame que le type « indifférent » doit être le plus commun dans l'humanité. Je crois, avec M. Saint-Paul, qu'au contraire « il réalise une formule rare » et qu'il y a toujours, dans un cerveau, une tendance habituelle à se servir du mode de travailler mentalement qui paraît le plus commode. J'espère, plus loin, tirer quelque conséquence de ce principe.

Toutefois, on ne saurait trop répéter qu'en psychologie il faut se défier des formules simples. La complexité et l'enchevêtrement sont la règle dans l'organisme. Qu'il soit bien entendu, une fois pour toutes, que les divisions et les catégories sont seulement établies pour la clarté de l'esprit.

Le docteur Paul Blocq (1), précisant d'après Charcot les sièges anatomiques des images, donne l'exemple de la probité scientifique en disant « que ces localisations figurent seulement le lieu où passent les éléments visuels et auditifs constituant une partie, *la plus importante, si l'on veut, de ces images*, pour aller impressionner les autres centres ».

C'est ainsi qu'il faut parler quand on veut préciser les catégories du langage mental. Il faut dire simplement que les images auditives constituent *le plus important bagage* de l'auditif, et ainsi de suite pour les autres types.

On peut cependant affirmer sans risquer de se tromper que certains « types » s'associeront toujours mieux ensemble que d'autres. Ainsi le *moteur d'articulation* et *l'auditif* s'unissent parfois à un point tel qu'on pourrait les proclamer inséparables. Relisez la description de Montaigne, donnée plus haut et dites-

(1) P. Blocq, *op. cit.*

moi si, en une certaine partie, elle ne révèle pas de l'auditivisme. Le docteur Saint-Paul a nommé ce type « l'auditivo-moteur verbal » (1). Il est facile de comprendre qu'il y ait, dans bien des cas, parenté entre ces deux catégories, si l'on se rappelle ce qui a été dit au chapitre premier.

L'ouïe est la condition primordiale de la parole, donc le moteur d'articulation et l'auditif relèvent tous les deux du même *sens*. Tous les deux occupent sur le schéma (*fig. 1*) une même moitié du tableau.

N'est-il pas permis d'affirmer que le visuel et le moteur graphique auront quelque chance de se trouver réunis en la même personne ? M. Saint-Paul n'a pas présenté moins de douze observations d'un type semblable (2). Ne peut-on pas expliquer cette union intime par les observations que je viens de consacrer à l'auditivo-moteur ?

V

Maintenant, est-il besoin de longues discussions pour établir que celui qui, de tous les types ci-dessus décrits, se trouvera dans les meilleures conditions pour passer du langage intérieur au langage extérieur sera le *moteur* ? et que celui qui aura le moins de dispositions à la parole externe sera, théoriquement, le visuel ?

Tous les auteurs sont à peu près d'accord pour proclamer, avec M. Egger, que la parole intérieure est

(1) *Op. cit.* p. 62.

(2) *Op. cit.*, p. 84.

la préparation directe de la parole audible. Que manque-t-il au moteur pour s'exprimer ? Il se retient déjà de parler, avons-nous dit ; quand il parle, il semble être dans son élément naturel, il obéit à un besoin. Que peut coûter la parole extérieure à un homme pour qui la parole intérieure équivaut à une contention des muscles du langage ? à ce point que Stricker a pu citer l'exemple de moteurs qui *s'enrouaient* en pensant !

Aussi, lorsque nous aborderons une autre partie de ce travail, nous verrons l'horreur profonde que certains orateurs ont montrée pour l'écriture. On pourrait presque affirmer qu'il existe une opposition absolue entre *l'articulation* et *le graphisme* (1).

Non seulement le moteur oral n'a pas besoin de recourir aux images visuelles pour penser, mais parfois, chez lui, le centre moteur d'articulation est dans un véritable état d'éréthisme. Il en arrive à ne comprendre les mots prononcés qu'après les avoir *prononcés*. Oui, chez certains d'entre eux, on peut dire que la parole extérieure *précède la pensée*. Ils réalisent, à la lettre, le type de *Numa Roumestan*.

Je tiens à citer textuellement le passage du roman d'Alphonse Daudet. On verra à quel point l'illustre écrivain possède le génie de l'observation :

Quand je ne parle pas, je ne pense pas, disait Numa très naïvement, et c'était vrai. La parole ne jaillissait pas chez lui par la force de la pensée, elle la devançait au contraire, l'éveillait à son

(1) « Une lésion du centre de la parole n'a pour conséquence aucun trouble visuel... Les dernières ramifications des nerfs visuels aboutissent à une certaine région de l'écorce cérébrale qui, cela est hors de discussion, est en dehors du centre de la parole. » STRICKER, *op. cit.*, p. 66.

bruit tout machinal. Il s'étonnait lui-même, s'amusait de ces rencontres de mots, d'idées perdues dans un coin de sa mémoire et que la parole retrouvait, ramassait, mettait en faisceau d'arguments. En parlant, il se découvrait une sensibilité qu'il ne savait pas, s'émouvait au vibration de sa propre voix, à de certaines intonations qui lui prenaient le cœur, lui remplissaient les yeux de larmes. C'était là certainement des qualités d'orateur, mais il les ignorait.

Mais tous les moteurs oraux n'en arrivent pas à ce qu'on peut appeler ce comble de la motricité d'articulation. Il en existe un très grand nombre chez lesquels cette motricité s'atténue pour devenir normale. Chez ceux-là, l'auditivisme doit à peu près balancer la motricité orale. Ils doivent réaliser le type de l'*auditivo-moteur-verbal*, décrit par le docteur Saint-Paul.

Je ne crois même pas que l'auditif le plus pur ait beaucoup de difficulté à devenir moteur oral. Je serais presque tenté d'affirmer que tout moteur d'articulation cache un auditif.

Est-ce que le plus entêté, le plus systématique des auditifs, M. Victor Egger (1), n'est pas obligé d'admettre que, lorsqu'un homme (et nous savons que dans sa théorie tous les hommes sont fatalement des auditifs) est passionné ou préoccupé, il passe facilement du monologue intérieur au monologue parlé. Il nomme ce

(1) VICTOR EGGER, *op. cit.*, p. 104. — N'allez pas croire que les découvertes ultérieures de Charcot aient pu faire démoder M. Egger de sa théorie? L'ironie de M. Gilbert Ballet n'a pas même eu le don de le convertir. Voici la copie textuelle d'une lettre qu'il adressait, en 1892, neuf ans après les critiques de Charcot, à M. le docteur Saint-Paul : « M. Charcot enseigne que je suis auditif. M. Ballet l'a imprimé. Oui, je suis auditif, comme M. Charcot, M. Ballet, M. Lacassagne, tout le monde. Je proteste contre les trois types... ; le type visuel n'existe que chez les professionnels typographes et encore ! Le type moteur n'existe que chez les sourds-muets... »

Avais-je raison de dire que M. Egger était entêté ?

phénomène « une forme vive de la parole intérieure ».

Qu'est-ce à dire sinon que, pour lui, il n'y a entre l'auditivisme et la motricité orale qu'une différence d'excitation ?

Je conclus donc que le moteur et l'auditif sont tous les deux, le premier admirablement, le second suffisamment, doués par la nature pour devenir des orateurs. C'est dans ces deux catégories seulement qu'ont dû se recruter les parleurs remarquables. Nous verrons tout à l'heure si cette thèse se justifie ou non par l'observation.

Quant aux *visuels* et surtout aux *moteurs graphiques*, leur mécanisme intellectuel leur prohibe l'art oratoire. Je ne permettrai pas d'affirmer qu'aucun orateur de talent n'a été visuel (1), car l'histoire pourrait me donner quelques démentis. Je dis simplement que le visuel et le moteur graphique sont mal outillés pour la parole publique.

Que si le hasard de l'organisation cérébrale permet exceptionnellement qu'un moteur graphique soit à un certain degré moteur oral, nul doute qu'un orateur distingué puisse être le produit d'une pareille conformation, mais le cas rentrera certainement dans l'exception.

(1) Il n'est peut-être pas inutile, dans le but d'éviter une confusion, de déclarer encore une fois qu'il est question seulement ici des *images verbales*. Le nombre des visuels qui pensent avec des images non verbales paraît être assez considérable. Je ne puis cependant croire que les images non verbales puissent jouer chez eux un rôle aussi prépondérant que certains d'entre eux veulent bien l'affirmer. Emile Zola, interviewé par M. Saint-Paul, déclare gravement *que lorsqu'il pense à un rayon de soleil, il en est ébloui*. On voit bien que Zola était du midi. Il est évident que mes observations à l'égard des verbo-visuels s'appliquent à *fortiori* aux visuels non verbaux, car il est présumable qu'un cerveau dans lequel *l'image inhibe le mot* ne sera jamais le cerveau d'un orateur.

Parmi les données qui peuvent singulièrement transformer les conditions d'un « cerveau oratoire », il en est une qui joue un rôle énorme, c'est la mémoire.

- Pour qu'il me soit possible de continuer cette étude et de la terminer par des conclusions pratiques, il est temps que j'aborde l'examen de la mémoire dans ses rapports avec la matière qui fait l'objet de ce travail.
-

CHAPITRE III

La parole et les mémoires

Sommaire : *La mémoire est un fait biologique.* — *Théorie de M. RIBOT.* — *Mouvements automatiques, primitifs et secondaires.* — *Mémoire organique et mémoire psychique.* — *La puissance de l'adjectif.* — *Mémoires nécessaires à l'orateur.* — *Mémoire brute et mémoire organisée.* — *La cérébration inconsciente.* — *Inspiration, improvisation.* — LACHAUD. — *La rapidité de la pensée :* MAURY. — *Les latents.* — *Conclusion.*

I

La théorie de la *mémoire*, considérée comme une « faculté de l'âme », comme une « entité » psychologique, n'est plus aujourd'hui défendue par personne.

La mémoire ne peut plus être envisagée comme une fonction ayant une existence indépendante. Elle est un fait biologique, une condition de vie, une propriété inhérente à la matière organisée (1). On peut aller jusqu'à dire que la vie et la mémoire ne font qu'une seule et même chose, qu'il n'y a pas de *vie*, là où il n'y a pas de mémoire.

(1) V. RIBOT. *Les Maladies de la mémoire.* Alcan, éd. — SOLLIER. *Les Troubles de la mémoire*, p. 21 et suiv. Rueff, éd. — KUSSMAUL, *op. ci.*, p. 45. — JULIEN PIÖGER. *La Vie et la Pensée.*, p. 165 et suiv. Alcan, éd.

Persuadons-nous de ce fait que les plantes, en croissant toujours de la même façon, dans chaque espèce, en reproduisant constamment les mêmes phénomènes, font preuve de mémoire.

« Dans le règne animal, le tissu musculaire nous offre une première ébauche de l'acquisition de propriétés nouvelles, de leur *conservation* et de leur reproduction automatique. » Un muscle devient d'autant plus fort qu'il travaille plus souvent... « Le tissu le plus élevé de l'organisme, le tissu nerveux, présente au plus haut degré cette double propriété de conservation et de reproduction (1). »

Cette propriété de conserver, de reproduire, de faire revivre certains états, que possède la matière vivante, on l'appelle d'une façon générale la *mémoire biologique* ou *organique*.

Envisagée chez les animaux et plus spécialement chez l'homme, la mémoire se révèle d'abord dans ce que les physiologistes ont nommé les *mouvements automatiques primitifs* ou *innés*, dont le plus caractéristique est la respiration. Ces mouvements, disent les évolutionnistes, ont été fixés dans le cerveau par leur répétition chez une longue suite d'ancêtres. Ils constituent la mémoire héréditaire, la *mémoire de l'espèce*. C'est le legs des générations mortes aux générations vivantes.

La mémoire se révèle, ensuite, dans les mouvements *acquis*, lesquels, par la pratique constante de l'individu, deviennent automatiques au même degré que les mouvements primitifs. Ainsi la marche, la natation, la danse. Ce sont là des mouvements auto-

(1) RIBOT, *op. cit.*, p. 4.

matiques qu'on qualifie de *secondaires*. Ils commencent par ⁽¹⁾ pouvoir s'exécuter ⁽²⁾ qu'avec l'aide de la volonté, par des efforts continus et pénibles et finissent par devenir des mouvements *réflexes* exécutés sans la participation de la conscience.

La moelle épinière exécute bien les actes simples ou complexes qui sont *innés* ; mais aussitôt qu'on lui demande d'exécuter des mouvements nouveaux, elle se montre maladroite et il lui faut un apprentissage défini pour intégrer en elle-même et exécuter convenablement ces nouveaux mouvements (1).

La parole est, par excellence, le type d'un mouvement secondaire des muscles : elle tend à devenir un réflexe. Tous ces faits rentrent dans la *mémoire organique*, mémoire encore dépourvue de *conscience*.

Mais, au fait, qu'est-ce que la conscience ?

On l'a très bien dit, c'est un phénomène surajouté.

A la lumière de la science actuelle, l'homme apparaît comme un immense agrégat de cellules (n'est-ce pas Taine qui l'a comparé à un polypier ?), qui travaillent chacune individuellement, dans l'intérêt de la masse. Chaque cellule est douée de mémoire.

Tout organe est une mémoire ; l'œil est une mémoire des ondes lumineuses, et l'oreille est une mémoire des ondes sonores... Chaque nerf est une mémoire où se conserve un certain nombre de vibrations prêt à se reproduire ; chaque muscle, *chaque cellule nerveuse est une mémoire* (2).

Or, cette immense élaboration produit une foule de résultats dont la connaissance complète formerait

(1) DESBIÈRE. *La Moelle épinière et l'Encéphale*. Op. cit., p. 404.

(2) A. FOULLÉZ. *La Survivance et la sélection des idées dans la mémoire*, in *Revue des Deux-Mondes* (15 mai 1885).

pour « l'esprit » un inextricable fouillis, une masse compacte de faits impossibles à différencier. Notre mécanisme intérieur est constitué de telle façon que, fort heureusement pour nous, il ne permet à notre « moi » d'apercevoir qu'une mince portion de l'activité organique.

« La conscience, a écrit M. Ribot, est l'étroit guichet par lequel une toute petite partie de ce travail nous apparaît. »

Par conséquent, la mémoire la plus complète, la mémoire consciente, la *mémoire psychologique*, ne s'applique qu'à une quantité infime des processus intérieurs.

La mémoire, au vrai sens du mot, c'est la propriété que possède chaque cellule de conserver, à l'insu même de ce qu'on nomme le « moi », les mouvements qui ont été communiqués et de les reproduire. Elle existe sans la conscience, puisque, sans conscience, il y a conservation et reproduction. Cependant l'intervention de la conscience, joue un rôle énorme dans la mémoire; la conscience ajoute à la mémoire une chose très importante, la *localisation du souvenir dans le passé* :

Il y a dans la mémoire (psychique) un jugement par lequel on se rend compte qu'on a affaire à un souvenir (1).

(1) BINET. *Introduction à la psychologie expérimentale*, 1 vol. Alcan éd., 1894.

II

Donc, la mémoire, lorsqu'elle est complète, joue trois rôles : elle *conserve*, elle *reproduit*, elle *reconnaît*.

Quant au mécanisme de la mémoire, on ne peut guère s'en rendre compte qu'à l'aide d'hypothèses plus ou moins confirmées par les faits. Selon les uns, le souvenir est simplement une vibration persistant dans le cerveau, quelque chose comme une *phosphorescence* des images (théorie du D^r Luys) ; selon d'autres, le souvenir est un véritable résidu (Taine, Spencer). Enfin, la théorie qui est aujourd'hui généralement admise est celle de M. Ribot, soutenue également par *Wundt*, d'après laquelle la mémoire est, *non pas une collection d'empreintes, mais un ensemble d'associations dynamiques très stables et très promptes à s'éveiller* (1).

Assurément, cette dernière hypothèse est plus facile à admettre que les précédentes, car, si l'on part de ce point de vue que le souvenir laisse un résidu quelconque dans une cellule nerveuse, on ne peut plus expliquer comment, la cellule disparaissant, le résidu peut-être conservé.

En ce qui concerne mon sujet, aucune des hypothèses émises sur le mécanisme du souvenir n'est de nature à gêner ma thèse. Qu'on suive le système qu'on voudra, il faudra cependant bien reconnaître, avec Maudsley, que toute action du dehors procure à l'or-

(1) RIBOT, *op. cit.*, p. 20.

ganisme un « quelque chose » qu'il retient et qui le prédispose à fonctionner de nouveau de la même manière.

Appliquons, à présent, ces théories aux données que nous possédons sur la parole.

Il est facile de se rendre compte de ce fait que chacun des centres nerveux qui sont énumérés dans les précédents chapitres a sa *mémoire*.

Tout individu qui possédera « un centre des images verbales », anatomiquement bien constitué, aura une excellente mémoire verbale, puisque la mémoire est un résultat de l'état de santé des organes.

Tout individu qui possédera un bon « centre des images motrices » aura une parfaite mémoire motrice. Tout visuel a une bonne mémoire visuelle.

En un mot, lorsqu'on constate qu'un homme se sert *de préférence* d'un des procédés intellectuels qui ont été décrits, c'est que le centre cérébral dont il use le plus volontiers a une meilleure mémoire que les autres.

J'ai même le regret de n'être pas d'accord sur ce point avec le docteur Saint-Paul qui veut distinguer soigneusement le *visuelisme* de la *mémoire visuelle*. Dire que tel individu est visuel, qu'il a l'*habitude de penser en voyant ses mots écrits mentalement*, c'est lui accorder la « faculté » de la mémoire des mots vus, car si le centre nerveux auquel il fait appel n'avait pas, par excellence, la mémoire des mots vus, cet homme ne serait pas un visuel. De même si le centre cérébral spécial d'un moteur ne conservait pas admirablement les *traces-dispositions* des images motrices, on n'aurait pas affaire à un moteur.

Il n'y a donc rien d'étonnant à voir Charcot, comme

M. Ballet, confondre l'auditivisme avec la mémoire auditive des mots et le visuelisme avec la mémoire visuelle, car cette proposition « qu'un visuel a de la mémoire visuelle » constitue un vrai pléonasme.

Les conclusions de M. Ribot prouvent que, dans chacun des centres cérébraux du langage, les associations verbales se forment par groupes et, en quelque sorte, par *couches successives* (1).

On connaît trop la fameuse loi de régression (2) formulée dans l'axiome : « Ce qui a été acquis en dernier se perd en premier », pour que j'y insiste. Je me borne à rappeler que les mots qui forment la partie la plus résistante du bagage verbal sont ceux qui expriment des qualités, les verbes et les adjectifs. Il n'est pas besoin d'être grand clerc en linguistique pour savoir que la formation des langues a toujours débuté par des adjectifs et qu'aujourd'hui encore c'est l'adjectif qui forme la base des idiomes sauvages (3).

Il n'est peut-être pas nécessaire d'aller jusqu'au milieu des peuplades de l'Océanie pour toucher du doigt la toute-puissance de l'adjectif. Quel orateur n'a remarqué la facilité avec laquelle les adjectifs se présentent à la mémoire, dans un discours mal préparé, alors que le substantif, le mot propre, demeure si rebelle que l'improvisateur restera court s'il ne trouve

(1) « L'association des idées n'est qu'un développement de la mémoire simple. Une impression mentale s'étant présentée à l'esprit juxtaposée avec une autre, non seulement les deux impressions sont enregistrées dans la mémoire, mais le fait de leur juxtaposition l'est aussi, de sorte que, lorsque l'une est rappelée, l'autre l'est aussi. » DEBIÈRE, *op. cit.*, p. 393.

(2) V. SOLLIÉ. *Op. cit.*, p. 127 et suiv.

(3) Voici, d'après M. RIBOT, l'ordre exact de la disparition des signes : 1° le substantif ; 2° l'adjectif et le verbe ; 3° les interjections (le langage émotionnel) ; 4° le geste. (*Op. cit.*, p. 132 et suiv.)

immédiatement un « à peu près » parfois exécration ?

Les anciens disaient : l'orateur doit avoir une bonne mémoire. Nous disons aujourd'hui : l'orateur complet doit avoir à sa disposition, dans son organisme, quatre mécanismes spéciaux bien constitués. Si les quatre parties en question sont en bon état, si elles sont parfaitement saines, elles auront toutes *de la mémoire*.

Il faut :

- 1° Un bon organe récepteur externe des sons (ouïe) ;
- 2° Un bon mécanisme interne de conservation des sons (centre de la mémoire verbo-auditive indemne de toute lésion) ;
- 3° Un bon mécanisme de motion interne (mémoire motrice) ;
- 4° Un bon organe du langage.

Il est entendu que si notre « parleur » peut joindre à toutes ces qualités fonctionnelles une mémoire visuelle excellente, cela ne gâtera rien.

Ainsi, l'orateur n'existe que sous la double condition d'avoir imprégné dans les cellules nerveuses de son centre auditif une immense collection d'images verbales et d'avoir, en plus, une bonne innervation verbo-motrice.

III

L'emmagasinement des impressions peut se faire de deux façons distinctes, par la *mémoire naturelle* ou par la *mémoire artificielle*, comme l'a fort clairement démontré *M. Binet* (1). Ce double fonctionnement de

(1) *Introduction à la psychologie expérimentale*, p. 70.

la mémoire a été l'objet d'une étude approfondie de la part de *M. Dugas* (1), qui s'est servi, pour qualifier ces deux faces différentes d'une même chose, des expressions : *mémoire brute* et *mémoire organisée*.

Par la mémoire brute ou naturelle, l'esprit s'imprègne sans aucun effort mental. C'est, pour ainsi dire, de la mémoire purement passive, celle dont faisait preuve le garçon boucher qui « récitait, dans son délire, des tirades de *Phèdre*, qu'il avait vu jouer une fois, sans y rien comprendre ».

Par la mémoire organisée ou artificielle, l'esprit s'imprègne avec effort mental, il prend possession du passé en l'interprétant, en opérant une sélection, un triage réfléchi des impressions.

✂ Si grande que soit la supériorité de cette seconde mémoire sur la première, il est cependant certain que, chez les intellectuels les plus raffinés, la mémoire brute, inconsciente, joue un rôle parfois énorme. C'est elle, la plupart du temps, qui apporte à *l'imgo-évo-cation-verbale* (2) une masse de souvenirs dont la juxtaposition, la fusion et la coordination forment ce que les anciens métaphysiciens ont appelé *l'inspiration*.

L'inspiration, en effet, en tant qu'elle représente *l'extrait du néant*, est un mot qui n'a aucune signification. Rien ne se crée dans un cerveau, fût-il celui d'un *Berriyer*, il n'y a que des combinaisons nouvelles d'images.

L'inspiration n'est que de la mémoire surexcitée par une attention qui concentre toutes les forces du cerveau sur un même point.

(1) DUGAS. *La Mémoire brute et la Mémoire organisée* (in *Revue philosophique*, nov. 1894).

(2) Cette expression est du docteur Saint-Paul (*op. cit.*).

Quant à *l'improvisation*, au sens vulgaire du mot, c'est encore là une chose à reléguer dans les vieux traités de psychologie. Les gens qui, de bonne foi, ont pu affirmer qu'ils avaient prononcé un discours sans avoir jamais songé auparavant à ce qu'ils allaient dire ont été dupes d'un procédé de l'esprit dont M. Dugas, après plusieurs autres écrivains, nous a décrit le fonctionnement. Il s'agit là de ce qu'on a nommé « la cérébration inconsciente », de quelque chose d'analogue à la mémoire brute. Souvent, notre cerveau travaille à notre insu. A quel mathématicien n'est-il pas arrivé de s'endormir le soir sur un problème malaisé et d'en trouver facilement la solution au réveil ? M^{lle} Paula Lombroso, dans un travail sur « la cérébration inconsciente dans l'art », nous a donné la formule, un peu bizarre peut-être, de cette élaboration intérieure :

L'embryon mental évolue et s'élabore, sans effort de notre part, et, lorsqu'il est mûr, le moindre choc, l'occasion la plus fortuite suffisent pour le faire jaillir dehors.

Les improvisateurs n'ont été, presque toujours, que de grands méditatifs doués d'une mémoire rapide. Ce sont de braves gens qui, par suite d'une disposition native, ont appliqué, sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose, les règles de la psycho-physiologie moderne. Ils ont cultivé leurs mémoires spéciales. Laisant de côté les mémoires visuelle et graphique qui constituent souvent, pour le parleur, un bagage encombrant sinon inutile, ils n'ont usé que des parties de leur appareil cérébral qui leur étaient directement avantageuses. Et, en vertu de ce principe que la fonction fait l'organe, ils ont développé d'une façon énorme,

au détriment peut-être d'autres centres nerveux, les centres dont ils avaient besoin.

Nous verrons plus tard qu'en quelques quarts d'heure, pendant le réquisitoire du ministère public, *Lachaud* préparait, sans écrire une ligne, ses plaidoiries les plus émouvantes. Pour qui connaît la vitesse vertigineuse de la pensée, de pareils résultats ne semblent pas surhumains.

Maury, décrivant ses rêves, nous donne une idée de ce que peut être la rapidité du travail cérébral :

Je me trouvais couché dans ma chambre, dit-il, ayant ma mère à mon chevet. Je rêve de la Terreur ; j'assiste à des scènes de massacre, je compare devant le Tribunal révolutionnaire, je vois Robespierre, Marat, Fouquier-Tinville, toutes les plus vilaines figures de cette époque terrible ; *je discute avec eux* ; enfin, après *bien des événements que je ne me rappelle qu'imparfaitement*, je suis jugé, condamné à mort, conduit en charrette, au milieu d'un concours immense, sur la place de la Révolution : je monte sur l'échafaud....., je sens ma tête se séparer de mon tronc ; je m'éveille en proie à la plus vive angoisse, et je me sens sur le cou la flèche de mon lit qui s'était subitement détachée, et était tombée sur mes vertèbres cervicales, à la façon du couteau d'une guillotine. Cela avait eu lieu à l'instant, ainsi que ma mère le confirma (1).....

Ainsi, cet immense défilé d'images motrices, visuelles, auditives et tactiles, comprenant la matière d'un bon volume de 300 pages, avait juste duré, dans le cerveau de *Maury*, l'espace d'une *seconde*.

Il est dès lors possible de saisir pourquoi les vrais improvisateurs sont des « latents » doués, en réalité, d'une excellente mémoire. Il n'y a pas un abîme, au

(1) ALFRED MAURY. *Le Sommeil et les Rêves*, chapitre vi. Didier et C^{ie}, éditeurs.

point de vue psychologique, comme on serait tenté de le croire, entre eux et ceux qui apprennent par cœur leurs discours. L'acquisition chez ces derniers est seulement plus récente et plus artificielle. Dans une autre partie de ces essais, nous constaterons qu'il y a toute une classe d'individus pour lesquels la mémoire « photographique » est une impossibilité, qui, même s'ils le voulaient, ne pourraient pas réciter un discours appris. Chez ceux-là, la mémoire a besoin de digérer longuement les images pour se les assimiler. Ils affirment gravement qu'ils n'ont pas de mémoire et cependant ils font, à l'occasion, de merveilleux improvisateurs !

Je dois borner ici cet aperçu, hélas ! trop imparfait, mais que j'espère rendre plus clair au moyen des observations qui vont suivre. J'ose affirmer, au surplus, que la partie la plus ingrate de ma tâche est maintenant achevée.

Avant de clore ce chapitre, il n'est peut-être pas inutile de le résumer.

Il n'y a pas une mémoire, mais des mémoires. La mémoire n'est qu'une propriété vitale, une résultante naturelle de la parfaite complexion de l'organe qui la possède.

La mémoire motrice d'articulation et la mémoire auditive verbale sont indispensables à celui qui veut manier la parole.

Tous les orateurs parlent à l'aide d'un capital composé de mots, de formules, de locutions plus ou moins laborieusement acquis, le tout conservé dans des centres nerveux spéciaux.

L'inspiration, l'improvisation, l'imagination ne sont que des mémoires, le dieu inspirateur de l'éloquence

n'étant « que la marée montante des associations, où toutes les ondes nerveuses, sous l'attraction d'une force commune, se soulèvent et s'entraînent dans la masse frémissante du cerveau » (1).

(1) A. FOILLÉE, *loc. cit.*

CHAPITRE IV

Histoire des procédés oratoires

Sommaire : *Les orateurs grecs, d'après M. GEORGES PERROT.* — *Avocats non plaidants.* — *La préparation cicéronienne* — *Les exercices de déclamation.* — *Le verbotisuelisme d'HORTENSIVS.* — *GALBA moteur.* — *QUINTILIEN, CASSIUS, APER, PLINE LE JEUNE.* — *Le graphisme des latins.* — *Opinion de Fénelon.* — *Les avocats au xvii^e siècle.* — *Les plaidoyers de GAUTIER-LA-GUEULE.* — *Les prédicateurs.* — *Comment on préparait le discours au xviii^e siècle.* — *GERBIER et COCHIN.* — *Influence de la Révolution.* — *Un traité de rhétorique en 1776.* — *Les néo-rhétieurs.* — *DE CORMENIN, PAIGNON.* — *La décadence du graphisme.*

I

Les anciens ont poussé jusqu'à l'excès l'art de la rhétorique.

Il est pourtant difficile de trouver, dans les traités spéciaux de l'antiquité, une notion précise des procédés du parleur en public.

Tous les ouvrages didactiques contiennent une confusion qui s'est prolongée jusqu'à nos jours entre l'art d'écrire et l'art de parler. La rhétorique, pour les anciens, n'était pas, proprement, l'art de parler,

c'était, avant tout, l'art *de faire valoir le style* et de l'orner.

Pour qui veut pénétrer, avec M. Georges Perrot (1), dans l'étude de l'éloquence grecque, cette confusion n'offre rien de très surprenant.

L'orateur grec n'a guère pratiqué qu'un seul mode de préparation du discours, la préparation écrite. Sa prose est certainement la plus claire, mais c'est aussi la plus travaillée, la plus savante qu'on ait connue.

Ouvrez la Rhétorique d'Aristote : vous n'y rencontrerez peut-être pas une phrase qui permette de penser qu'un seul discoureur grec ait pu prononcer une harangue non préparée par écrit. Certes, comme ce ne sont pas, dans les rhétoriques anciennes, les distinctions qui manquent, Aristote prendra grand soin de nous avertir qu'il ne faut pas confondre le « style écrit » avec le « style de combat » (2).

Mais c'est toujours de « style » qu'il s'agit. Les Grecs ont donc été essentiellement des « graphiques ».

On sait d'ailleurs qu'il était bien difficile à leurs avocats d'être autre chose, puisque dans Athènes l'avocat n'a jamais eu le droit de plaider pour autrui (3). Les plus magnifiques plaidoiries des Lysias et des Démosthènes ont été écrites, non pas pour être prononcées par eux, simples logographes, mais pour être apprises par cœur et débitées par le client devant les juges.

Est-ce à dire que les orateurs politiques n'aient jamais improvisé quoi que ce soit ? Ce serait assuré-

(1) GEORGES PERROT. *Les précurseurs de Démosthènes*, 1^{er} volume de *l'Eloquence politique et judiciaire à Athènes*. Hachette et C^{ie}, éd.

(2) ARISTOTE. *Rhétorique*, liv. III, chap. XII, § 1^{er}.

(3) QUINTILIEN. Lib. II.

ment aller beaucoup trop loin. Aristote parle même de discussions qui peuvent se présenter à l'improvisiste (1) ; mais il conseille, dans ce cas, à l'orateur de faire un choix *préalable* des arguments qu'il pourra employer, ce qui semblerait faire penser qu'Aristote n'a jamais cru à l'improvisation véritable.

Donc s'il a existé des improvisateurs en Grèce, ils doivent y avoir été rares.

J'ai lu quelque part qu'il ne pouvait nous rester trace d'aucun discours prononcé dans l'antiquité, sans préparation écrite, puisque les anciens ne connaissaient pas la sténographie (2). La raison n'est pas sans réplique. En effet, il n'est pas douteux qu'un certain nombre de discours d'orateurs latins qui nous sont parvenus, aient été prononcés par leurs auteurs, sans aucune préparation graphique. Il était assez d'usage que l'orateur écrivit son discours après coup, comme

(1) ARISTOTE. Liv. II, ch. xxii, § 13.

(2) Un lecteur de la 2^e édition me communique obligeamment un curieux ouvrage intitulé : « *Les Bigarrures et Touches du seigneur des Accords* », vieux livre publié en 1662. Voici ce qu'on peut lire à la page 506 : « La première et la plus excellente façon des notes est quand on écrit par lettres abrégées, si soudainement que la langue était promptement accompagnée de l'écriture, et que tant vite que l'on eût pu parler, sans perdre un seul mot, on pouvait colliger quelque harangue. On dit que Tyro, l'affranchi de Cicéron, était fort bon ouvrier de ce métier-là. Tu pourras voir Plutarque, en la vie de Caton, qui ait mention de cette invention. Du temps d'Ausone, qui vesquit sous l'empereur Théodose, encore régnaît cette soudaine façon d'écrire, comme il peut apparaître par la louange d'un certain scribe qu'il a fait en ces vers. Epigram. 175 :

*Puer notarum præpetum
Solers minister adnola.*

Par la disposition du droit, l'on peut voir aussi que ces notes étaient fort en usage veu que : « de iis quæ raro accidunt lex fieri non debet » Car en la loi « Lucius ff. de milit. testa. » il est dit expressément... etc. etc. : Qui ne sait les trois lettres romaines en matière de

l'a fait Cicéron pour son *Pro Milone*. La vérité est que soit en Grèce, soit à Rome, l'écriture a toujours été considérée, en règle générale, comme la seule méthode de préparation de la parole en public.

Il faut noter que l'orateur athénien, le plus sûr de lui-même, n'aurait jamais osé aborder la tribune, sans avoir minutieusement soigné sa forme, tant il savait avoir affaire à un auditoire délicat.

On peut affirmer, sans risquer de se tromper, que les harangues des orateurs grecs, que nous possédons, ne sont pas littéralement celles qui ont été prononcées au *Pnyx* ; ce sont des œuvres littéraires qui ont été fortement retouchées, après coup, par leurs auteurs, en vue de la postérité.

Cicéron explique longuement, toutes les fois qu'il en trouve le prétexte, pourquoi il considère l'habitude

jugements ? A. absolvo ; C. condemno ; N. L. non liquet — quand l'affaire était douteuse.

A. N. V. C. an. urbe condita.

A. A. A. F. F. selon Bailly des Montagnes : Aëre, argento, auro, flavo ferunt...

A. F. P. R. Actum fide publica Rutilij.

Cicéron, *inter iocandum*, l'interpreta : Æmilij fecit, plectitur Rutilius.

H. B. M. F. C. Hæres bene mercute faciendum curavit., etc. etc.

... J'ai mis ce peu de précédents pour la lecture des antiques tombeaux, au reste il y en a des livres entiers auxquels tu pourras recourir comme aux susdits : Probus, magno, valerius, ès codes ordinaires de droit, et pour avoir la signification des médailles, Sigonius, le susdit Golzius et autres.

R. R. R. T. S. D. D. R. R. R. F. F. F. F.

Romulo régnaute Roma triumphante Sybilla.

Delphica dixit : Regnum Romæ ruet flamma.

Ferro, fame, frigore.

Diverses notes de droit : Instit. pour institutions; authen. pour authentica.

Si cert. pet. pour si certum petatur ; De. pa. po. pour de patria potestate.

d'écrire comme la méthode la plus favorable pour former un orateur. C'est qu'il n'aperçoit pas d'autre moyen de parvenir à la concision et à la précision dans les termes. Il ne perd, je puis le dire, aucune occasion de le déclarer. « On se formera, dit-il au *De Oratore* (lib. III, cap. XLIX), par l'habitude d'écrire qui est très propre à nous perfectionner dans toutes les parties de l'élocution. » Ailleurs (lib. II, cap. XXIII), Sulpicius est vivement pris à partie, parce qu'il persiste à ne pas adopter cet usage d'écrire. « Son abondance est semblable à une terre fertile où il pousse trop d'herbe. Il faut la faire brouter au stylet. » Cicéron, du reste, ne recule devant aucune fatigue lorsqu'il doit parler en public. Il peine sur ses plaidoyers et leur consacre tant de veilles que ses amis lui expriment souvent des craintes pour sa santé. Il écrit et il déclame. Il attachait même tant d'importance à l'entretien de ses cordes vocales qu'il déclamait tous les jours et qu'à soixante ans passés il se livrait encore à des exercices de déclamation, la veille du jour où il fut tué.

Il n'est peut-être pas sans utilité d'attirer l'attention sur ces exercices déclamatoires, auxquels les anciens ont attribué un si haut prix. Il n'est pas question ici des déclamations d'école, germes de nos conférences d'avocats. Il s'agit de la déclamation « en chambre », opérée uniquement dans le but d'assouplir l'organe. L'orateur antique avait compris combien il était intéressant pour lui de conserver toujours dispos et en éveil le centre de sa mémoire motrice.

Ce qu'il importe surtout de retenir de ces procédés oratoires usités par Cicéron, c'est la préoccupation de la préparation écrite. Il l'a poussée très loin, beaucoup trop loin, puisqu'il en était arrivé à cette conclusion

fausse que la parole en public demande des expressions délicates et particulièrement choisies : « Une lettre, écrivait-il à un de ses amis, ne peut ressembler à un plaidoyer ou à un discours politique. *On se sert pour elle des expressions de tous les jours* (1). »

Ce qui distingue les orateurs latins et les anciens orateurs grecs, sous ce point de vue, c'est que, malgré l'avis de Cicéron, un certain nombre d'orateurs latins se montraient peu empressés pour la préparation écrite. Il apparaît bien qu'Hortensius, le rival sinon le maître de Cicéron, ne partageait guère les théories de son illustre émule. Il est vrai qu'Hortensius était doué d'une mémoire prodigieuse (2), d'une mémoire qui lui permettait de *composer mentalement* ses discours et *de les lire mentalement* lorsqu'il les prononçait devant les juges. Mais la méditation lui suffisait et il ne recourait pas à la préparation graphique. Cette composition mentale n'était pas une nouveauté, même au temps du grand orateur latin, car Cicéron avait déjà cité dans le *De Oratore* l'exemple de deux orateurs grecs rencontrés par lui à Athènes, Charmade et Métrodore, « lesquels écrivaient dans leur esprit avec des images, comme on écrit sur la cire des tablettes » (lib. II, cap. LXXXVIII).

Auparavant encore, Galba n'employait aucun procédé d'écriture. Il faut avouer, par exemple, que ses moyens étaient un peu bizarres. Il s'enfermait avec ses esclaves, la veille du jour où il devait prononcer une plaidoirie, et leur déclamait ses préparations. Il sortait, le lendemain, dans un état d'excitation extraor-

(1) Ad. fam. IX, 21. Cité par M. GASTON BOISSIER. *Cicéron et ses Amis*.

(2) BRUTUS. Cap. LXXXVIII.

dinaire, les yeux étincelants, véhément, passionné, et se rendait au Forum accompagné de ses malheureux secrétaires *encore tout meurtris* (*male mulcatis*, dit le texte) des coups qu'il leur avait distribués pendant sa laborieuse gestation. Certainement Galba était un « moteur » !

Toujours est-il que Cicéron n'a jamais pu supporter l'idée d'une composition autre que par le stylet. Pour lui, les orateurs qui n'ont rien rédigé avant de paraître en public, sont des paresseux, des négligents ou (cette dernière accusation est originale) des gens qui pensent que leur réputation sera plus grande, si la postérité n'a pas sous les yeux leurs œuvres pour les juger (1).

II

Après Cicéron, la méthode graphique ne paraît pas avoir été négligée par les jeunes orateurs. Un passage de Quintilien nous révèle même que certains avocats avaient pris l'habitude d'apporter leur discours écrit à l'audience. L'anecdote ne manque pas de saveur : « Le célèbre Cassius avait un jour pour adversaire un avocat qui lisait sa plaidoirie sur un cahier. A un moment donné, il s'écrie, toujours lisant : « Pourquoi, Cassius, me regardes-tu de cet air farouche ? — Par Hercule, interrompt Cassius, je ne te regarde pas ; mais, puisque c'est sur ton cahier, tiens ! Et il lui lança son regard le plus terrible. »

Pourtant, de Cicéron à Quintilien, l'art de la plai-

(1) BRUTUS. Cap. xxiv.

doirie avoir subi ce que nous appellerions aujourd'hui une évolution. La période de l'époque cicéronienne avait perdu de son ampleur et de sa majesté. Les affaires étaient devenues, au Forum, plus nombreuses et l'exigence de juges pressés n'avait pas été étrangère à ce raccourcissement de la phrase. Il s'était produit alors quelque chose d'assez semblable à ce qui s'est passé entre notre xvii^e siècle et l'époque actuelle.

« On supportait autrefois, dit *Aper*, dans le *Dialogue des orateurs*, les lourdes et interminables harangues ; on considérait comme un mérite de prolonger un discours jusqu'à la nuit tombante .. Aujourd'hui, les juges sont moins patients et plus pressés qu'autrefois, ils imposent aux orateurs des limites et les rappellent à la question (1). »

Les avocats d'alors regardaient avec un certain mépris ceux d'entre eux qui pratiquaient encore les vieilles règles cicéroniennes. Pline le Jeune, lui-même, qui cultivait l'art ancien, n'était pas à l'abri de leurs critiques et il se voyait, un jour, apostrophé ainsi par un orateur de la Nouvelle-Ecole : « Toi, tu crois devoir développer tous les moyens qui forment la cause ; moi, d'un coup d'œil, j'aperçois la gorge : c'est là que je serre » (2). *Ego jugulum premo*. L'illustre Pollion qui, lui aussi, avait débuté en s'inspirant à la lettre des formules cicéroniennes, qui écrivait toutes ses plaidoiries avec tant de soin qu'on le trouvait trop minutieux, avait fini par se résigner à des méthodes plus expéditives : « Plaidant bien, disait-il

(1) Cité par M. VICTOR CUCHEVAL. *Histoire de l'éloquence romaine depuis la mort de Cicéron*, t. I.

(2) Cité par O. DE VALLÉE. *L'Eloquence judiciaire au xvii^e siècle*, p. 214.

avec une certaine tristesse, cela me valut de plaider souvent : plaidant souvent, cela me valut de plaider moins bien (1) ».

Néanmoins, Quintilien persiste à se faire l'apôtre du graphisme. Il revient à chaque instant sur la nécessité de l'écriture pour le candidat à l'éloquence.

Au livre X, chap. I, il déclare que l'éloquence n'aura ni solidité ni vigueur si elle ne s'exerce avec le stylet. Plus loin, il répète, avec Cicéron, que « le stylet est le meilleur artisan du discours ». Il revient sur cette idée, au chapitre III, en affirmant que « l'important pour l'orateur est d'écrire le mieux possible ».

Pour lui, l'orateur est l'homme à qui il est le plus nécessaire d'écrire « *cui sapius scribere necesse est* ». Enfin, il termine par cet axiome : « Ce n'est qu'à force d'écrire qu'on parvient à parler avec abondance ».

Timidement, avec mille précautions, il parle bien, dans un chapitre spécial, d'une préparation faite par simple méditation (*cogitatio*), il admet même qu'on puisse improviser. Mais, pour lui, la faculté d'improviser n'est que la récompense obtenue par l'orateur, vers la fin de sa carrière, des pénibles soins qu'il a consacrés à la préparation écrite.

Pourtant, Quintilien n'était pas sans connaître de remarquables exceptions à la règle qu'il imposait. En dehors du cas bien connu d'Hortensius, on citait, de son temps, au moins deux orateurs célèbres qui n'avaient jamais recouru aux procédés graphiques, c'était d'une part *Porcius Latro* qui, à la façon de Charmade, « n'écrivait jamais que dans son esprit », et le fou-

(1) VICTOR CUCHIVAL. *Op. cit.*

gueux *Cassius* dont il a été question plus haut (1).

En dehors de ces exceptions, tout le monde écrivait. Dans les écoles de déclamation où l'on formait les jeunes orateurs, dès l'âge de treize ans, c'était toujours à la mémoire visuelle des écoliers qu'on faisait appel. On leur faisait composer par écrit des harangues qu'ils récitaient, après les avoir apprises par cœur.

III

La prédominance accordée, par toute l'antiquité, à la méthode graphique a fait naître cette croyance que les Anciens n'avaient recours, pour débiter leurs œuvres oratoires, qu'à la mémoire artificielle, et qu'ils récitaient leurs discours à la façon d'acteurs jouant leur rôle sur un théâtre.

C'est là une erreur contre laquelle Fénelon a réagi, avec son habituelle lucidité, dans ses *Dialogues sur l'éloquence*. Le passage vaut la peine d'être cité (2) :

Pour Cicéron, on voit, en divers endroits de ses harangues, des choses nécessairement imprévues. Mais, rapportons-nous-en à lui-même sur cette matière. Il veut que l'orateur ait beaucoup de mémoire. Il parle même de la mémoire artificielle comme d'une invention utile : mais tout ce qu'il en dit ne marque point que l'on doive apprendre mot par mot par cœur ; au contraire, il paraît se borner qu'on range exactement dans sa tête toutes les parties de son discours et que l'on *prémédite* les figures et les principales expressions qu'on doit employer.

(1) « *Cassius*, écrit Montaigne (liv. I, chap. ix), disait mieux sans y avoir pensé. Il devait plus à la fortune qu'à sa diligence. »

(2) *Dialogues sur l'éloquence*. D. II.

L'opinion de Fénelon est d'autant plus remarquable que tout le xvii^e siècle était loin de la partager. C'était même là une nouveauté hardie pour les avocats du Parlement de Paris, qui auraient rougi de venir au Palais sans y apporter le manuscrit de leurs volumineuses plaidoiries.

Je possède un petit ouvrage de rhétorique, assez rare, imprimé sans nom d'auteur en 1675 (1), dans lequel l'art de parler n'est pas, un seul instant, distingué de l'art d'écrire. Et pourtant, l'écrivain anonyme, qui fait preuve d'une grande ingéniosité, a retourné son sujet sous toutes ses faces.

Comment une autre préparation que la préparation écrite aurait-elle pu présider à la confection des plaidoyers de *Gautier-la-Gueule* qui, en février 1646, plaidant pour le comte de Chabot, débutait en ces termes :

Messieurs, entre les six ordres différents, que les platoniciens ont faits des mauvais démons, ils ont remarqué que ceux du dernier ordre sont appelés : *Fuyant la lumière*, et qu'ils ont plus d'artifice et de malignité que les autres : *Omniuniformibus imaginibus abundant*, dit Porphyre, au livre *De Sacrificiis, prodigiorumque machinis maxime fallunt...* La lumière que fuit (le démon d'imposture) est celle qui nous éclaire — *δικης ορθαλμος* — plus périlleuse que les rayons du soleil, lesquels reçoivent quelquefois fraction par les obstacles opposés de la terre (2).

Par ce simple extrait d'une plaidoirie d'un des plus fameux avocats de cette époque, il est facile de voir

(1) *De l'Art de parler*. A Paris, chez André Pralard, rue Saint-Jacques, A l'Occasion, MDCLXXV.

(2) Cité par M. MUNIER-JOLAIN. *Les Epoques de l'éloquence judiciaire en France*, 1 vol. Perrin et C^{ie}, éd. — V. encore GAUDRY. *Histoire du barreau de Paris*, tome II.

que, si Racine a médité du Barreau, il ne l'a pas calomnié, dans ses *Plaideurs*.

Les discours du xvii^e siècle, plaidoiries ou sermons, loin de ressembler à l'improvisation ailée, ont plutôt l'aspect de constructions massives et pesantes, dans tous les cas, laborieusement édifiées.

On composait doctement, on récitait avec componction ou, suivant l'usage le plus courant, on lisait purement et simplement ses notes à l'audience.

Les sermonnaires, au témoignage de Fénelon, récitait comme de véritables acteurs. Fénelon lui-même n'a certainement pas toujours appliqué les principes qu'il a développés dans ses dialogues : ses compositions oratoires sont trop léchées pour qu'on ne le soupçonne pas de les avoir récitées de mémoire. On connaît les laborieuses préparations de Bourdaloue divisant, subdivisant et resubdivisant ses sermons à l'infini. Massillon devait, avec plus d'art, couper, lui aussi, les idées en quatre. Quant à Fléchier, c'était un rhéteur et un acteur de premier ordre. Bossuet semble être le seul qui ait mieux compris la composition oratoire : « Il jetait sur le papier, dit *Le Berquier*, le dessin de ses discours et attendait les inspirations de la chaire pour donner le mouvement et la vie à ses méditations (1). »

Le xviii^e siècle n'a pas apporté grand changement aux méthodes oratoires. Les plaidoiries continuent d'être des lectures à la barre, et l'on voit les avocats solliciter des remises à huitaine pour prononcer une réplique. Les plus grands avocats, Cochin entre autres,

(1) *LE BERQUIER. Le Barreau moderne*, p. 93.

n'ont jamais abandonné cette façon de préparer et de débiter leurs œuvres. Ils auraient cru manquer au respect qu'ils devaient aux magistrats s'ils avaient procédé d'une autre façon.

Cependant, avec l'illustre Gerbier, une évolution se dessine. Certes, la pénible préparation graphique demeurera la base des procédés oratoires. Mais on peut dire qu'à partir de ce moment, l'orateur prend plus de confiance dans ses propres forces. A compter de cette heure, entre la parole et l'écriture, va se creuser un fossé de démarcation bien nette. On commencera à s'apercevoir que les qualités qui font l'écrivain n'ont rien de commun avec celles qui font le « parleur », qu'il existe autre chose qu'une division des styles, que la plume s'oppose à la parole et que le style oratoire n'existe peut-être pas.

Certes, à l'aurore même du xix^e siècle, on trouvera encore, à la barre, des avocats, le manuscrit de leur plaidoirie à la main ; certains barreaux, tels que celui de Bordeaux, persisteront longtemps à considérer la lecture du plaidoyer comme un usage inviolable. Mais bientôt cette habitude sera envisagée par les jeunes orateurs comme une chose défectueuse et les derniers imitateurs de Cochin ne seront plus que les vénérables débris d'un autre âge.

La Révolution a précipité la ruine des vieilles méthodes qui gouvernaient l'art de parler. L'éloquence politique de cette époque tourmentée ne permettait guère les lentes préparations de la plume et les avocats, élevés à l'ancienne école, en devenant hommes politiques, se virent obligés, bien malgré eux, de s'improviser « improvisateurs ». Nous verrons au prochain chapitre, des exemples curieux du trouble

qu'apporta dans les cerveaux oratoires le bouleversement des méthodes.

Il serait faux, cependant, de dire que cette transformation s'est opérée en un tour de main. Dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, l'influence de Gerbier s'était déjà fortement fait sentir, et un assez grand nombre d'avocats, bien avant Danton, avaient commencé à plaider sur de simples notes. Les traités didactiques se ressentaient même de ce nouvel état d'esprit.

Un avocat au Parlement, demeuré inconnu, fit paraître, en 1776, un précis « sur l'éloquence du Barreau » (imprimé chez Laporte, libraire, rue des Noyers), lequel contient des avis fort intéressants.

L'auteur y proteste contre l'usage trop fréquent de lire les compositions oratoires. Il prouve que cet usage prive l'action de l'orateur du naturel :

Il a encore l'inconvénient, écrit-il, d'asservir l'orateur à ce qu'il a composé et de lui ôter la présence d'esprit et la force nécessaires *pour se proportionner à l'impression qu'il aperçoit dans l'esprit des juges*, répliquer sur-le-champ, ou répondre aux interruptions qu'il peut éprouver de son adversaire. D'autre part, apprendre de mémoire son plaidoyer, suivant l'usage des prédicateurs est chose déplorable.

Le jeune orateur devra d'abord composer en entier son plaidoyer par écrit, puis le méditer pour en saisir le plan, s'exercer ensuite à plusieurs reprises dans son cabinet, non à répéter fidèlement ce qu'il a écrit, mais à plaider comme s'il était au barreau, ne s'attachant qu'à conserver son plan et son ordre, sans s'inquiéter des changements qu'il fait dans les expressions, pourvu qu'elles présentent ses idées avec justesse et clarté. Cette méthode *servira* à fixer dans son esprit cette « mémoire des choses », la seule à laquelle l'orateur doit s'attacher.

Ces conseils peuvent paraître aujourd'hui banals :

au XVIII^e siècle, ils avaient une portée révolutionnaire. La précision des termes employés révèle, au reste, un écrivain de grande valeur.

IV

De nos jours, la transformation inouïe que la parole en public a subie, dans tous les genres, n'a pas été sans impressionner quelques néo-rhétieurs. Dans un livre dont la lecture est devenue insipide, M. de Cormenin qui, vers 1840, était plus connu sous le surnom farouche de Timon (1), a essayé de faire la psychologie de l'orateur. Il n'a pas suffisamment réussi. Il divise les orateurs en trois catégories :

- 1^o Ceux qui lisent ce qu'ils ont écrit;
- 2^o Ceux qui récitent ce qu'ils ont appris;
- 3^o Ceux qui improvisent.

Puis, il définit l'*improvisateur*, « celui qui ne sait pas tout ce qu'il va dire et qui ne sait jamais comment il va le dire ».

D'évidence, un écrivain qui entreprendrait aujourd'hui l'ingrate besogne de refaire le Livre des orateurs, commencerait par supprimer de la liste et les liseurs et les récitateurs.

Quant à la définition de l'improvisation, telle qu'elle est donnée par Timon, nous verrons tout à l'heure qu'elle est fautive en plus d'un point. Un improvisateur qui répondrait trait pour trait à la formule proposée par M. de Cormenin aurait à peine le talent de

(1) TIMON. *Le livre des orateurs*, 1 vol. Pagnerre, éd. Paris, 1840.

parole dont un courtier en vins a besoin pour placer sa marchandise.

De tous les auteurs qui ont essayé de rajeunir les vieilles rhétoriques, celui qui m'a paru avoir été le plus heureux, celui dont les théories se sont, dans tous les cas, le plus rapprochées de la vérité, est M. Eugène Paignon, dont le premier traité, paru en 1846, a été récemment refondu dans une nouvelle édition parue en 1888 (1).

Le seul défaut que je sois obligé de reprocher à cet ouvrage, est une phraséologie qui en rend la lecture presque insupportable. Jamais, peut-être, des idées aussi originales n'ont été noyées dans un style plus fastidieux.

L'immense mérite de M. Paignon a été de proclamer que toute méthode oratoire, basée sur la préparation écrite, était un leurre et que *l'improvisation* était, non pas un don du ciel, *mais une habitude à contracter par des actes réitérés*.

Ainsi, dès 1846, M. Paignon avait la sagacité de s'élever contre la méthode qui, malgré ses efforts, continue d'être en vogue aussi bien dans nos palais de justice que dans notre Université.

Certes, la préparation graphique du discours n'a pas empêché de grands orateurs de remuer les foules, et d'atteindre le sublime. On aura beau dire, elle n'en constitue pas moins pour l'apprenti-parleur le plus détestable des procédés. Elle n'est plus d'accord avec les nécessités de notre époque, c'est un legs des vieux âges, trop entretenu parmi nous par une éducation qui tend, bon gré mal gré, à faire de chacun

(1) *Eloquence et improvisation*, par EUGÈNE PAIGNON, ancien avocat à la Cour de Cassation. Pedone-Lauriel, éd.

de nous des verbo-visuels. C'est grâce à elle que tant de jeunes gens, au fond bien doués pour l'exercice de la parole, se sont arrêtés en chemin, découragés. C'est peut-être à elle qu'on doit attribuer le dégoût qu'inspire aujourd'hui la vieille rhétorique.

Combien de bonnes volontés n'ont-elles pas été anéanties, à la lecture de ces traités dans lesquels on parle de ce « don oratoire », de « l'inspiration divine », des « qualités qui s'acquièrent en naissant », du « coup de foudre de l'improvisation » !

Combien de braves garçons ont-ils attendu sous l'orme ce coup de foudre qui ne les a jamais frappés ? Combien ont perdu leur temps à écrire et re-écrire leurs discours, sous prétexte *que cela avait réussi à Jules Favre* ! Quel avantage sérieux ont-ils pu en retirer, sinon au point de vue de ce qu'on nomme le « style », le « style », cette bête noire de l'éloquence moderne !

Qu'on le sache bien, une fois pour toutes, il n'est pas une chose qui soit plus contradictoire au développement oratoire que la préparation par écrit. Si de très grands parleurs sont arrivés à la suprême éloquence, c'est sans elle, ou mieux, malgré elle.

Aujourd'hui, les récentes données scientifiques sont venues confirmer les trouvailles de M. Paignon.

Il est permis d'ébaucher le précis d'une méthode rationnelle. Je vais m'efforcer de le faire.

Et s'il se trouve quelqu'un pour me reprocher de manquer de l'autorité nécessaire, je lui répondrai, en reprenant pour mon compte ce propos railleur de Quintilien, « que ceux qui ont le plus disserté sur l'art oratoire ont parfois été de médiocres orateurs ».

Appendice au chapitre IV (Note de la 3^e édition).

M. Paignon, qui fut un des hôtes aimés du palais de justice, où il exerça longtemps la profession d'avocat à la Cour de Cassation, avait, dès 1840, je l'ai reconnu loyalement, posé empiriquement plusieurs des principes que j'ai développés.

Il a prêché dans le désert et j'ai bien peur de n'avoir pas eu plus de succès que lui. Les bâtonniers qui se succèdent au Palais persistent à recommander la méthode de Jules Favre. Voici comment s'exprimait encore à ce sujet M. Ployer, dans son discours du bâtonnat (année 1897) :

Vous voulez savoir quelque chose de plus précis, de plus pratique, s'il existe des procédés, s'il est une méthode qui permettent de dompter les révoltes de la parole pour conquérir, avec l'improvisation, sa souveraine puissance.

Cette méthode existe, aussi simple que sûre, à la portée de tous ; même elle vous semblera d'ordre presque physique, le développement naturel de la même faculté, si seulement vous voulez calculer le faible écart qui s'établit entre la marche d'une parole qui s'attarde et celle d'une écriture qui se hâte.

C'est donc dans l'écriture qu'est la *méthode éternelle* si constamment, j'ajoute si glorieusement employée, que votre amour-propre de jeunes orateurs peut, je vous l'assure, s'y soumettre avec docilité.

Malgré l'indéniable prestige de M. Ployer, je suis forcé de reconnaître que l'expérience de tous ceux qui ont suivi la méthode rationnelle esquissée dans le chapitre suivant est favorable à ma thèse. Je compte par centaines les lettres qui me sont parvenues — quelques-unes émanant de sommités oratoires — et dans lesquelles il est constaté que la prétendue nécessité de la préparation graphique est une illusion.

CHAPITRE V

Esquisse d'une méthode rationnelle

Sommaire. — *Préparation graphique et préparation mentale.* — *Le chemin des écoliers.* — *Le système de JULES FAVRE.* — *Méthodes du verbo-moteur, de l'auditif, du visuel.* — *L'innervation des cordes vocales.* — *Les spécialités cérébrales.* — *Notre éducation universitaire, son défaut.* — *Opinion de M. J. REINACH.* — *De la préméditation orale.* — *Les notes et les transitions* — *Observation de MONTAIGNE.* — *L'Enquête du jeune barreau de Bruxelles.* — *M. BRUNETIÈRE et l'éloquence.* — *Opinion de THIERS.*

I.

La méthode rationnelle de préparation du discours doit s'appuyer sur ces deux propositions :

1° La préparation graphique soumet le cerveau de l'orateur à une série de travaux inutiles; elle exige un véritable gaspillage de forces.

2° La préparation purement mentale est la plus courte, la plus logique, la plus adéquate au but à atteindre.

Tâchons de faire une analyse psychologique du travail dépensé par l'orateur graphique :

1° Il est obligé de se livrer tout d'abord à un travail de combinaison mentale, dont sont dispensés les seuls

graphiques purs (ceux qui trouvent les idées en les écrivant, et l'on sait que ce type est assez rare).

Il lui faut, s'il est auditif pur, évoquer le démon intérieur, se faire parler. Il faut que la pensée s'exprime préalablement en langage interne.

2° Par une seconde opération intellectuelle, le langage intérieur doit être traduit extérieurement en langage écrit. Or, que se produit-il, la plupart du temps ? Cette *expression au dehors* des images graphiques soulage tout simplement le centre de la mémoire motrice graphique et diminue la force de tension des images. On peut dire que la mémoire *se décharge* par l'écriture. Et cela est si vrai, que beaucoup d'écrivains affirment qu'en lisant ce qu'ils viennent d'écrire, *ils ont la sensation de lire du nouveau*. Combien de fois, ai-je entendu dire, dans mes enquêtes orales : « Je lis mon œuvre pour la première fois, quand je la vois imprimée » !

Au point de vue de la parole extérieure, non seulement l'écriture ne sert à rien, mais encore elle aboutit à une *infructueuse* dépense d'énergie mentale.

3° Après cette double opération, l'orateur est obligé, s'il ne veut pas en perdre le bénéfice, d'en effectuer une troisième qui consiste à charger sa mémoire verbale visuelle du langage graphique qu'il vient d'exprimer. L'orateur se vante, dans ce cas, de ne pas apprendre par cœur. Quand il dit cela, il est sincère, mais le malheureux ne se doute pas qu'en réalité, il fait appel à sa mémoire verbo-visuelle brute. Si sa mémoire brute est mauvaise, il en arrive au système de Jules Favre, c'est-à-dire à copier deux fois, trois fois et plus son discours. Il avance alors gravement que ce système lui a fourni des mots plus justes, des formules plus précises, des expressions plus choisies.

C'est parfaitement vrai : je puis ajouter que s'il est « graphique pur », il aura pu ainsi enchâsser de nouvelles idées à son canevas primitif. Mais tout cela aboutit à développer en lui des qualités d'écrivain, non des qualités d'orateur et à surexciter ses centres visuels. Copier plusieurs fois, c'est apprendre par cœur par la mémoire brute graphique, de la même façon que l'enfant paresseux qui apprend sa leçon, en la parlant plusieurs fois du bout des lèvres, la fixe dans sa mémoire brute verbo-motrice.

4° Quand le discours est ainsi, soit vaguement, soit précisément fixé dans les mémoires visuelles, l'orateur est bien obligé d'établir une correspondance entre ses mémoires visuelles et son centre moteur d'articulation, nouveau travail souvent pénible. C'est le travail que faisait Cicéron dans ses fatigantes déclamations, c'est le travail de Démosthènes dans sa cave. Cérébralement, cette besogne se divise en deux parties, la première qui consiste à assouplir les fibres nerveuses qui conduisent des centres visuels aux centres moteurs d'articulation, la seconde qui comprend l'exercice des fibres centrifuges d'articulation.

Le chemin que suit ainsi l'orateur, pour traduire son langage intérieur en langage externe, peut donc très justement être nommé le chemin des écoliers.

Passons maintenant au travail vraiment méthodique du méditatif, de celui qui mérite d'être appelé « l'improvisateur ».

Celui-ci ne doit avoir qu'un but : *faire travailler sa mémoire motrice d'articulation.*

S'il a l'avantage d'être né moteur d'articulation, sa tâche est des plus faciles. Chez lui, les mots sont surtout représentés par les images des mouvements qui

sont nécessaires pour les prononcer. J'ai suffisamment décrit, au chapitre II, quelle était l'heureuse situation de ce « type » au point de vue de l'art oratoire.

Le seul défaut dont il devra se défendre est l'extrême volubilité, qui aboutit presque toujours au bredouillement. Il aura donc à classer, coordonner, ranger dans son cerveau des matériaux verbaux qui ne seront que trop dociles à lui obéir. Ses exercices déclamatoires devront tendre à modérer son organe, à articuler lentement et nettement. Il devra apprendre à *s'écouter parler*, même dans la conversation ordinaire.

Chez lui, les multiples opérations cérébrales auxquelles s'astreint le graphique se réduisent à une seule.

La méthode de l'auditif qui veut pratiquer la parole n'est pas encore très compliquée, car ma conviction, déjà exprimée, est qu'il faut très peu de chose à un auditif, même du type le plus pur, pour devenir un verbo-moteur, s'il n'existe pas dans son système nerveux moteur de défectuosité sérieuse.

Il faut se souvenir, en effet, de ce que disait Lichtheim, « que le centre auditif commande au centre de Broca » (1), et de ce principe, développé dès le début de cette étude, « que les mots entendus sont emmagasinés à l'état de tension ».

L'éducation de l'auditif qui veut devenir orateur, doit surtout consister à établir de bonnes relations entre le centre des mots entendus et le centre des images d'articulation. Pour cela, l'auditif doit bannir rigoureusement toute intervention de la mémoire visuelle. Dès que son sujet lui est connu dans ses grandes lignes, il doit s'attacher à le développer par la simple

(1) Cité par P. Blocq, *op. cit.*, p. 14.

méditation, puis par le langage à haute voix. La première condition pour un non-moteur qui veut « parler » est de devenir moteur d'articulation. C'est là une éducation à faire, et une éducation qui est relativement facile, avec beaucoup de bonne volonté. Il faut de l'entraînement. Tous les matins, ne fût-ce que pendant un quart d'heure, il faut improviser à haute voix sur un sujet quelconque ; il faut *innerver* ses cordes vocales, en ayant toujours présent à son souvenir l'axiome de Paignon : « On apprend à improviser par des actes réitérés ».

Est-il donc si difficile de s'attacher à développer tous les jours, pendant un court laps de temps, le plus banal des lieux communs ? Dans tous les cas, il ne peut en coûter d'essayer pendant deux ou trois mois.

Quand au verbo-visuel et surtout au pur moteur graphique, il est certain que, pour eux, le métier de parleur en public est d'un difficile apprentissage. Je les engage toutefois à ne pas reculer devant la tâche à entreprendre. Comme première condition de succès, ils doivent abandonner les procédés visuels, et s'entraîner à l'*auditivo-motricité*. Se faire lire à haute voix, tâcher de retenir quelque chose de ces lectures et les répéter par à peu près, en ne recourant qu'à la mémoire auditive. Ne rien écrire avant d'avoir essayé de le composer à haute voix. Qu'y a-t-il de si malaisé à prendre pour programme de ne jamais écrire une lettre avant de s'en être parlé à soi-même le contenu approximatif. Il faut apprendre à *articuler* sa pensée : le succès est à ce prix.

En résumé, l'homme qui pense vit sur deux capitaux : le capital des *mots entendus* et le capital des

mots vus. Le capital que doit s'attacher à développer celui qui veut devenir un orateur professionnel est le *capital des mots entendus*. A moins d'être un de ces prodiges rares qui ont toutes les supériorités, l'individu qui veut réussir dans un art doit spécialiser les fonctions de son cerveau qui permettent l'exercice de cet art. C'est là une résultante du principe même de la division du travail.

M. Saint-Paul, parlant en médecin plutôt qu'en artiste, dit que l'homme normal, l'homme complet et équilibré, est l'*indifférent* dont tous les centres nerveux sont également en fonctions. Oui, mais cet équilibré sera peut-être un médiocre. M. Gilbert Balley avait écrit auparavant que c'était le « type » idéal, celui qui était le mieux armé dans la lutte pour la vie, parce que, perdant un de ses centres, il lui restait la suppléance des autres. Eh bien ! non ! Que l'on se place au point de vue de l'égoïste « combat pour l'existence » ou que l'on se place au point de vue d'une humanité altruiste, il faut proclamer que, soit dans un intérêt personnel, soit pour l'utilité commune, l'homme doit avoir une tendance continue à perfectionner les qualités spéciales de son cerveau. — C'est dans cette condition que git le Progrès.

Il est donc nécessaire que, dans l'éducation de la jeunesse actuelle, au moment où les vocations se dessinent, on fasse, comme l'avaient déjà tenté les anciens, une place spéciale à tous ceux dont la fonction sociale sera de parler en public. Il y aurait même intérêt à ce que, dans une certaine mesure, les jeunes gens appelés à recevoir l'éducation intégrale soient, dès le lycée, entraînés, à moins que leurs dispositions organiques ne s'y opposent, à la parole publique. C'est ce qu'ont

déjà fait, avec beaucoup de succès, les Américains et les Anglais (1).

Malheureusement, chez nous, l'éducation est demeurée visuelle. Elle tend à faire de nous tous, dans la plus grande proportion possible, des graphiques. Dans nos classes de rhétorique, le discours français ne comporte que le discours écrit. La plupart du temps, les récitations ne sont que des « mot à mot ».

Il faudrait se décider à apprendre aux adolescents à « improviser ». Cette idée fera peut-être sourire ceux à qui plaisent seulement les sentiers battus.

Pourtant, il ne faut pas oublier que si l'improvisation n'est pas un don de nature chez la majorité des orateurs, si elle s'apprend, elle ne s'apprend plus à compter d'un certain âge. *M. Joseph Reinach* écrivait récemment, après de Cormenin, qu'on n'apprenait plus à improviser passé quarante ans (2). Hélas ! je crois qu'il faut encore en rabattre. Quand on veut pratiquer,

(1) Je me fais un devoir d'insérer ici un fragment d'une jolie lettre qui m'a été envoyée par *M. Delvaile*, professeur agrégé de philosophie, peu de temps après la mise en vente de la 2^e édition : « Vous dites que notre éducation est surtout visuelle et que l'on tend à faire de nous des graphiques. C'était vrai autrefois et ce ne l'était même plus de mon temps. Nos professeurs de « Charlemagne » nous habitude à parler, à traiter un petit sujet devant nos camarades. Et ce que l'on commençait à faire quand j'étais élève, j'essaie, moi, d'en faire un exercice régulier de la classe... Depuis que je suis professeur, j'ai toujours fait faire cet exercice. Je donne à un élève un chapitre de livre à analyser. Je le fais monter en chaire et j'engage ses camarades à prendre des notes, comme si c'était moi qui faisais la leçon. Je dois avouer que j'ai eu beaucoup à lutter pour les décider à *parler* véritablement. Certains me faisaient, d'abord, de simples lectures, comme s'il s'agissait d'un devoir ; d'autres apprenaient par cœur. Je les ai habitués à se lancer, en leur retirant la parole, si le procédé n'était pas celui que je voulais et si, partant, l'exercice n'atteignait pas son but. »

(2) *J. REINACH*. « *Le Conciones* français. » Introduction. 1 vol. Delagrave, éd.

après trente ans, après vingt-cinq ans même, chez quelques-uns, les préceptes dont je me suis efforcé de donner plus haut un aperçu, on rencontre d'insurmontables difficultés. Les efforts, en tout cas, deviennent autrement pénibles que lorsque le cerveau possède encore la malléabilité de la vingtième année. C'est l'idée qu'exprimait excellemment le rhéteur romain lorsqu'il disait que « chacun aime mieux s'en tenir à ce qu'il sait que d'apprendre de nouveau, et qu'on regarde toujours comme le meilleur chemin celui dans lequel on s'est une fois engagé » (1).

Donc le meilleur est de se former dès la prime jeunesse à l'art de parler. Voilà pourquoi c'est aux jeunes gens que j'adresse principalement ces essais.

II

Je me permettrai d'ajouter, à leur usage, quelques conseils, en résumant aussi fortement qu'il est en mon pouvoir la méthode que je préconise.

Je rejette énergiquement dans l'élaboration du discours toute préparation écrite. La *préméditation verbomotrice* me semble être la seule qui puisse former un orateur. J'appelle principalement l'attention sur les procédés qu'employait Francisque Sarcey et que je signalerai au prochain chapitre

Quant à cette *préméditation*, il importe qu'elle soit travaillée avec le plus grand soin. Faite d'une façon vague et non précise, elle ne vaudra pas grand'chose.

(1) QUINTILIEN.

C'est l'emploi de la méditation molle et paresseuse qui a donné une certaine force aux objections des graphiques, lorsqu'ils sont venus prétendre que l'écriture seule pouvait donner aux discours une forme précise et ferme. Rien n'empêche, dans une préparation mentale, de serrer de près l'expression. Il ne faut pas se contenter de créer des images fugitives en disant : « Bah ! cela se fixera bien plus tard ! » Il importe que chaque idée ait ses contours dessinés. Il faut tendre à cet idéal que les paroles du discours à venir soient prononcées, dans le cerveau, d'une façon aussi parfaite que devant le public lui-même. Dans la méditation, se contenter d'« à peu près » est de mauvaise méthode. La fixation des images qui formeront le discours sera d'autant meilleure que l'effort pour les fixer aura été plus tenace : surtout n'espérez jamais que la forme viendra par surcroît. Certes, le fond même du discours est la chose importante : c'est dans les idées et non dans les mots qu'il faut trouver la suite rationnelle, la cohésion de l'œuvre oratoire. C'est à leur enchaînement naturel que le parleur devra cette logique du « boulet de canon », qui emporte les convictions. Mais la forme a un prix incalculable, et qui n'a pas médité la forme, en même temps que le fond, risque de demeurer parmi les médiocres.

Ne prenez des notes qu'après avoir médité. Les notes ont une grande utilité en ce qu'elles assurent les transitions. Mieux, assurément, vaudrait être comme les privilégiés qui peuvent s'en passer. Mais il pourrait arriver à l'imprudent orateur ce que M. Sarcey racontait si plaisamment dans ses souvenirs de conférencier : il pourrait oublier, faute d'un signe écrit, le tiers de ce qu'il devait dire. La transition d'une idée à l'autre

a toujours été signalée par les rhéteurs comme la grosse pierre d'achoppement des candidats à l'art de bien dire. Il faut « s'hypnotiser » sur les transitions !

Surtout ! ayez de l'audace ! Malheur à qui n'en a point pour affronter l'auditoire, souvent d'autant plus redoutable qu'il est plus calme et silencieux. Il faut reconnaître, avec tristesse, si vous le voulez, que la modestie est une vertu funeste à l'orateur, de même que la présomption est pour lui le plus précieux de tous les défauts (1). Les audacieux ont de leur côté toutes chances, car ils sont nombreux ceux qui, avant d'être sacrés parfaits diseurs, ont impatienté plus d'un auditoire. Tous ceux qui ont pu voir à l'œuvre et suivre pendant quelques années de jeunes orateurs, mal doués mais persévérants et dédaigneux des méthodes graphiques, ont été stupéfaits de constater d'étonnants

(1) Extrait d'une lettre qui m'a été adressée par M. Max Nordau :

« Ce n'est pas l'élocution seule qui fait l'orateur. Dans son succès ou insuccès, il entre encore un autre élément, purement psychologique celui-là et n'ayant rien à voir avec la mémoire spéciale et avec l'état des divers centres du langage parlé ou écrit. Cet élément, c'est le plus ou moins de force de caractère, se traduisant soit par la timidité soit par la confiance en soi-même.

« La timidité exerce une action inhibitive sur les centres du langage qui les empêche absolument de fonctionner, qu'ils soient psychomoteurs, auditifs ou visuels. Cette timidité peut avoir des causes très diverses, bien intéressantes à analyser en détail (orgueil, lâcheté, excès de fantaisie, instinct social trop développé, idée exagérée des conséquences que peut avoir un échec oratoire etc...). En tout cas, elle ne saurait être négligée dans l'étude de la psycho-physiologie de l'orateur. »

M. Nordau a parfaitement raison de dénoncer l'influence de la timidité sur l'art oratoire. Sous ce rapport, je ne connais guère d'autre conseil à donner que celui de la braver en commençant par « causer » devant des auditoires d'amis. Toutefois, des exemples nombreux établissent que ce défaut du caractère a parfois résisté à toute espèce d'efforts. — On vient à bout des tares physiques plus facilement que des tares morales.

progrès (1). Quant aux graphiques, ils atteignent du premier coup leur apogée et piétinent sur place.

Soignez la dicton! Soignez-la d'autant plus que votre facilité sera plus grande. Êtes-vous comme l'orateur « *au boutchors trop aisé* », dont parle Montaigne, chez lequel les mots se précipitent « *ainsi qu'il advient à l'eau, qui par sa force de se presser, de sa violence et abondance ne peult trouver issue en un goulet ouvert* (2)? » Exercez-vous alors à articuler nettement et à éviter les trébuchements de syllabes. Le mieux, pour le débutant, serait de s'assurer la présence à ses côtés, lors de ses premières armes, d'un ami sincère et dévoué qui pourrait signaler les défauts et réprimer les écarts. « Ce qui manque aux jeunes, disait M. le conseiller Beltjens répondant à l'enquête

(1) Il ne faut pas croire que l'auditoire soit, en général, mal disposé envers les orateurs qui font preuve d'inexpérience. Le public ne déteste pas chez le parleur un embarras qui lui prouve ou la modestie ou la sincérité de celui qui s'adresse à lui. Certains conférenciers considèrent même comme une habileté les hésitations voulues du début. Notre admirable *Anatole France* a émis sur ce sujet une théorie qu'il a résumée ainsi : »

« Certes la tribune n'est pas faite pour les orateurs pénibles ; ceux-là font partager à leurs auditeurs la fatigue qu'ils éprouvent ; par une sympathie involontaire, on souffre de leur souffrance. Mais un orateur dont la parole est trop fluide et se répand d'un cours égal, n'inspire dans une assemblée, qu'un intérêt superficiel. Il faut que celui qui parle paraisse chercher et choisir ses idées et ses paroles. La recherche doit être rapide et le choix sûr ; encore faut-il que l'un et l'autre se sentent dans quelques inflexions de la voix et dans certains ralentissements du débit. Il faut enfin que le travail de la pensée reste sensible au milieu de l'action oratoire. »

(ANATOLE FRANCE. *La Vie littéraire*, tome IV. Calman Lévy, éditeur).

(2) MONTAIGNE. Liv. I, chap. ix. — Sur la vitesse des mots dans le débit oratoire, voyez un article de M. Egger dans la *Revue philosophique* de juillet 1895. — Un orateur, M. de Parieu, prononçait jusqu'à 220 mots à la minute. M. Déroulède atteint ces proportions. La moyenne ordinaire des bons diseurs est de 90 à 150 mots à la minute.

du barreau de Bruxelles (1), c'est un patron qui donnerait de temps à autre une leçon d'art oratoire, qui les autoriserait à lire un mémoire devant lui, les arrêtant au moment voulu pour corriger leurs intonations de voix, leur prononciation, leur débit. »

✓ Dans le même ordre d'idées, je ne saurais trop conseiller aux débutants, bien que cet avis soit devenu banal, d'aller quotidiennement écouter parler de bons orateurs. On a trop de tendance, parmi les jeunes, à dédaigner cette excellente habitude. C'était la routine qui dictait ce précepte aux vieux rhéteurs. Aujourd'hui, c'est la science psychologique la plus certaine qui proclame que « l'ouïe fait le parleur ». Emplissez donc vos oreilles de belles périodes sonores, enrichissez votre mémoire verbale d'expressions choisies, de formules concises, et de mots surnuméraires dont vivront vos discours à venir. Rappelez-vous que l'esprit humain se nourrit d'IMITATION et que la puissance énorme de cette « force sociale » a été mise en relief, d'une façon saisissante, par le génie de Tarde (2). Avec autant de soin que vous mettrez à suivre les bons diseurs, fuyez les mauvais : il semble qu'on s'imprègne plus vite des défauts que des qualités d'autrui. A qui n'est-il pas arrivé de bégayer après une heure de conversation avec un bègue ? et de bredouiller après un bredouilleur (3) ? Voilà pourquoi les grandes villes où se rencontrent les conférenciers diserts, les politiciens éloquents et les avocats de talent

(1) *Enquête sur la plaidoirie*. Réponse au questionnaire du Cercle d'étude du jeune barreau de Bruxelles. Une brochure. V^e Larcier, éd. Bruxelles, 1891.

(2) G. TARDE. *Les Lois de l'imitation*, 1 vol. Alcan, éd.

(3) V. G. BALLEZ. *Op. cit.*, p. 25.

constituent par excellence les milieux de culture de l'art oratoire.

Par-dessus tout, défiez-vous de tout ce qui peut rappeler, dans un discours, le *style* de l'écrivain. Tous les ornements de l'antique rhétorique sont la défroque de l'orateur moderne. La parole en public ne peut avoir qu'un seul but logique : faire pénétrer la pensée du parleur dans l'intelligence de l'auditeur et la faire pénétrer *au vol*. Qu'on s'en persuade, c'est déjà là un tour de force gigantesque. D'une manière générale, tout l'effort de l'orateur doit tendre à ne pas sortir des formules qui sont usuellement comprises dé ses contemporains. Aussi, malgré leur prétention « au style », les bons orateurs des siècles passés n'ont jamais pu faire autre chose que se traîner à la remorque des écrivains. Ils n'ont jamais été, littérairement parlant, que des retardataires et, disons le mot, des médiocres. C'est à ce prix qu'ils se sont fait entendre. La banalité est presque une des conditions de l'éloquence et c'est assurément ce qu'a voulu mettre en lumière M. Egger, lorsqu'il a écrit : « Plus une pensée est banale, plus facilement elle s'exprime ».

J'ai été frappé de voir avec quelle opiniâtreté le plus sagace critique de notre époque est revenu sur cette infériorité persistante du genre oratoire. Soyons modestes. Inclignons-nous devant sa sentence. Oui, tous les genres de l'art de parler souffrent la médiocrité, ne la supportent pas seulement, la comportent et on peut aller jusqu'à dire qu'ils en vivent ! Oui, l'une des raisons qui, certainement en France, ont contribué le plus à discréditer l'éloquence du barreau, ç'a été sa prétention d'être *de l'éloquence* (1).

(1) BRUNETIÈRE. *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mai 1888.

Donc, efforcez-vous, dans vos discours, d'être simples, et de n'employer aucun mot, aucune expression qui soit hors du langage courant. Toute l'œuvre oratoire doit se résumer en une qualité suffisamment difficile à réaliser pour qu'il soit permis de n'en pas chercher d'autres : la clarté. Laissez le mot rare au poète et le mot profond au philosophe. Oh ! défiez-vous surtout de la profondeur : dire d'un orateur qu'il est « profond », c'est lui adresser une terrible injure. Enfin, dans toutes circonstances, ayez présente à la mémoire cette remarquable observation de *Thiers* : « J'ai vécu, disait-il, dans les assemblées et j'ai été frappé d'une chose : c'est que, dès qu'un orateur faisait ce qu'on appelle une phrase, l'auditoire souriait avec un inexprimable dédain et cessait d'écouter » (1).

Un dernier conseil : Si vous croyez qu'il suffise d'avoir lu un livre traitant de l'art de parler pour devenir un orateur, jetez bien vite au feu celui-ci.

Et maintenant, jeunes gens, ceignez vos reins et bonne chance.

(1) LUDOVIC HALÉVY. *Notes et Souvenirs*, cité par M. ARREAT. *Mémoire et Imagination*, 1 vol. Alcan, édit.

CHAPITRE VI

Examen de quelques procédés d'Orateurs

Sommaire : BOSSUET ; *improvisait-il ?* — COCHIN ; *le graphisme*. — GERBIER ; *ses notes de plaidoiries*. — TARGET ; *noyé dans son talent*. — MIRABEAU ; *l'improvisateur malgré lui ; écrivait-il ?* — VERGNAUD, GUADET, ISNARD — DANTON, *type du verbotueur*. — HÉRAULT DE SÉCHELLES *et sa curieuse psychologie oratoire*. — ROBESPIERRE. — BENJAMIN CONSTANT *et les graphiques de la Restauration*. — MANUEL. — DE MARTIGNAC ; *le graphisme et la précision des mots*. — LAINÉ, FERRIÈRE, HENNEQUIN. — BERRYER : *son horreur du graphisme, ses inégalités, son style*. — LES DUPIN. — THIERS *jugé par DE CORMENIN*. — VICTOR HUGO ; *paradoxe du graphisme ; une faiblesse excusable* — LACHAUD *jugé par GAMBETTA*. — GAMBETTA : *erreur de M. ARRÉAT*. — LÉON DUVAL. — *Professeurs et conférenciers* : AUGUSTE COMTE. — *Les vivants* : M. LACASAGNE, M. GILBERT BALLEZ, M. DUGAS. — M. LEGOUVÉ. — *Le verbotueur type* : M. FRANCISQUE SARCEY.

Bossuet

Il est à présumer que les grandes œuvres du puissant prédicateur ont été composées à la mode cicéronienne. Elles ont été écrites, peut-être plusieurs fois, et ont dû certainement, lors du débit, se trouver complétées par de véritables « trouvailles oratoires ». Il paraît, cependant, établi qu'en dehors de ses discours d'apparat, Bossuet était quasi-improvisateur. J'ai cité

plus haut l'opinion de M. Le Berquier. Voici comment il la complète (1) :

J'ai parcouru, dit-il, à la Bibliothèque du Louvre, cinq volumes de sermons de la main de Bossuet, préparés... par de simples notes et à plume courante, sur des feuilles de papier de dimensions diverses, sur des revers de circulaires diocésaines. Aucun sujet n'y était traité complètement et de manière à donner une idée de la forme du discours... Ni les sermons de Fléchier, ni ceux de Fénelon, écrits à l'avance avec une élégance continue et appris par cœur, n'ont eu cette vivacité et cet éclat.

On peut ajouter que la saine méthode employée par Bossuet est exceptionnelle au xvii^e siècle aussi bien que dans la première moitié du xviii^e. Il est incontesté que tous les prédicateurs récitaient leurs discours mot à mot.

Cochin.

« Jamais, disent Clair et Clappier, il ne se présentait devant la Cour sans avoir écrit ce qu'il devait dire. » Ils ajoutent : « Ce soin qu'il s'imposa longtemps lui avait acquis une si heureuse facilité d'élocution que, sur la fin de sa vie, il crut pouvoir enfin tenter les chances de l'improvisation ».

Si Cochin était devenu dès lors un improvisateur émérite, son cas serait un argument en faveur de la méthode cicéronienne. Mais les biographes terminent ainsi : « Encore les notes qu'il prenait étaient-elles si étendues qu'elles pouvaient passer pour de véritables plaidoyers » (2).

Il n'y a qu'à lire une plaidoirie de Cochin pour être

(1) *Le Barreau moderne*, loc. cit.

(2) CLAIR et CLAPIER. *Barreau français ancien*. Tome II, p. 175.

assuré que le langage de l'illustre avocat ne ressemble pas du tout à du langage « parlé ».

Gerbier.

On l'a baptisé « l'empereur du barreau français » et le surnom n'est pas trop louangeur, s'il faut en croire Clair et Clappier, lorsqu'ils racontent les effets produits par son éloquence (1). Lachaud seul, de nos jours a pu connaître d'aussi glorieux triomphes. Gerbier pourrait rentrer, au premier abord, dans la classe de ceux que Cicéron accusait de n'avoir jamais rien écrit dans le but de s'assurer une gloire indiscutable auprès de la postérité. En effet, on ne possède presque rien de lui. Toutefois, il ne faut pas en conclure qu'il n'avait pas l'habitude d'écrire.

« Il se préparait lentement, disent ses biographes, il couvrait d'écritures de grands papiers et de ce qu'il avait écrit, il ne devait en rien dire ; il effaçait presque tout avec la même lenteur ; il n'en restait pas plus d'une vingtaine de lignes, et moins en forme de phrases qu'en formules de géométrie. »

Gerbier dissimulait soigneusement ses procédés de travail (ainsi que font d'ailleurs aujourd'hui beaucoup d'orateurs) et prétendait qu'il se laissait toujours aller à son imagination naturelle. Mais M. Le Berquier a vu, avant l'incendie de la Bibliothèque du Palais de Justice, des notes de plaidoirie de Gerbier très développées avec exorde et péroraison (2). Certains exordes étaient recommencés trois fois et préparés sous trois formes différentes.

(1) CLAIR ET CLAPPIER. *Barreau français ancien*. Tome VI, p. 351.

(2) *Op. cit.*

Target.

Élevé à l'école de Cochin, il écrivait ses plaidoyers en entier et les lisait (1).

Target fut le premier de ces nombreux avocats qui allèrent briser leur talent sur les écueils de la politique.

Député de Paris aux Etats Généraux, ses débuts excitèrent une vive curiosité. Mais on fut déçu. On le trouva pédant, déclamatoire. Robespierre déclara qu'il disait des choses communes avec emphase, et, dès le début de Target, constata sans déplaisir que c'était là un rival hors de combat... On disait aussi, d'après Etienne Dumont, que Target *s'était noyé dans son talent* (2).

Mirabeau.

J'ai dit plus haut que la Révolution avait forcé les orateurs politiques à improviser malgré eux. — Cette observation est d'une vérité frappante lorsqu'on l'applique à Mirabeau. Il avait commencé, comme tous les orateurs de son époque, par être essentiellement un *graphique*. Dès qu'il fut lancé dans la tourmente, il se vit obligé de recourir à la simple méditation. Il eut du mal à s'approprier cette méthode, car, nous dit M. Reinach, longtemps « ce géant de la parole trembla devant l'improvisation et il l'a souvent fuie au risque de compromettre des batailles décisives » (3). Mais le jour où il appliqua franchement cette méthode,

(1) PINARD. *Le Barreau*, p. 38.

(2) AULARD. *In Revue polit. et litt.* (26 août 1893).

(3) REINACH. *Conciones français*. Introduction.

il trouva sa voie. Quant à ses discours écrits, ils furent, en général, faibles; il ne les sauvait que « par l'art merveilleux de sa diction; le même discours, lu par lui aux Jacobins et par Talleyrand à la Constituante parut superbe au club et médiocre dans l'assemblée » (1).

Aussitôt qu'il eut dépouillé son graphisme, il apparut ce qu'il était au naturel, c'est-à-dire un verbotourneur au plus haut point. « Il ne sait pas écrire, dit M. Aulard (2); à tête reposée, la plume lui tombe des mains. S'il n'est pas emporté par un élan passionné, il ne la ressaisit que pour tracer péniblement des lignes *qui n'expriment pas sa pensée.* »

Il parlait posément, très lentement au début, s'animent par degrés. Il avait toujours prémédité ses passages les plus brillants (3).

Vergniaud

Je me contente de résumer ici, dans l'admirable étude de M. Aulard sur Vergniaud, ce qui a trait aux procédés oratoires de « l'aigle » de la Gironde (4) : « Il paraissait naturellement indolent et paresseux, bien qu'un historien ait soutenu que son apparente somnolence ait caché un travail constant et conscient de méditation intérieure. Il ne travaillait que par accès quand la nécessité brutale dissipait ses rêveries, quand

(1) REINACH, *Loc. cit.*

(2) *Les Orateurs de l'Assemblée constituante.* Un vol. Hachette édit.

(3) CORMENIN, *Le livre des Orateurs*, p. 198.

(4) AULARD, *Les Orateurs de la Législative et de la Convention.* Tome 1^{er}, pages 291-346, et *passim.*

il se sentait touché au vif par une injustice ou éperonné par un danger. Alors, les admirables facultés qui sommeillaient en lui entraient brusquement en jeu ; sa torpeur se secouait d'elle-même ; il pensait fiévreusement et vite ; il faisait beaucoup en peu de temps. C'était comme une crise qui se dénouait à la Tribune.

« Avocat à Bordeaux, il écrivait et lisait ses plaidoiries (c'était l'usage). Mais à la Tribune il ne lut jamais. Il préparait fortement ses grands discours, notamment *en les parlant* d'avance devant des amis. »

C'est le système qui devait si bien réussir plus tard à M. Thiers, et un système qui doit être singulièrement avantageux pour des visuels qui veulent se débarrasser de leur visuelisme.

Il emportait d'ordinaire avec lui, à la Tribune, un plan écrit dont les divisions et les subdivisions se détachaient et où les arguments étaient rangés selon une gradation rigoureuse. En résumé, il laissait une très grande part à l'imprévu. Il est hors de doute, du reste, qu'en plusieurs circonstances célèbres, il parla sans la moindre préparation écrite, notamment le 10 avril 1793, lorsqu'il répondit aux accusations de Robespierre.

Un fait mérite encore d'être signalé : il n'aimait pas à écrire, et il déclara publiquement, à la séance du 3 avril 1793, alors qu'on incriminait sa correspondance, *qu'il n'écrivait jamais de lettres.*

Plusieurs orateurs célèbres ont fait montre de cette horreur pour l'écriture.

Guadet

S'il faut en croire Chauvot (1), il écrivait tous ses

(1) *Histoire du Barreau de Bordeaux.*

discours lorsqu'il était avocat. Mais, orateur politique, il improvisa.

Gasparin le dit nettement à la Tribune, le 3 janvier 1793. M^{re} Roland l'avance, dans son portrait de Vergniaud, comme un fait connu de tous, et J. Guadet, confirmant tous ces témoignages, écrit que son oncle improvisait toujours. « Guadet, dit un de ses collègues, dans ces circonstances imprévues où les orateurs se précipitaient à la Tribune, perdaient, reprenaient la parole dans le tumulte, demeurait calme et maître de lui-même (1). »

Isnard.

Avec toutes les allures d'un improvisateur, c'était un pur graphique.

Un de ses collègues, Rabusson-Lamothe, nous le montre omettant un feuillet de son discours du 20 janvier 1792, et lui-même, interrompu dans sa harangue du 15 mai suivant, en parle comme si elle était écrite. « Quand j'aurai fini mon discours, dit-il, je le déposerai sur le bureau. » Mais quoiqu'il lût ou apprît par cœur, il y a néanmoins en lui quelque chose de l'improvisateur. On voit qu'en écrivant *il se laissait mener par sa plume* (2).

Danton.

C'est le type par excellence du verbo-moteur. Il ne reste de lui que quelques aphorismes coulés en bronze. Tout le reste est perdu.

Ses ennemis les plus impitoyables ont reconnu, et parfois d'une façon naïve, son éloquence foudroyante qui a peut-être dépassé celle de Mirabeau.

C'est surtout à propos de lui qu'on peut regretter

(1) AULARD. *Op. cit.*, p. 431, tome I.

(2) *Id. Op. cit.*, p. 64, tome II.

l'inévitable destinée réservée à tous les orateurs. Que son œuvre oratoire subsiste ou disparaisse, l'orateur n'en meurt pas moins tout entier.

Après tout, ce qu'il peut encore souhaiter de mieux c'est de vivre seulement par le souvenir de ses triomphes. « L'écriture *fige* la parole. »

« Danton, conclut M. Aulard, fut l'orateur le plus complet de la Révolution, le plus conforme au génie de notre race (1). »

Hérault de Séchelles.

Bien qu'Hérault de Séchelles n'ait pas été l'un des orateurs les plus en vue de la Révolution, sa méthode oratoire est tellement curieuse à examiner, au point de vue psychologique, qu'elle mérite de nous arrêter un instant.

C'est lui-même qui — franchise rare — nous a dévoilé ses procédés intimes :

Il faut *apprendre par cœur*, nous dit-il. Ecrire, la mémoire se rappelle mieux ce qu'elle a vu par écrit. *S'en faire comme un tableau dans lequel on lise en quelque sorte au moment où l'on parle.* Un procédé très utile et très commode, auquel il faut s'accoutumer pour rendre son esprit prompt et se rappeler à la fois une multitude d'idées, c'est, quand vous possédez ces idées, de ne retenir de chacune que le mot qui porte et dont le seul souvenir reproduit la phrase tout entière. Voltaire a dit quelque part : « Les mots sont les courriers des pensées. » En appliquant ici cet adage dans un autre sens, je dirai qu'il faut habituer son cerveau à n'avoir besoin que des mots *têtes* dans toute l'étendue de la plus longue discussion (2).

(1) *Op. cit.*, p. 223.

(2) Cité par BERNARD (*De l'Aphasie, op. cit.*), et par AULARD, *op. cit.*

Hérault de Séchelles demeure donc le véritable type du verbo-visuel, et l'on comprend que la plupart des auteurs qui ont traité du langage intérieur se soient emparés de son curieux cas. — Il ne constitue pas certainement une exception. Je connais personnellement plusieurs parleurs qui rentrent dans cette catégorie. Dans un ouvrage tout récent et qui vient de me tomber sous les yeux, je vois que Galton a cité, dans une de ses études, un membre du Parlement anglais qui lisait ses discours, à la Tribune, sur les pages du manuscrit absent, *hésitant même aux passages raturés* (1).

Robespierre.

Michelet, dit M. Aulard, nous l'a montré courbé sous la lampe de Duplay et raturant, raturant encore, raturant sans cesse, comme un écolier qui s'applique et dont l'imagination laborieuse ne peut ni aboutir, ni se contenter... La plupart des discours de Robespierre ont été ainsi inventés et formés d'avance, avant l'heure de leur publication. Puis, dans sa mémoire ou sur le papier, ces discours, en attendant l'occasion de paraître enfin, commençaient à se développer... Leur cadre mobile, sans cesse distendu, défait et reformé, recevait incessamment des arguments inattendus (2).

Benjamin Constant.

Comme la plupart des grands orateurs de l'époque de la Restauration (3), il écrivait tous ses discours.

(1) ARREAT. *Mémoire et Imagination*, p. 64. Alcan, éd.

(2) AULARD. *Op. cit.*

(3) Sous la Restauration, les discours prononcés dans les Chambres étaient presque toujours écrits. Le rédacteur des comptes rendus a soin de signaler les exceptions. Il dit : « M. X... improvise une opinion qui peut se résumer ainsi qu'il suit ». Il y eut même une proposition

C'était un graphique pur, se rapprochant beaucoup du type d'Isnard. La plume à la main, les idées lui venaient avec une telle abondance que son graphisme ne l'empêchait pas d'avoir la réplique très prompte et mordante. En écoutant le discours d'un adversaire, il écrivait, à la main courante, la réfutation qu'il venait lire immédiatement à la Tribune (1).

M. Aulard nous raconte quelque chose de semblable au sujet du fameux conventionnel Barère. Ce dernier, dont la versalité est demeurée historique, préparait par écrit, durant le discours de son préopinant, jusqu'à deux répliques différentes. Il récitait l'une ou l'autre suivant la tournure que prenait l'affaire en cause devant l'assemblée.

On peut dire que, sauf quelques nuances, la méthode oratoire de Benjamin Constant fut celle du général Foy, de Laffite, de Dupont (de l'Eure) et de Royer-Collard.

Manuel.

Ce fut un verbo-moteur, ne préparant que par méditation. Ses facultés d'improvisateur émerveillèrent ses contemporains. « Peut-être était-il un peu long, un peu diffus, sans cesser pourtant d'être clair, mais revenant sur ses pas et se répétant comme tous les discoureurs d'une extrême facilité ». Il ne recourait à la préparation graphique que dans ses discours sur

tendant à interdire les discours improvisés. Il arrivait souvent que des discours écrits n'étaient pas prononcés, la clôture des débats ayant eu lieu avant que leurs auteurs eussent pu obtenir leur tour de parole; mais ceux-ci ne les en faisaient pas moins imprimer et publier.

(1) DR CORMENIN. *Op. cit.*, p. 337.

les finances. Ses discours écrits étaient du reste sans grandes vues et sans style (1).

De Martignac.

Débutant au barreau de Bordeaux, où son père avait tenu une situation prépondérante, il avait été l'un des premiers à « manquer au respect dû aux magistrats » en abandonnant l'usage de lire ses plaidoiries (2). Cependant, il n'avait pas abandonné la méthode graphique. Chauvot nous apprend que, malgré l'extrême facilité avec laquelle il improvisait, il écrivait la plupart de ses plaidoyers. Ceux qui l'auraient entendu eussent affirmé qu'il parlait d'abondance : les inflexions de cette voix si sympathique, les repos, les silences, la variété d'accent, tout semblait caractériser l'improvisation (3).

Dans ses œuvres littéraires, il s'est montré écrivain médiocre. « La phrase est toujours une phrase parlée, un peu longue, un peu trainante, se drapant dans les épithètes et qui trahit à chaque pas certaines habitudes oratoires ; *les mots ne prennent pas, sous sa plume, un sens précis et nécessaire.* »

Cette dernière critique de Pinard, fort juste au reste, montre l'inanité des objections des « graphiques » entêtés qui veulent, à toute force, que leur méthode amène l'orateur au mot précis et juste. Trente années d'un exercice constant de cette méthode n'ont pu

(1) DE CORMENIN, p. 296.

(2) PINARD. *Op. cit.*, p. 115.

(3) CHAUVOT. *Le Barreau de Bordeaux*, p. 469.

conduire un homme supérieur au résultat qu'ils préconisent.

Lainé.

Indépendamment du rôle politique qu'il a joué dans les dernières années du premier empire, Lainé fut avec Guadet, Ravez et Ferrère l'un des princes du barreau de Bordeaux. « Chez lui, les facultés oratoires étaient presque exclusivement développées ; appliqué dès son extrême jeunesse à mettre en relief, avec le plus d'art et de bonheur possible, sa pensée par la parole, il n'avait assigné au talent d'écrire qu'une place tout à fait secondaire (1). »

Ferrère.

Fut un des avocats les plus complets qui aient existé :

Le lendemain du jour où la cause avait été fixée, il ouvrait le dossier et prenait des notes... Il recueillait ensuite les autorités : alors commençait le grand travail, *celui de la méditation* : son humeur s'assombrissait, son langage avec nous, qui l'entourions, devenait bref et sec. Nos causeries, qu'en tout autre moment il encourageait, se trouvaient suspendues. Nous nous disions : Philippe plaide. Après un jour ou deux, le front de cet excellent homme s'épanouissait, il redevenait gai et communicatif, s'enfermait dans sa chambre à coucher, autre cabinet garni de livres, et là, dans le silence, écrivait ses magnifiques plaidoiries (2).

Ferrère n'était donc pas un pur graphique. Il devait tout à la méditation prolongée.

(1) PINARD. *Op. cit.*, p. 89.

(2) CHAUVOT. *Op. cit.*, p. 366.

Hennequin.

Dans une étude un peu malicieuse, M. Munier-Jolain a dit que l'école classique du barreau commençait par Cochin, se continuait par Hennequin et Allou, se terminait par M^e Barboux. — Hennequin a certainement été le représentant attitré du genre majestueux. Il a, toute sa vie, conservé « ces lentes et studieuses préparations que ne dédaignait pas Cochin », et il ne venait au Palais qu'avec des notes pleines de détails qui avaient reçu « la confiance presque entière de ses travaux et de ses pensées » (1).

Berryer.

Les grands orateurs sont toujours ceux qui nous ont le moins renseigné sur leurs procédés intimes de composition, parce que presque tous ont pratiqué cette aversion pour l'écriture dont j'ai tant parlé. Pour Berryer, cette aversion est caractéristique. Malgré les supplications de ses amis, il refusa toujours d'écrire ses mémoires. Et il est bien certain que ce n'était pas seulement par modestie, puisqu'il se déclarait prêt à les dicter (2).

Tous ceux qui l'ont entendu confessent, unanimement, qu'il n'est pas possible de se figurer « par les lignes glacées qui nous restent » ce qu'était son discours parlé. Aucun ne nous renseigne sur la façon dont il se préparait. Parlait-il la veille ses discours

(1) PINARD. *Op. cit.*, p. 168.

(2) CHARLES DE LACOMBE. *La Jeunesse de Berryer.*

avec ses amis, comme Vergniaud et Thiers, méditait-il comme Ferrère, écrivait-il dans son esprit, comme Hortensius ? Nul ne le sait. Tout ce que nous pouvons supposer, c'est qu'il était verbo-moteur par excellence et que, souvent chez lui, la parole précédait véritablement la pensée (1). Ses foudroyantes répliques, tant aux assises que dans les assemblées politiques, en sont la preuve. Pourtant il ne pouvait pas toujours se dispenser de préméditation. Un fait constaté par ses contemporains l'établit : son incroyable inégalité. Il y avait des jours où ses qualités les plus personnelles semblaient l'abandonner : « Est-ce lui qu'on entend ? sa parole est inerte ; sa logique, si vivante et si animée, chancelle à chaque pas ; il prend les faits, il les quitte, et il les reprend, sans se décider à entrer dans la question ; une fois là, il hésite encore, il s'étonne lui-même de l'étonnement qu'il inspire » (2).

Quant à l'incorrection de son style, elle est telle qu'il eût peut-être mieux valu, dans l'intérêt de sa gloire, que beaucoup de ses plaidoyers n'eussent pas été sténographiés. Ainsi que le dit un de ses critiques, son éloquence n'est pas faite pour être regardée à la loupe.

Voici une phrase de Berryer prise entre une centaine de pareilles : « En admettant que tout se soit passé de bonne foi de sa part, il y a encore ce danger que, à côté d'elle, il pourrait arriver que des membres du Conseil d'administration, connaissant les immenses

(1) Au témoignage de M^m Joubert, il avait une mémoire auditive très développée et recherchait avidement toutes les jouissances de l'oreille. Il aimait passionnément la musique et ne comprenait rien à la peinture (cité par ARRÉAT. *Op. cit.*, p. 65).

(2) PINARD., *Op. cit.*, p. 81.

opérations qu'on fait, au nom de la Compagnie, agissent pour leur propre compte et profitassent des chances de hausse et de baisse que les opérations dont ils ont le secret peuvent amener sur la place (1). »

Décidément, Gerbier a peut-être eu raison de ne pas se laisser imprimer.

Les Dupin

Dupin aîné s'est, au moins dans une circonstance, défendu très énergiquement d'employer, pour ses discours, la préparation écrite : il s'est clairement rangé dans la catégorie de ceux qui « volent au combat sans perdre le temps de polir les armes » et dont les discours sont réputés mal écrits parce qu'ils ne furent jamais écrits (2). M. de Cormenin reconnaît en lui les qualités d'un admirable improvisateur, plus substantiel que Berryer (3). Mais on peut ajouter que jamais improvisateur ne sacrifia autant de veilles à la préméditation de ses œuvres oratoires. Il n'arrivait à l'audience ou à la tribune qu'après avoir « assoupli et dompté son sujet par le travail, *n'ayant plus rien à craindre* ».

Aussi, quand il se mêle de parler sans avoir suffisamment creusé sa thèse, quelle désillusion pour ceux qui l'écoutent ! Il devient aussi inégal que Berryer ; « les mots restent en route. Il a beau frapper à terre du pied, rien ne vient » (4).

(1) BERRYER. *Plaidoyers*, tome II, p. 410.

(2) PINARD. *Op. cit.*, p. 332.

(3) DE CORMENIN. *Op. cit.*

(4) PINARD. *Op. cit.*, p. 309.

Quelle leçon pour les jeunes orateurs qui s'imaginent que l'esprit peut compter sur les chances problématiques de la *Divine Inspiration oratoire* !

Philippe Dupin a possédé les mêmes dons que son frère. Mêmes préparations laborieuses, même apparence de facilité à la barre. Il a, lui aussi, regretté plus d'une fois de n'avoir pas le temps de méditer à loisir tous ses discours, et c'est lui qui, rajustant sous une autre forme le mot de Pollion, a dit : « Si Démosthènes et Cicéron avaient plaidé aussi souvent que nous, ils n'auraient été ni Cicéron ni Démosthènes » (1).

Thiers

Type de verbo-moteur. Il préparait, la plupart du temps, ses discours les plus importants sans en écrire une ligne; mais, avant de paraître à la tribune, il les avait *parlés* déjà trois ou quatre fois. C'était, dans son salon qu'il se livrait à cette besogne. Il s'emparait d'un de ses hôtes et ne le lâchait pas avant d'avoir tiré à blanc son feu d'artifice du lendemain. De Cormenin manifeste un étonnement visible, en présence de ce diable d'homme qui médite sans effort et produit sans épuisement. « La pensée, écrit-il, naît si vite dans cette tête-là, si vite *qu'on dirait qu'elle a été enfantée avant d'avoir été conçue*. Son verbe vole comme l'aile de l'oiseau-mouche (2). »

(1) LE BERQUIER. *Op. cit.*, p. 93.

(2) *Le Livre des Orateurs*, p. 536.

Victor Hugo

Le grand poète n'était pas orateur, mais, pour son malheur, il n'a jamais voulu admettre qu'il ne le fût pas. Obligé d'écrire tous ses discours et de les apprendre par cœur, il a sans doute trouvé que c'était pénible; il a parfaitement senti quelle était l'immense supériorité des improvisateurs. Avec beaucoup de sagacité, il a compris ce qu'était en réalité l'improvisation.

L'improvisation, a-t-il écrit, implique la préméditation. La préméditation fait que, lorsqu'on parle, les mots ne viennent pas malgré eux; *la longue incubation de l'idée facilite l'éclosion immédiate de l'expression*. L'improvisation n'est pas autre chose que l'ouverture subite et à volonté de ce réservoir, le cerveau; mais il faut que le réservoir soit plein. De la plénitude de la pensée résulte l'abondance de la parole. Au fond, ce que vous improvisez semble nouveau à l'auditoire, mais est ancien chez vous. Celui-là parle bien qui dépense la méditation d'un jour, d'une semaine, d'un mois, de toute sa vie parfois, en une parole d'une heure (1)!

Vous croyez peut-être que l'illustre écrivain va conclure sans difficulté de ce qui précède à la nécessité, pour le discours, de la préparation mentale, et qu'après une pareille argumentation il n'y a plus pour lui qu'à rejeter avec mépris le graphisme oratoire. Pas du tout, Hugo n'a pu se résigner, lui, graphique extraordinaire, à constater l'infériorité de ses procédés en ce qui touche la parole publique.

Et il aboutit à l'incroyable paradoxe que voici :

On ne peut être véritablement orateur qu'avec un discours écrit !! Suivent les exemples de Démosthènes,

(1) *Actes et Paroles* : Le Droit et la Loi.

de Cicéron, de *Royer Collard*, de Mirabeau, de Robespierre, et même de Danton, que Victor Hugo range assez audacieusement parmi les graphiques. Puis il reproche à l'improvisation de saisir trop l'orateur et de le pousser à des excès de polémique, au pugilat de la Tribune.

Enfin, et c'est là le comble, le grand écrivain proclame très gravement, très sérieusement, qu'en ce qui le concerne, réserve faite de la méditation préalable, il n'a prononcé dans les Assemblées que des discours improvisés.

Certes, il m'est pénible d'avoir à signaler une *erreur* aussi évidente. Mais Gerbier nous a déjà prouvé que les grands hommes n'étaient pas à l'abri de ces faiblesses. Et il suffit de lire n'importe quel discours prononcé à la Tribune par Hugo pour se rendre aisément compte de ce fait qu'il *écrivait admirablement*.

Lachaud

Nous avons la bonne fortune de posséder une psychologie de Lachaud, écrite par Gambetta (1). Voici les passages les plus caractéristiques de cet article, qui prouve que Gambetta aurait pu devenir aussi bon écrivain qu'éloquent orateur..... s'il avait eu le temps d'écrire :

Le fond même du talent de Lachaud, c'est d'entrer à vif dans la situation du procès... Voyez-le, il est là, assis à son

(1) Journal *La Cour d'assises*, du 10 mai 1862. Cité par M. Sangnier, éditeur des *Œuvres de Lachaud*, tome II, page 411. M. Jolly, avocat à la Cour d'appel de Paris, a très éloquemment paraphrasé cet article dans son « *Eloge de Lachaud* », prononcé à la rentrée de la Conférence du stage (nov. 1894.)

banc. Pendant que l'avocat de la loi narre..., lui, l'oreille tendue, l'œil tranquille, la main seule pleine de fièvre, hachant à coups de canif une plume égarée sous ses doigts, il reçoit tous les coups en pleine poitrine, il les compte; tout à l'heure il les rendra avec l'usure du génie. Sa plus grande puissance va bientôt éclater : cette parole souveraine excitée par la chaleur du débat. Car c'est là, à l'audience, qu'il crée, qu'il invente, qu'il pétrit et qu'il donne la vie à son œuvre.

Il n'est gêné par aucun souvenir; rien d'apprêté, rien d'ajusté d'avance; loin de lui les tablettes! N'a-t-il pas la grande fée à son service, l'inspiration? Son esprit n'est nullement obsédé par la composition préalable; il y a seulement en lui *préméditation* et non pas *préparation*; il a pensé, voilà tout.

Mais il ne faudrait pas s'imaginer, sur la foi de Gambetta, que la préparation de Lachaud fût aussi rapide. En réalité la préméditation commençait, chez l'illustre avocat, plusieurs jours avant l'audience, et il n'arrivait jamais devant la Cour d'assises sans connaître à fond son sujet (1). On peut seulement affirmer qu'en aucune occasion, il ne recourut à la moindre préparation écrite. Il se contentait de quelques notes très courtes, qui lui rappelaient plutôt des faits importants que les divisions de son sujet.

Il a tellement méprisé l'écriture que ses plus belles plaidoiries sont perdues pour nous.

Gambetta

Il est indiscutable que Gambetta n'a, lui non plus, jamais recouru à la préparation écrite (2). Quand parut

(1) M. JULES JOLLY, *Discours de rentrée*, 1894.

(2) On a conservé le plan du fameux discours prononcé à Grenoble par Gambetta, le 26 septembre 1872, discours énumérant les réformes à faire dans les différents services. Ce plan comprend en tout huit à

le roman *Numa Roumestan*, on affirma que Daudet, qui avait fréquenté Gambetta, avait voulu le caricaturer, et le romancier eut à se défendre de cette accusation.

La vérité est que le passage, cité plus haut, du roman de Daudet, peut parfaitement s'appliquer à Gambetta comme il s'applique à tous les verbo-moteurs. Seulement, s'il est donné à beaucoup de gens de penser en parlant, il est accordé à de bien rares privilégiés de posséder l'admirable faculté d'assimilation qui distinguait Gambetta. Cet homme d'État de premier ordre était servi par une prodigieuse mémoire, et ses discours vivaient sur un capital de faits tel que l'énorme machine cérébrale de Napoléon I^{er} peut seule, en ce siècle, être comparée à la sienne.

Aussi ai-je été très étonné de voir, dans un récent ouvrage, à l'encontre du témoignage de tous les contemporains, M. Arréat 1) écrire que Gambetta « laissait deviner une courte préparation aux affaires sous les brillants de sa faculté maîtresse ». M. Arréat paraît être, lui comme beaucoup d'autres, sous l'influence de cette idée qu'un grand orateur peut exister avec un bagage médiocre, pourvu qu'il ait du clinquant. Rien n'est plus faux. Si les orateurs illustres, ceux qui ont vraiment persuadé les foules, n'ont jamais été des « inventeurs », des « créateurs », ils ont tous eu besoin d'un immense approvisionnement intellectuel. Que les raffinés leur reprochent, s'il leur plait (ce sont là des concessions que j'ai faites depuis longtemps), leurs banalités, leurs vulgarités, leurs lieux communs et

neuf mots espacés sur une feuille de papier et correspondant aux divers ordres de questions à traiter. Ainsi : guerre, marine, justice, etc.

(1) *Mémoires et imaginations*, p. 95.

mêmes leurs trivialités : soit. Je l'ai déjà dit, je n'y reviendrai plus : ce sont là *qualités* oratoires. Mais, jamais je ne consentirai à laisser passer à leur rencontre le reproche d'ignorance ou d'« *inintellectualisme* » pour employer un barbarisme à la mode ! Déjà M. Egger avait formulé, en d'autres termes, la critique de M. Arréat (1). Ne s'est-il pas avisé de comparer les orateurs aux cabotins et de les appeler « *les hommes qui méditent peu* » ? Alors que les grands orateurs ont tous, par excellence, été de grands méditatifs.

De semblables observations prouvent seulement la faiblesse de la vieille psychologie « d'introspection ». Venant de la part de M. Arréat, qui est un néo-psychologue très distingué, elles paraissent au moins surprenantes.

Au résumé, Gambetta a, quoi qu'on puisse en dire, réuni dans sa personne le talent de Thiers, dont il a eu les procédés, au génie de Berryer, dont il a eu l'action.

Note pour la 3^e édition. — Il résulte de renseignements très sûrs recueillis auprès d'amis de Gambetta que les premiers discours du Tribun prononcés sous l'Empire, au Corps législatif, étaient préparés par écrit. Je n'hésite jamais à signaler un fait, même lorsqu'il gêne ma thèse.

C'est au moment de la guerre que Gambetta commença à improviser véritablement. Ses discours sont encore plus remplis d'incorrections que ceux de Berryer et ses métaphores n'ont pas la même mesure. Certaines phrases, examinées de près, ne veulent rien dire du tout. — On sait que, malgré ces défauts, il

(1) EGGER. *Op. cit.*, p. 82.

empoignait toujours son auditoire. La voix était d'un timbre sonore, bien étoffée, puissante, très musicale. Jusqu'à la fin de sa vie, il a conservé un accent méridional un peu choquant pour des oreilles parisiennes. La diction était souple, variée, bien cadencée, et puis surtout fréquemment venaient des envolées superbes, des coups de clairon dont l'effet était prodigieux. On se rappelle la fameuse apostrophe : « *Et maintenant, regardez à la trouée des Vosges!* » Mais, comme disait Eschine en parlant de Démosthènes, pour se rendre compte de l'enthousiasme soulevé, « il faut avoir entendu le monstre ! »

Lorsque Gambetta prenait la parole, il commençait presque à voix basse ; il caressait machinalement la tribune. On n'entendait rien. Tout le monde criait : « Chut ! Chut ! » et au bout d'un instant, le plus profond silence régnait dans l'assemblée. Gambetta alors haussait le ton.

Léon Duval.

M. Munier-Jolain, dans une étude finement écrite, a reconstitué les procédés oratoires de ce fameux avocat, qui appartient par excellence au type « graphique » (1).

Léon Duval apportait tellement de soin dans la composition de ses plaidoyers, qu'il n'aurait certainement pas pu plaider souvent. Il pénétrait à la bibliothèque dès la première heure.

Il y travaillait, à sa place habituelle, tirant de ses papiers étiquetés la plaidoirie en cours, renfermée soigneusement dans une

(1) In *Revue polit. et lit.*, 1889, 1^{er} sem., p. 342.

chemise en parchemin. Il s'établissait avec elle dans un tête-à-tête exclusif, biffant, soulignant, surchargeant... Souvent aussi on le voyait s'arrêter, s'approcher à la hâte du bureau d'un écrivain public (il en existait encore dans la salle des pas perdus) et s'emparer sans mot dire d'une plume qu'il déposait sans remercier... Le résultat de ces longues préparations était une plaidoirie rare et, à la chaleur près, parfaite. Tous les mots en étaient fixés et chacun y avait sa place. Il n'avait point appris par cœur, procédé inférieur, indigne de son talent ; mais il avait vécu si longtemps avec chacune des phrases qu'il allait dire, *il les avait si longtemps caressées, qu'il en voyait, dans la pensée, tous les détails et jusqu'à la ponctuation, indice des pauses calculées.*

Léon Duval avait, psychologiquement, plus d'un point de commun avec Hérault de Séchelles. S'il avait connu ce détail, il est probable qu'il en eût été médiocrement flatté, car il n'aimait pas les révolutionnaires, tant s'en faut, lui qui considérait Dufaure et Jules Favre comme des politiciens exaltés.

Le duc De Broglie

Un très grand talent oratoire desservi malheureusement par un organe déplorable et par une articulation défectueuse.

Préparait ses discours avec soin, mais pouvait improviser très facilement de manière à supprimer les passages que les discours des précédents orateurs rendaient inutiles et à répondre aux arguments imprévus qui avaient été développés.

Il apprenait par cœur certains passages destinés à produire de l'effet et qu'il savait placer à propos ; c'étaient comme de grands airs de bravoure, encadrés dans un récitatif.

Buffet

Peut-être le modèle de l'orateur parlementaire, du *debater*, il avait une argumentation nette, précise, vigoureuse, d'une clarté merveilleuse ; sa diction martelée mettait en relief tous les points saillants de son discours.

Il improvisait toujours et montait souvent à la tribune sans s'y être attendu au commencement de la séance. Ses déductions étaient si serrées, sa logique si puissante que nous l'avons vu, dans le Sénat, bien que membre de la minorité, l'emporter sur des ministres dans des questions d'affaires.

Enrico Ferri

Le célèbre avocat italien, en consacrant une étude à mon ouvrage dans la *Revue des Revues*, a bien voulu nous révéler, avec son brio ordinaire, sa propre psychologie oratoire. — Voici une partie de ce magnifique morceau :

Je me rappelle qu'à peine eus-je reçu le diplôme de docteur en droit, lorsque j'étais à Pise, en 1878, pour faire mes études de perfectionnement chez le célèbre criminaliste classique Francesco Carrara, j'ai trouvé un moyen très avantageux pour « délier le filet » — comme on dit en Italie, — un exercice que je n'avais rencontré dans aucun traité par l'éloquence, mais qui répondait instinctivement à la glorieuse devise de la renaissance scientifique « *provando e reprovando* ».

Je ne pensais pas alors aller plaider aux cours d'assises ; mais — puisque je voulais dès lors conquérir, malgré mon hétérodoxie scientifique, une chaire à l'Université — pour organiser dans mon

cerveau la facilité de la parole et l'ordre et la clarté de l'expression, je pris l'habitude d'aller tous les jours, aux bords solitaires de l'Arno, hors de la ville, pour parler à haute voix, et à l'improviste, une heure de suite, par un argument extrait au hasard parmi les petits billets roulés et mis sous ma porte, avant de partir.

Et combien de banalités, d'idiotismes, de non sens, parmi quelque éclair idéal, n'ai-je débités, tout seul, — et c'est là peut-être la différence la plus marquée avec mon existence professionnelle postérieure ! sur la « civilisation », la « justice », le « libre arbitre », le « progrès », l'« amour de la patrie », la « famille », l'« emportement des passions », la « défense légitime », la *male-suada fames*, la culpabilité morale ! »...

Les premiers jours, voix et idées sortaient pénibles, tiraillées, séparées, inefficaces ; mais je pensais que cet exercice *d'entraînement* était vraiment précieux, aussi bien pour le larynx que pour les poumons et le cerveau.

Ensuite la gymnastique de l'enseignement universitaire, commencée dès l'année suivante à Turin, où j'étais en même temps professeur de droit criminel et élève de Lombroso, n'a fait qu'augmenter de plus en plus la résistance organique, qui est la base physique de toute éloquence. C'est grâce à celle-ci que j'ai pu, par exemple, parler huit heures de suite, en 1886, pour défendre les paysans de Mantoue accusés d'excitation à la guerre civile par cela seul qu'ils s'étaient associés pour la défense de leurs intérêts économiques, et qui furent acquittés au milieu de l'enthousiasme fiévreux de la ville arrachée à son bouddhisme artistique, par les jurés de Venise. Et j'ai pu même, en deux jours, parler onze heures, au Tribunal de Lecce, dans un procès éclatant de prétendue difamation politique.

Ces discours de huit et onze heures, que je rappelle ici aux jeunes confrères qui me liront, sont des exemples à fuir bien plus qu'à imiter, et qu'on ne doit subir que lorsque cette effrayante longueur est matériellement imposée par l'enchevêtrement et l'échafaudage des faits de l'affaire.

Pour mon compte, puisque les exemples vivants sont encore le moyen pédagogique le plus suggestif, je suis un visuel-émotif. On sait, en effet, grâce aux travaux de l'école de Charcot, qu'il y a plusieurs espèces de mémoires : mémoire des images, des émotions, des idées. Les images n'étant que des sensations réveillées, l'acte de leur mémoire implique toujours le réveil de sensations et perceptions qui sont afférentes à la *vue*, à l'*ouïe* et au *toucher* ;

de sorte qu'il y a la mémoire visuelle, la mémoire auditive et la mémoire motrice et autant de types psycho-anthropologiques correspondants.

De plus, les différentes mémoires (imagination, émotion, idéalisation) s'allient et se combinent de toutes manières, selon les individus et leurs groupes professionnels et sociaux.

L'imagination a pour fondement la mémoire ; mais la mémoire ne lui fournit que les matériaux ; la mise en œuvre dépend du tempérament cérébral héréditaire.

Autour de ce noyau de la mémoire — motrice, auditive ou visuelle — s'entrelacent, avec plus ou moins de prédominance, la mémoire des émotions et la mémoire des idées ; ce qui forme le type psycho-anthropologique du visuel-intellectuel, de l'auditif-émotif, etc.

Ainsi, par exemple, chez les artistes la mémoire intellectuelle est souvent très faible, tandis que l'une des trois mémoires des images et la mémoire émotionnelle sont le plus souvent développées.

Mon cerveau est une sorte d'appareil photographique pour les images visuelles, car toutes mes possessions visuelles se fixent autour d'un rayonnement ou d'une émotion et se rallument très vivement, lorsque je veux résumer et fixer un rayonnement ou une émotion dans les cerveaux de l'auditoire. Et lorsque je parle, je vois cérébralement ces images. Ainsi, par exemple, au procès pour un terrible accident de chemin de fer, lorsqu'aux avocats de la Compagnie, qui accusaient les familles des morts et des blessés de faire « de la spéculation », j'ai répondu dans mon plaidoyer que je ne savais pas ce que ma douleur paternelle aurait pu faire si ma fillette m'eût été rendue dans un amas palpitant de sang et de boue..., alors je voyais réellement ce petit corps et la contagion émotionnelle a dû être bien forte. L'on dut, à ce moment-là, lever l'audience, en raison du soulèvement du public, bondé dans la salle, contre les représentants de la Compagnie de chemin de fer.

PROFESSEURS ET CONFÉRENCIERS

Auguste Comte.

Littré nous a conservé des détails intéressants sur les procédés cérébraux d'Auguste Comte.

Il méditait son sujet de tête et *sans jamais rien écrire*... Quand cette élaboration était accomplie, il disait que son volume était fait. Sa mémoire avait suffi à tout, pas un mot n'avait été jeté sur le papier, c'est de la sorte qu'en 1826, il composa de tête, sans en rien écrire, le cours qu'il comptait faire et qui embrassait la philosophie positive tout entière, à sa première élaboration et alors qu'elle exigea le plus d'effort.

Quand l'élaboration en était à ce point de maturité, il fallait que la composition commençât.

Son œuvre avait besoin de l'éclosion; elle chargeait son cerveau; elle voulait en sortir et il n'était, pour ainsi dire, plus le maître de l'inspiration qui l'obsédait (1).

M. Lacassagne,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LYON

J'extraits ce qui suit d'une auto-observation publiée par M. le docteur Saint-Paul (2) :

En faisant un cours, je suis parfois victime d'un dédoublement de la personnalité assez pénible. Je parle, mais je sens en moi un

(1) LITTRÉ. *Auguste Comte et la Philosophie positive*, pages 251 et 252.

(2) *Op. cit.*, 116 et 117.

critique qui, à l'intérieur, blâme, censure toutes mes paroles, m'empêche d'aller de l'avant, de m'abandonner comme je le voudrais... Je ne manque jamais de préparer assez exactement l'exorde et la péroraison de mes conférences. Dans le corps du discours, les raisonnements s'entraînent l'un l'autre, et le danger est moins grand ; la parole en amène une autre, un raisonnement, un autre raisonnement : en ces moments je suis, je crois, un peu « Roumestan » ; il me suffit çà et là de quelques rares points de repère, notés sur un papier. C'est par la parole, au contraire, que je retiens avec précision ; c'est par des souvenirs articulaires que je conserve mon commencement et ma fin.

Autre part, M. Lacassagne déclare qu'il ne retient bien que ce qu'il a médité, que, pour préparer un cours, il fait sa conférence d'abord *mezzo voce* ou même à haute voix. « Au bout d'une huitaine de jours, dit-il, le tassement s'est produit, je puis aborder le public.

Le savant professeur est un des psychologues qui ont le mieux analysé le dédoublement de la personnalité si fréquent chez le parleur en public.

Toutefois, M. Caro avait déjà signalé cette singularité : « Il y a là quelque chose de bizarre, écrivait-il en 1882 : l'orateur préparant, par une action continue, la suite de son discours, tandis qu'il a l'air tout entier à l'effort de son discours présent. Deux paroles et deux discours simultanément, c'est là un des secrets de l'improvisateur (1). »

Je dois reconnaître que le personnage intérieur qui se manifeste en M. Lacassagne, loin de faciliter chez lui l'improvisation, m'a plutôt l'air d'un gêneur très incommode.

(1) In *Revue polit. et litt.*, 1882, II, 107.

M. Gilbert Ballet.

Il est pour moi, écrit M. Ballet, sans utilité aucune de préparer une leçon dans ses détails ; le mieux est de me contenter d'en arrêter les grandes lignes et les divisions principales. Je ne puis, en effet (à moins, bien entendu, d'un exercice prolongé), lire mentalement ma leçon en la faisant. Mais, en ma qualité de moteur (verbal), je me la rappelle assez nettement quand je l'ai faite. Mes représentations d'articulation me la redisent, et il me serait facile de la reproduire, avec plus d'aisance même et de facilité que lorsque je l'ai faite du premier jet (1).

M. Dugas.

J'ai remarqué, pour ma part, que je fais toujours mal une leçon que je viens de préparer : je suis gêné par la richesse même de mes souvenirs ; suivant l'heureuse expression latine, je ne les *tiens* point (*teneo memoria*), je n'arrive pas à les classer, j'ai de fréquentes redites et d'étranges oublis, je suis redondant et incomplet. Au contraire, plus je me fie à ma mémoire, plus elle me sert : s'il m'arrive de traiter une question que je possède, mais à laquelle je n'ai pas eu le temps de penser depuis un an et plus, j'ai le plaisir de retrouver mes souvenirs intacts, sûrs, précis et même abondants. Je ne suis jamais plus exposé au danger de rester court que quand ma mémoire est de formation récente et mal digérée (pas de mémoire d'avocat, alors). Je ne suis jamais plus sûr de retrouver mes souvenirs qu'après qu'ils ont paru s'éloigner de moi, mais en réalité se sont tassés (V. M. Lacassagne) et mis en bon ordre... C'est donc du degré d'organisation de la mémoire que dépendent les vraies qualités de la mémoire (2).

Ce serait faire du tort à cette analyse si précise que d'essayer de la paraphraser.

(1) *Op. cit.*, p. 153.

(2) In *Revue philosophique*, nov. 1894.

Legouvé.

L'un des types du graphisme le plus accentué.

Francisque Sarcey a révélé aux admirateurs de Legouvé ce détail extraordinaire que le conférencier académicien devait son impeccabilité à sa mémoire.

M. Ernest Legouvé n'abandonnait rien à l'improvisation. Il écrivait sa conférence d'un bout à l'autre avec un soin infini et, ce premier travail fait, il priait sa femme, sa fille, quelques-uns de ses amis, d'en écouter la lecture. Il se composait un public et suivait sur leur visage l'impression de ses auditeurs bénévoles. Tout développement qui avait paru les fatiguer, tout mot piquant dont ils n'avaient pas souri étaient impitoyablement retranchés. « Ce qu'on supprime n'est jamais sifflé, disait Scribe »... Quand une fois il avait bien arrêté, de concert avec sa famille, la composition de la conférence, et qu'il en possédait le texte écrit *ne varietur*, il se livrait à un autre travail qui n'était pas moins méticuleux ; il s'exerçait à le dire... C'est en s'apprenant à dire le texte qu'il se le mettait dans la mémoire. M. Legouvé ne nous a donné qu'un petit nombre de conférences ; toutes étaient des chefs-d'œuvre. Je me souviens qu'un jour M. Legouvé, me rencontrant dans les coulisses comme il allait entrer en scène, me dit, moitié sérieux, moitié badinant :

— « Pourquoi êtes-vous venu ? Vous avez déjà entendu cette conférence-là deux fois !

— « Eh ! mais, lui répondis-je, je serais allé entendre dix fois le *Carnaval de Venise* joué par Paganini (1). »

Donnez à Legouvé, conférencier, si vous voulez, dix fois plus de talent encore, ce ne sera jamais un orateur.

Son exemple est le plus déplorable qu'on puisse offrir à un jeune parleur.

(1) FRANCISQUE SARCEY. *Souvenirs d'âge mûr*, page 106, un volume. Ollendorff, éd.

Est-ce à dire que ce type n'existe pas, parmi les personnes qui ont l'habitude de parler en public ? Si, malheureusement, pour elles d'abord, pour le public ensuite.

Je lisais dernièrement, dans la *Revue scientifique* (1), un article dans lequel M. Ph. Tissié parle « d'un de ses amis, orateur distingué, qui s'astreint à apprendre mot à mot les discours qu'il prononce ». Il ajoute, ce qui ne m'étonne guère, que son ami est tellement fatigué par ce travail de mémoration qu'il en est *courbaturé*. Franchement, on le serait à moins.

Il existe encore beaucoup de prétendus orateurs qui apprennent leurs discours par cœur. Quelques-uns savent les débiter presque aussi bien que Legouvé, et il est difficile (quoiqu'en dise M. Lintilhac) de s'en apercevoir, surtout s'ils sont capables de répondre à une interruption sans rompre leur fil.

On cite un ancien député de l'Empire, M. Lafond de Saint-Mur, qui apprenait tout mot à mot. Un jour, au Corps législatif, il prononça un discours que tout le monde s'accorda à proclamer remarquable ; mais, quelques jours après, Jules Richard signala, dans le *Figaro*, l'étrange coïncidence de cette « improvisation » avec un discours prononcé, sous la Restauration, par Benjamin Constant.

M. Lafond de Saint-Mur ne se démonta pas pour si peu : « J'ai une mémoire si prodigieuse, dit-il, qu'il me suffit de lire un très long morceau pour le retenir par cœur. J'avais lu et retenu ce discours, il y a quelques années, et quand il m'est revenu à l'esprit, au cours des débats, j'ai cru qu'il était de moi. » Longtemps plus

(1) Numéro du 20 oct. 1894.

tard, au Sénat, il lui arriva une autre mésaventure. Il était à la tribune, récitant un discours, quand tout à coup, il s'arrête ne retrouvant plus un mot... Il cherche. Le mot ne vient pas... Ce fut un moment pénible pour tout le monde. Il recommence sa phrase, et juste au même endroit il se voit encore à court ! Ce fut le président, M. Le Royer, qui le tira d'affaire en annonçant au Sénat que, l'orateur étant indisposé, la séance était suspendue.

Vingt minutes après, M. Lafond de Saint-Mur remontait à la tribune avec son mot retrouvé. Il recommence sa phrase, et patatras ! voilà le mot qui disparaît de nouveau ! Même scène, même intervention du président qui, cette fois, leva la séance définitivement.

M. Lafond de Saint-Mur ne reparut jamais à la Tribune.

Un autre jour, le vicomte de Lorgeril récitait aussi un discours en jetant un regard furtif sur un manuscrit étendu devant lui. — Quelqu'un lui cria : « Mais, lisez donc ! » M. de Lorgeril ne se déconcerta pas : « Eh bien ! oui, dit-il, j'ai écrit mon discours ; si tout le monde en faisait autant, on dirait peut-être moins de sottises à la tribune. » — Et M. de Lorgeril, ayant mis les rieurs de son côté, continua sa petite récitation.

M. Eugène Lintilhac

M. Eugène Lintilhac, — qui fut si longtemps le conférencier en vogue et qui le sera encore longtemps le jour où il lui plaira de quitter la politique pour la littérature, — a, bien avant moi, de même que Paignon et Sarcey, préconisé la préparation verbo-mo-

trice. Dans la préface de ses *Conférences dramatiques* (1), il a, d'une plume légère, montré ce que devait être la cuisine d'une conférence.

« Au théâtre, tout doit être théâtral, la conférence comme le reste, et, là du moins, je ne me lasse pas d'y insister, lire ou réciter est une messéance, une espèce de trahison envers le lieu et l'assemblée... Le conférencier doit donner à son public cette sensation dramatique de l'idée sortant de son cerveau tout armée de sens, mais dans la pure nudité d'une forme qui va trouver et prendre, un peu à tâtons, mais avec une coquetterie instinctive, son vêtement et même sa parure, sous les yeux de tous. C'est un saut périlleux chaque fois.

« ... Si l'on n'est pas d'abord cela, un *verbo-moteur*, que l'on ne se risque pas à conférencier. Mieux vaudrait prendre en galère une rame à la main, comme disait du travail de la rime le nonchalant Régnier... On aura beau escamoter le papier, tricher du lorgnon, se torturer, s'entler, toujours les connaisseurs — il est vrai qu'ils sont rares — vous diront comme à la grenouille de la fable : « Vous n'en approchez point »...

« On est donc *verbo-moteur*, je suppose. On va exercer sa faculté sur les deux ou trois *idées-mères* qui se sont dégagées du fatras de ses notes et de ses réflexions. On en emporte une dans sa tête un beau matin, et, en se gardant bien d'apprendre par cœur (pourquoi pas ? il suffit de ne pas noter sur le papier !) les choses qui viennent à la langue, on la parle au petit bonheur, entre les *quadrives et compiles de Lutèce*. »

M. Lintilhac poursuit de ses fines railleries les orateurs à faux nez. Il indique aux non initiés les moyens de découvrir les récitants sous le masque de l'improvisation. D'après lui, le parleur qui récite a de faibles écarts de voix. Il ne franchit pas l'intervalle d'une quinte. « S'il se risque au delà, même dans les mouvements d'interrogation ou d'exclamation, sa voix s'étrangle, se dessèche, devient blanche

(1) EUGÈNE LINTILHAC *Conférences dramatiques*. Ollendorf, id. 1898.

et prend une intonation caractéristique. » Je ne suis pas assez musicien pour dire si ce moyen de dénicher la fraude est suffisant. Dans tous les cas, je formule mes réserves à l'égard du second moyen préconisé par M. Lintilhac.

« Le deuxième trébuchet du récitateur, dit-il, c'est ce que nous appellerons l'*enjambement*. Le conférencier veut-il dire, par exemple : « Pour bien interpréter *Bérénice*, l'actrice doit s'imaginer qu'elle joue la *Dame aux Camélias* sous Louis XIV », et lui arrive-t-il de dire : « Pour bien interpréter *Bérénice*, l'actrice sous *Louis XIV* doit s'imaginer, etc... », ne cherche pas davantage, public, mon ami ! Tu es en face d'un récitateur... »

N'en déplaise au spirituel sénateur, ce phénomène de l'enjambement est bien plus une caractéristique du *verbo-moteur* chez lequel la pensée va plus vite que les mots. Très souvent, les grands orateurs éprouvent cette difficulté d'accorder leur langage avec les idées qui précèdent. Ils enjambent donc de la même façon que le liseur dont l'œil est presque toujours en avance de deux lignes.

Francisque Sarcey (1)

J'ai gardé Sarcey pour la bonne bouche, et ce, pour deux raisons : la première est qu'il nous a donné une des analyses les plus exactes qu'on puisse lire, en ce qui touche la psychologie de la parole ; la seconde est que les procédés qu'il nous enseigne me

(1) Ces lignes ont été écrites lorsque l'excellent conférencier était encore plein de vie.

paraissent être les plus sensés, les plus faciles et les plus sûrs. Ce n'est pas une observation que j'apporte ici, c'est un modèle que je donne :

Comme Montaigne, M. Sarcey commence par nous déclarer bonnement *qu'il n'a point de mémoire* (1). Mais, ne vous y trompez pas. Cela veut tout simplement dire qu'il ne peut pas apprendre par cœur. Au fond, chacun sait qu'il vit sur le plus incroyable entassement de souvenirs qui puisse exister dans une cervelle humaine. — Ne vous attendez pas non plus à lui entendre débiter quelques fadaïses sur l'inspiration oratoire. L'Inspiration oratoire ! il ne croit plus à cette plaisanterie depuis certaine mésaventure qui lui est arrivée, au Cirque d'hiver, un jour de malheur où la bonne déesse l'a carrément laissé en plan. Aussi, avec sa fine bonhomie, M. Sarcey proclamera-t-il tout de suite (2) qu'on ne tire d'une fontaine que l'eau qu'on y a versée, et qu'on a beau tourner le robinet de l'improvisation : « Si la fontaine est vide, c'est du vent qui en sort. »

Ecoutez à présent la manière de se préparer.

N'écrivez jamais une conférence ; j'ajouterai même n'emportez point de notes... Souvenez-vous que le public est un monstre aux mille têtes et que vous ne le dompterez que si vous tenez votre regard constamment attaché sur le sien... Ne citez pas ou citez de mémoire : Tant pis pour l'auteur s'il est tronqué... Quand vous possédez, au moins en gros, toutes les idées dont se composera votre discours, ne faites jamais l'imprudence de vous asseoir à votre bureau une plume à la main ! Allez dans votre jardin ou dans quelque rue solitaire, ou dans une chambre de votre maison plus vaste que les autres. On ne prépare bien qu'en se promenant. Vous avez dans votre mémoire les thèmes de votre développe-

(1) *Op. cit.*, p. 79.

(2) *Ibid.*, p. 89.

ment : *piquez dans le tas*, prenez-en un. *Forcez-vous à l'improviser*. Ne vous inquiétez pas des *phrases mal faites*, ni des mots impropres, allez toujours votre train ; poussez jusqu'au terme du développement, et, une fois au bout, recommencez le même exercice ; recommencez-le trois fois, quatre fois, dix fois, sans vous lasser. Vous aurez d'abord quelque peine : le développement sera court et maigre ; peu à peu, autour du thème principal, viendront se grouper ou des idées accessoires, ou des faits probants. *Il ne faut jamais rien savoir par cœur*. A quoi vous sert l'exercice que je vous recommande ? A vous préparer un large et plantureux humus de tours et de mots sur le sujet que vous devez traiter.

Voilà des conseils précieux. Chacun d'eux est la confirmation directe des théories sur le langage et sur la mémoire que j'ai exposées dès le début de cette étude. J'ai, tout au plus, une réserve à exprimer en ce qui touche la formule : « Ne vous inquiétez pas des phrases mal faites ». Je dis, au contraire, et j'ai exposé mes raisons, qu'il faut ne rien négliger dès les premières incubations de la parole. Il faut éviter, dans la préparation mentale, la *lâcheté* des expressions, en se pénétrant de cette idée que le mot impropre admis une première fois restera fixé dans la mémoire, inhibant ensuite le mot propre.

Certes, je le reconnais, on ne trouvera pas d'un seul jet tous les développements du discours. Il n'en demeure pas moins utile de surveiller constamment la construction grammaticale des phrases pensées et la propriété des termes médités.

CHAPITRE VII

Résultats d'enquêtes personnelles

I

Depuis le jour où j'ai pris à tâche d'étudier la psychologie des parleurs, je me suis efforcé de réunir des documents originaux à l'appui de ma thèse. *MM. Ribot, Lacassagne et Binet* ont mis à la mode les enquêtes psychologiques ; je me suis inspiré de leur exemple et j'ai tâché d'« interviewer » un grand nombre d'avocats, d'hommes politiques, de professeurs et de conférenciers pour arriver à connaître leurs procédés.

Hélas ! j'avoue, non sans tristesse, que je n'ai pas obtenu tous les résultats que je me croyais en droit d'attendre. M. Binet, dans je ne sais plus quel ouvrage, avait eu bien raison de mettre en garde les amateurs de psychologie contre trop de présomption. Alors qu'en Angleterre, en Allemagne et en Italie, les questionnaires psychologiques obtiennent un grand succès, lorsqu'ils viennent d'un chercheur de bonne foi, si modeste qu'il puisse être, en France, les savants les plus réputés ont beaucoup de mal à arracher, de ci, de là, quelques maigres réponses.

Comment aurait-il été possible qu'un simple amateur eût réussi dans une entreprise que des maîtres éminents n'ont pas toujours pu mener à bien ?

Je ne me suis néanmoins pas découragé. Aidé par des amitiés précieuses que j'ai été assez heureux pour acquérir pendant mon séjour au barreau de Paris, j'ai pu réunir des documents, pas aussi nombreux que je l'eusse désiré, mais cependant d'une qualité fort respectable. J'adresse ici un remerciement sincère à tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à mes modestes travaux.

Quant à ceux qui ne m'ont pas répondu, je les supplie de croire, si ces lignes venaient par hasard à leur tomber sous les yeux, que je ne conserve à leur égard aucune amertume. Je ne leur fais pas l'injure de penser que mon défaut de notoriété a été la cause de leur silence.

Je m'explique parfaitement leurs raisons :

En première ligne, il faut constater que l'introspection psychologique n'est pas permise à tout le monde. Des gens très distingués, intellectuels au premier chef, échouent complètement dans cette tâche. Qu'on relise la plupart des examens intérieurs qui ont été publiés jusqu'à ce jour par les savants spécialistes de l'Ecole de Lyon : on y verra à quel point des écrivains hors de pair ont répondu « à côté ». Un de mes amis, homme politique très en vue à l'heure actuelle (c'est un des orateurs les plus puissants que possède la Tribune française), m'a dit très carrément « qu'il n'avait pas assez confiance en lui-même pour se livrer à un examen aussi délicat » ; d'autres ont avancé « qu'ils n'avaient jamais pensé à ces choses » ; d'autres encore que c'était là une besogne extrêmement pénible, dont ils me

suppliaient de les dispenser ». Je connais trop les auteurs de ces réponses pour ne pas être convaincu de leur bonne volonté et de leur franchise. Le sentiment qu'ils éprouvent, je l'ai éprouvé moi-même, lorsqu'on m'a fait parvenir un premier interrogatoire psychologique. C'est très grave, semble-t-il, ce qu'on vous demande là : on a la sensation d'entrer dans un confessionnal. Et quel confesseur ? Un indiscret de la pire espèce, qui annonce ostensiblement l'intention qu'il a de dénoncer votre « état d'âme » au public, soit sous forme de conférences, soit sous forme de brochures. Il a beau promettre, cet indiscret, d'être muet comme la tombe. Ne reste-t-il pas encore la peur de verser involontairement dans le ridicule, de mal répondre sur un sujet qu'on ne connaît pas bien, d'encourir les critiques de l'enquêteur ou de ses amis ?

M'est avis que tout cela provient surtout d'une sorte de malentendu : les gens qui s'intéressent de longue date aux questions psychologiques ont le tort de proclamer, en toute occasion, que les découvertes récentes sur le mécanisme de la pensée sont devenues vulgaires et banales. Au vrai, les initiés ne sont pas si légion qu'on veut bien le dire, même dans le monde médical ; et, pour les plus fins lettrés parmi les profanes, la psychologie demeure toujours une « science à part », enclavée réservée à des spécialistes. Quand on aura compris, dans notre pays, que la connaissance de la nouvelle psychologie est indispensable au point de vue pratique, qu'elle n'est point rébarbative, qu'elle a une importance énorme en pédagogie, qu'elle peut à tout instant permettre de révéler, diriger, perfectionner une « vocation », sans compter ses autres avantages, on finira peut-être par établir,

un peu partout, comme en Allemagne, des sociétés locales d'études psychologiques.

Tant que ces idées ne seront pas devenues familières, il faudra s'attendre à voir les hommes les plus intelligents considérer un questionnaire psychologique comme une chose extraordinaire, un peu bête et assurément fort ennuyeuse.

II

Voici à peu près les idées qui m'ont guidé dans la confection du questionnaire, dont les réponses devaient, dans ma pensée, servir de base à mon travail.

J'ai d'abord emprunté tout ce qui concernait mon sujet aux questionnaires déjà connus et principalement à celui de M. Lacassagne, qui est un chef-d'œuvre en ce genre. Voici ce questionnaire préliminaire :

Numéros
des
questions

PENSÉE

A quelle catégorie des *types* définis par Charcot appartenez-vous?

I

- 1 Êtes-vous *verbo auditif*? C'est à-dire, quand vous pensez, avez-vous la conscience d'*entendre* un personnage intérieur vous souffler les mots qui « vous viennent à l'esprit? » (Type Egger.)

II

- 2 Êtes-vous *verbo-moteur*? La parole accompagne-t-elle ou même semble-t-elle précéder chez vous la pensée? Ne pouvez-vous penser qu'à la

Numéros
des
questions

condition d'avoir conscience d'un effort fait par vous pour articuler les mots pensés? Avez-vous, comme on dit, *toujours les mots sur le bout de la langue?* (Type Stricker.)

III

- 3 Êtes-vous *verbo-visuel*? Lorsque vous pensez, voyez vous les mots écrits, soit en caractères d'imprimerie, soit en caractères d'écriture? *Lisez-vous* intérieurement votre pensée? (Type Charma.)

IV

- 4 Réunissez-vous pour penser plusieurs des procédés ci-dessus décrits? Êtes-vous, en même temps, auditif et moteur? visuel et moteur? Êtes-vous indifférent? (Type Taine.)

On voit quel a été mon but : esquisser, de façon à être compris par tout le monde, une division des types classiques. J'ai omis, à dessein, le type du moteur graphique, d'abord parce qu'il est assez difficile à définir, ensuite parce que la suite de l'interrogatoire devait suffisamment conduire à sa révélation.

J'ai intitulé ce préliminaire « Pensée », en évitant de parler du langage intérieur, croyant ainsi mettre plus à l'aise les non initiés.

Il s'agissait ensuite de provoquer quelques réponses sur la mémoire. Il est facile de comprendre que si j'avais, de but en blanc, posé à mes « interlocuteurs » des questions basées sur la savante division de M. Dugas, j'aurais risqué de les embarrasser.

Je ne pouvais pas, raisonnablement, leur demander : « Que pensez-vous de votre *mémoire brute?* » et

« que pensez-vous de votre *mémoire organisée* ? » J'ai simplement cherché à me rapprocher du langage courant, et j'ai résumé ainsi cette partie du questionnaire :

Numéros
des
questions

MÉMOIRE RÉFLÉCHIE

5

Avez-vous une bonne ou une mauvaise mémoire des mots ? — A quel procédé particulier recourez-vous lorsque vous voulez apprendre par cœur ?

A. — Êtes-vous obligé de lire à *haute voix* ?

B. — Êtes-vous obligé de remuer les lèvres en prononçant mentalement ou en articulant à voix basse la leçon à apprendre ?

C. — Ou bien, vous contentant de fixer les mots, en les lisant des yeux, les photographiez-vous, en quelque sorte, dans votre esprit ?

6

Pouvez-vous décrire ce qui se produit, dans votre esprit, lorsque vous récitez ?

Répétez-vous les mots qui vous sont soufflés par un personnage intérieur ?

Les articulez-vous spontanément, sans avoir conscience d'un travail intérieur préalable ?

Les lisez vous mentalement ?

Autres procédés ?

Abordant maintenant le vif du problème, j'ai cru devoir distinguer le langage ordinaire de la conversation, de la parole en public. Je me suis ici, pour opérer une division entre les parleurs, appuyé sur une pénétrante observation de Montaigne, citée dans une

autre partie de cet ouvrage. J'ai distingué entre les « *tardifs* » et les « *vifs* ».

Numéros
des
questions

7

A. — Appartenez-vous à la catégorie de ceux qui ont quelque peine à chercher les mots ? Chez lesquels le mot ne jaillit qu'après une réflexion plus ou moins rapide ?

Cherchez-vous à vous rendre compte de la correction grammaticale de votre phrase avant de l'exprimer ?

Quel travail mental précède l'expression orale ?

Auditivisme.

Visuelisme.

8

B. — Appartenez-vous à la catégorie de ceux que Montaigne a si bien dépeints en disant que chez eux la parole ressemble à « l'eau qui par force de se presser, de sa violence et abondance ne peut trouver issue en un goulet ouvert » ? Chez vous, les mots se pressent-ils pour sortir ?

9

Avez-vous conscience de parler comme par inspiration spontanée ?

Cette spontanéité va-t-elle jusqu'à réaliser ce que Daudet a décrit dans le personnage de Numa Roumestan ? Pensez-vous en parlant ?

Cette dernière question sert de transition naturelle pour passer à la parole en public, car, pour les « *Roumestan* », le langage ordinaire diffère peu du langage public.

Voici venir la partie essentielle du questionnaire :

PAROLE EN PUBLIC

10

Comment préparez-vous vos discours, cours, conférences ou plaidoiries ?

A. — Vous considérez-vous comme ceux que le

- Numéros
des
questions
- langage courant appelle « Improvisateurs » ?
Pouvez-vous parler d'abondance sur un sujet
vaguement connu, sans aucune préparation ?
- 11** B. — Votre préparation se ramène-t-elle à une
simple *préméditation* de votre sujet ?
Comment alors méditez-vous ?
En parlant à haute voix votre sujet, complétant
au fur et à mesure les idées d'abord ébauchées ?
(Type Francisque Sarcey.)
En parlant mentalement ? (Type Stricker.)
En écrivant mentalement ?
- 12** C. — Appartenez-vous à la catégorie de ceux à
qui les idées ne viennent que *la plume à la main* ?
Apprenez-vous par cœur le sujet une fois écrit ?
(Type Legouvé.)
- 12 bis** Écrivez-vous et parlez-vous ensuite votre sujet
sans l'apprendre par cœur ?
- 13** Écrivez-vous plusieurs fois votre sujet (type
Jules Favre), déchirant chaque fois la copie ter-
minée ?
Quel *résidu* cette dernière méthode laisse-t-elle
dans votre esprit ? Se produit-il, lors du débit
oral, une sorte de fusion entre les différentes
conceptions de la même phrase, fusion analogue
aux procédés Galtoniens de reproduction photo-
graphique d'un type de famille ?
- 14** En parlant, lisez-vous mentalement ce que vous
avez écrit ?
- 15** Pensez-vous que la préparation écrite vous ait,
à la longue, facilité la « faculté d'improviser » ?
- 16** Avez-vous des procédés de composition du
discours qui ne rentrent pas dans les catégories
ci-dessus visées

Numéros
des
questions

17

Que pensez-vous de ce qu'on appelle le travail de l'inconscient, en ce qui touche la préparation de la parole en public? Vous arrive-t-il d'esquisser un sujet la veille et de le trouver tout prêt le lendemain dans l'esprit?

CONCLUSIONS SYNTHÉTIQUES ?

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES ?

A part la question n° 13, qui exige quelques connaissances psychologiques, il peut être aisément répondu à toutes ces questions par n'importe quel homme intelligent.

La plupart de mes correspondants, pour des raisons très dignes de respect, m'ont prié de ne pas publier leurs noms. Pour éviter toute espèce de reproche à cet égard, je ne publierai même pas les noms des personnes qui ne m'ont pas interdit cette divulgation. Je me contenterai, d'une manière générale, de distinguer les signataires par leurs initiales, quand il me sera permis de le faire, ou tout au moins par leurs qualité ou profession (1).

III

M. G. A... (conférencier habituel), Paris.

Je médite mes conférences en parlant à voix basse,

(1) J'ai dû élaguer une vingtaine de réponses qui étaient ou trop vagues ou trop en dehors du sujet. Ce qui reste ici est donc le résultat d'un triage. Il est entendu que je me suis fait un devoir de publier *in extenso* les réponses qui contredisent mes vues personnelles.

quelquefois en parlant mentalement. Je n'écris jamais, même une lettre, sans l'avoir auparavant rédigée dans ma tête. J'apprends généralement par cœur les quatre premières phrases, non pas à cause des difficultés de l'expression, mais à cause du *trac* qui m'envahit en présence d'un auditoire (1).

M. A... pense que la préparation écrite donne de l'assurance et que, par cela même, elle augmente la faculté d'improvisation qui est surtout, à son sens, une question d'aplomb. Dans la conversation ordinaire, il a la préoccupation de la correction grammaticale de la phrase.

Il ne peut apprendre par cœur qu'en faisant appel à la mémoire brute, « il faut qu'il articule tous les mots, soit à voix basse, soit à haute voix, et que cela s'exécute *machinalement* ». M. A... déclare ne pas bien se rendre compte du type auquel il appartient, mais il reconnaît qu'en faisant des vers (et c'est un poète distingué), il lui est arrivé d'en trouver de tout faits dans sa tête, comme si quelqu'un les lui soufflait. Cela rarement. En dehors de cette observation, il ne s'est jamais aperçu, chez lui, du travail de l'inconscient.

M. le docteur P. S... (conférencier habituel), Paris.

Type : Visuel avant tout et moteur. Pas d'auditivisme du tout. Mauvaise mémoire des mots. Est

(1) Je connais personnellement des avocats qui plaident depuis vingt ans devant la Cour d'assises et qui ont encore l'appréhension du début. M. Sarcey a écrit que cela était incurable et que, des acteurs rompus au métier (M^{me} Sarah Bernhardt entre autres) n'avaient jamais pu supprimer leur *trac* du public.

obligé, pour apprendre par cœur, de répéter à haute voix et, *en fermant les yeux, de voir les images des mots*; lit ensuite ce qui s'est gravé dans sa pensée et le prononce presque inconsciemment.

J'appartiens plutôt à la catégorie de ceux qui n'ont pas la parole facile... La spontanéité n'existe pas chez moi pour la parole parlée, mais pour la parole écrite. Je pense les mots au fur et à mesure que je les écris...

La préparation du discours se réduit à une simple pré-méditation (mise en ordre de mes idées sur le sujet sous forme d'un plan aussi logique que possible). *Je parle mentalement ou à haute voix*. Pour un travail, autre qu'une conférence, *il m'est nécessaire d'écrire pour traduire nettement ma pensée*. En parlant, je vois mon plan écrit. Le travail de l'inconscient est, chez moi, considérable. Quand j'ai une idée de travail dans la tête, je la laisse se développer seule pour ainsi dire; c'est mon inconscient qui fait le tri entre tout ce que je vois, lis, entends, se rapportant ou non à ce travail. Quand je suis incapable d'y rien ajouter, le travail s'arrête, mais je ne suis pas encore capable d'écrire. Jusqu'à ce qu'un jour, sous une influence quelconque, pressé par une promesse, je me sente, en quelque sorte, poussé à écrire. Quelquefois, je m'y mets à plusieurs reprises et ne m'entête jamais, si ça ne marche pas du premier coup. C'est que je ne suis pas au point.

J'ai reproduit d'une façon très complète l'analyse donnée par M. le docteur P. S..., non seulement parce qu'elle émane d'un homme fort compétent, clinicien distingué des maladies mentales, mais encore et surtout parce que cette observation confirme particulièrement mes vues personnelles.

Voilà un graphique qui, par intuition, a compris que la première condition pour parler en public était

de dépouiller son graphisme et de dédoubler, en quelque sorte, sa personnalité. L'écrivain conserve ses procédés naturels, mais l'orateur en cherche d'autres tout différents. M. le docteur S... est dans le vrai.

M. L. C (magistrat du Parquet).

Type : indifférent. Les idées lui viennent surtout la plume à la main (M. C... est un écrivain de valeur). Il écrit donc souvent son sujet, en se gardant de l'apprendre par cœur (je dois dire qu'il est doué d'une excellente mémoire) En parlant, il lui arrive souvent de lire mentalement ce qu'il a écrit. Il est obligé de chercher ses mots, n'est pas improvisateur, mais s'efforce de développer chez lui cette qualité en prenant des idées qu'il développe bien ou mal, au hasard de l'improvisation. Pense que la préparation écrite peut, à la longue, faciliter l'improvisation, mais n'a pu encore se rendre compte, d'après lui-même, de l'exactitude de cette opinion.

Bien que M. C... s'intitule indifférent, je crois qu'après cette auto-observation, il faut le ranger, sans hésiter, dans la catégorie bien connue des verbo-visuels qui sont en même temps moteurs graphiques.

M D... (conseiller de Préfecture).

Type très curieux de verbo-visuel pur.

En pensant comme en parlant, dit-il, je lis les mots écrits sur un tableau qui semble placé devant mes yeux... Ma mémoire photographie les mots dans mon esprit... Je

lis dans mon esprit comme à livre ouvert. En prononçant une phrase, je pense à la suivante que je vois écrite devant mes yeux. *Je prépare mes discours en les écrivant mentalement.* Il m'arrive, dans les circonstances sérieuses, d'écrire mon discours au courant de la plume, de le relire, puis de me parler à moi-même les phrases principales autour desquelles viendront évoluer les incidentes appelées par la finale des phrases.

De tous les parleurs interrogés, M. D... est certainement celui dont le type cérébral se rapproche le plus de la formule « Hérault de Séchelles ».

M. C. (conférencier habituel. Région de l'Ouest).

Je dresse mon plan complet avant toute préparation orale... Je jette sur le papier et je classe les idées principales et je m'essaye à improviser. Je m'essaye, quand je suis seul, à développer mentalement, presque toujours sans remuer les lèvres, telle partie qui se présente à mon esprit. Je fais, de la même façon, une ou deux répétitions générales... Je parle mentalement. *Il est certain qu'en écrivant, je trouve des idées qui ne me viendraient pas autrement.*

La mémoire des mots est médiocre : M. C... doit faire un effort pour les trouver. Il apprend mieux par cœur en lisant à haute voix. Je n'hésite pas à placer ce conférencier parmi les graphiques qui, par une saine méthode, s'entraînent à la motricité verbale.

M. J. C. (membre de l'Université, ancien élève de l'École Normale supérieure).

Il m'est très souvent arrivé, tout en parlant en public

avec animation, de penser à toute autre chose au même instant (personnes présentes, éclairage de la salle, effet que produisait ma parole, etc.). Très bonne mémoire des mots. *Pour apprendre par cœur, le meilleur moyen est, pour moi, d'écrire le morceau.* Quand je récite quelque chose, les mots me sont exactement soufflés par un personnage intérieur...

J'écris mon plan sans style, mais je ne me risque jamais à parler dans une occasion un peu solennelle, sans savoir au juste et avoir bien présentes à l'esprit les grandes lignes de mon discours.

La préparation de la parole en public se fait en parlant et aussi, à l'occasion, en écrivant mentalement.

Je lis mentalement mon plan, je le suis, et là où je le perds de vue, j'attends le moment de le rattraper. J'ai beaucoup écrit (M. C... est un poète du plus grand mérite) et dois certainement à cela ma faculté d'élocution (correction des phrases, variété des tours, alliances de mots, rythme de périodes, etc.).

Je reconnais très franchement que cette dernière opinion va quelque peu à l'encontre des miennes ; mais je persiste à croire que M. C... doit ses grandes qualités oratoires à son système de préparation mentale, et qu'il se fait illusion sur les bienfaits de l'entraînement graphique, en ce qui touche la parole.

M. X... (maitre de conférences à la Sorbonne).

Cet orateur très distingué prétend qu'il n'appartient à aucun type, qu'il ne possède aucun des modes de penser décrits par Charcot ; il ne veut même pas être qualifié « indifférent ».

Très bonne mémoire organisée ; pas de mémoire brute. Pas improvisateur, au sens vulgaire du mot ; il n'écrit jamais cependant ses leçons.

Ma préparation consiste : 1° à étudier le sujet ; 2° à fixer mentalement mes idées ; 3° à faire un plan ; 4° à réfléchir sur les preuves déjà trouvées et ordonnées.

J'ai remarqué que si, après que j'avais soigneusement préparé une leçon, une circonstance imprévue m'obligeait à m'occuper d'autre chose avant de la faire, je faisais ensuite ma leçon avec plus de facilité et de chaleur.

M. X... (secrétaire général de Préfecture).

Médiocre mémoire des mots ; est obligé, pour apprendre par cœur, de remuer les lèvres en prononçant mentalement les mots. Dans la conversation banale, cherche les mots avec la préoccupation de construire une phrase correcte. Au contraire, dans une conversation intéressante, *dans une discussion sur un sujet connu*, les mots arrivent en trop grand nombre pour exprimer la pensée et il en résulte parfois un semblant de bégaiement.

Pour parler en public... il me faut une méditation de mon sujet. Je classe dans ma tête, ou même par écrit, les principaux points du discours et je leur donne même une certaine forme qui ne sera pas celle que j'emploierai en parlant, mais qui s'en rapprochera beaucoup. En un mot, je fais le moins possible appel à ma mémoire des mots, qui est assez défectueuse.

M. le docteur C...

Lit intérieurement sa pensée et voit les mots écrits en caractère d'écriture. Mauvaise mémoire des mots.

Si je veux me rappeler une phrase ou un vers célèbre, je vois dans ma pensée la photographie écrite en écriture courante des mots qui les composent. La phrase se photographie ordinairement correcte dans mon cerveau, quelque longue et compliquée qu'elle soit, sans que je m'occupe de produire cette correction. Je prépare mon discours en établissant d'abord le squelette pour l'habiller ensuite ; en pensant, sans parler, en lisant mentalement... Je crois que l'habitude de préparer par écrit a pour conséquence un plus grand développement de la pensée (c'est la gymnastique de l'esprit) et qu'un plus grand développement de la pensée est la base d'une plus grande facilité d'improvisation.

M^e C ..., avocat.

Je ne puis arriver à me classer dans une des catégories indiquées au questionnaire. A vous de voir à laquelle je puis appartenir... J'ai le sentiment très net, en moi, d'un phénomène de double personnalité. A part quelques rares moments, je sens l'existence de ce *double* constamment, sans savoir exactement lequel des deux personnages est *moi*. A la rigueur, je puis dire que c'est l'*autre* qui dicte pendant que je vous écris, mais je n'en suis pas très sûr. Soit dans la simple conversation, soit dans la plaidoirie, je suis en butte aux critiques, aux observations de ce personnage qui m'est tantôt utile, tantôt, et c'est le plus souvent, nuisible. C'est lui qui, pendant que je réfléchis à un travail, m'entraîne dans ma chambre à coucher sans

que je sache pourquoi, qui me fait passer devant la porte de ma maison sans que je m'en aperçoive. C'est lui qui me montre mon adversaire levant les épaules, le juge inattentif, qui me souligne la bêtise échappée, la liaison défectueuse, troublant ainsi profondément l'ordre de mes idées. Peut-être aussi est-ce lui qui, par compensation, continue ma plaidoirie pendant que mon esprit cherche à se remettre de l'émotion causée par sa trop grande perspicacité.

Au début de ma carrière d'avocat, je préparais tout par écrit et j'apprenais souvent par cœur. Maintenant, bien que, fort de l'avis de quelques confrères, j'aie reconnu ce procédé très grossier, il m'arrive encore d'écrire par défiance de moi-même. Je crois m'être aperçu que, lorsque j'avais préparé une affaire par simple méditation, les juges m'écoutaient davantage. En résumé, je fais deux parts de mes discours : les uns relatifs aux affaires urgentes et courantes sont préparés sans écrit ; les autres, relatifs aux affaires importantes, sont presque toujours préparés par écrit ou avec des notes très complètes. J'envie beaucoup ceux de mes confrères qui préparent sans écrit, je remarque, avec une certaine tristesse (bien pardonnable), leur grande supériorité et je crois avoir manqué ma vocation en me faisant avocat. J'improvise quelquefois, dans une réplique, mais je suis alors très inférieur. J'ai une mémoire excellente, pas visuelle. Je pense avoir eu quelquefois à me louer du travail de l'inconscient, qui me paraît être plutôt un travail de digestion d'idées qu'un travail d'invention.

M. le docteur S...

Je suis visuel, mais je ne suis pas verbo-visuel, je suis *imago-visuel*. Si je pense à une chose, je ne vois jamais son nom écrit, mais je vois son image et quelquefois l'image de tout ce qui peut s'y rapporter.

Pour la parole, M. le docteur S... déclare être moteur. Sa mémoire est excellente, mais en tant que mémoire brute. Il ne peut commander à sa mémoire, et les mots lui font souvent défaut au moment opportun. *Les dates et les chiffres font son désespoir.*

Je suis un bavard (on me l'a toujours reproché), mais je le suis à mes heures. J'ai besoin d'un excitant pour parler facilement. Sous l'influence d'une émotion, de la joie, de l'indignation, de la colère, je parle avec volubilité... presque inconsciemment. La parole devance la pensée. A froid, je deviens hésitant, je balbutie, ne trouve jamais le mot que je cherche, et la honte que j'éprouve augmente cet embarras, au point de m'empêcher quelquefois de faire certaines démarches et de *parler en public*. Je redoute toujours une véritable catastrophe. Comme je l'ai dit plus haut, je suis un visuel et, comme toutes mes pensées me viennent sous forme d'images, lorsque mon centre moteur d'articulation n'est pas surexcité, les mots viennent difficilement à mon secours pour traduire ces images.

Surexcité, non seulement je parle facilement, mais encore c'est à ce procédé que j'ai recours pour écrire, et c'est *en dictant* à un secrétaire que j'écris le mieux.

Je n'ai jamais parlé en public et ne sais pas ce qui pourrait m'arriver si l'envie me prenait de le faire. Sans préparation écrite, je crois que tout irait bien, si j'étais bien disposé. Ayant préparé un discours et surtout l'ayant appris par cœur, je serais sûr de rester en route.

Bien que le docteur S... ne soit pas un parleur en public, j'ai tenu à insérer ici son très curieux examen.

Il en résulte, je le crois sans parti pris, que si le verbo-visuel est difficilement un orateur, l'imgo-visuel éprouve encore plus d'obstacles à le devenir.

Voici d'ailleurs l'observation d'un avocat qui est, en

même temps, un poète distingué. Il ne connaît pas le docteur S... et n'a jamais échangé, par conséquent, de vues avec lui. On verra cependant jusqu'à quel point étonnant se ressemblent leurs analyses psychologiques.

M^e E. Z... (avocat).

Je suis verbo-moteur dans la conversation familière... Je vois ma pensée écrite lorsque je pense à des choses que j'ai lues ou écrites... *Mais, le plus souvent, je pense par images* (non verbales). Ces images n'ont parfois que des rapports lointains avec ma pensée, et, quand je veux les expliquer, je suis obligé de rétablir toute une chaîne de liaisons d'idées souvent singulières. Ma mémoire des mots est aussi mauvaise que possible. Il m'est extrêmement pénible d'apprendre par cœur; je n'y arrive que par une foule de procédés mnémotechniques ridicules. *Je ne retiens aucune date, aucun chiffre.*

Pour le langage ordinaire, je possède un clavier de mots courants qui viennent sans difficulté. Dès que je sors du langage courant, dès que je veux préciser mes idées, tout change. Je dois me contenter d'à peu près qui me mécontentent, et mes phrases s'en vont, imprécises, hérissées d'étrangetés, assez semblables à ces petits mendiants honteux, alfublés de pantalons flottants et des vagues paletots de leurs parents. J'en ai conscience et cela me paralyse encore davantage. Je cherche toujours à me rendre compte de la correction grammaticale.

Pour se préparer à parler en public, M^e Z... écrit tout.

Les mots, même la plume à la main, me sont souvent rebelles. Quand je jette hâtivement le sens d'une idée,

d'une image, d'un plan, sans me préoccuper de la forme littéraire, il arrive que certains mots me manquent. J'écris, les yeux fixés sur ma vision et je suis obligé alors, pour ne pas rester en arrière, de parsemer mon écriture de dessins, de blancs, d'onomatopées, de mots étrangers, de croquis symboliques, dont j'ai quelquefois peine à retrouver la signification, si j'attends trop longtemps avant de me relire.

Ces difficultés, à vrai dire, je ne les éprouve pas en écrivant mes plaidoiries où les mots employés ne sortent guère du clavier courant. J'apprends par cœur (et c'est pour moi un dur travail) le sujet écrit.

En parlant, je lis mentalement et je reconstitue péniblement tous les moyens mnémotechniques que je suis obligé d'employer. De plus, j'ai toujours près de moi une grande feuille où j'ai dressé, sous forme de tableau, le plan le plus clair possible de ma plaidoirie, en ne mettant que les mots saillants et difficiles de chaque idée.

Je comprends très bien que ce système, — qui m'a été chaleureusement recommandé par mes anciens confrères, — est lamentablement inférieur. Depuis que je l'emploie, du reste, je n'ai fait aucun progrès et je sens que je n'en ferai pas : aussi suis-je fermement résolu à l'abandonner. (*Vous ferez bien, M^e Z...!*)

Quand je veux écrire sur un sujet, une fois mes documents réunis, je les laisse « se tasser ». Le travail de composition se fait alors presque seul ; les détails principaux s'accroissent ; les moins intéressants restent dans l'ombre. Je ne manque jamais d'utiliser cette faculté d'élaboration inconsciente.

Ce serait vraiment déparer cette fine introspection que de l'accompagner de commentaires.

M. C. F... (homme de lettres, conférencier habituel).

Type de verbo-visuel, presque pur. Pour apprendre par cœur, photographie les mots dans sa mémoire, en les regardant fixement, récite en les lisant mentalement. Lit mentalement les phrases qu'il prononce, dans la conversation la plus familière. *A le sentiment que les idées lui viennent bien, seulement la plume à la main.* Écrit, bien entendu, ses conférences, mais évite de les apprendre par cœur.

M. F... est parmi ceux qui pensent que la préparation écrite peut, à la longue, favoriser la faculté d'improvisation.

Remarque : cette analyse confirme, une fois de plus, l'alliance intime du verbo-visuelisme avec le graphisme.

M. L. G... (professeur de l'Université, Paris).

Type plutôt verbo-visuel. Mémoire prompt, mais vite oublieuse. Grande difficulté à retenir les noms propres, même des personnes les plus intimes. Pour apprendre par cœur, se sert également des trois procédés indiqués au questionnaire. En récitant, lit mentalement. Sa facilité de parler dépend du jour et de l'heure : très grande assez souvent, il y a des circonstances où elle est embarrassée. Elle dépend de l'occasion, de l'émotion, de « l'emballement ».

En général, j'apprends par cœur exorde et conclusions, quelquefois encore un morceau fondamental. Je laisse le

reste au hasard ; j'ai, en conversation, agité souvent le sujet que je traitais. Je ne me livre à aucune sorte de pré-méditation. Mon opinion est faite après mes lectures ou par suite d'une longue poussée d'inconscient.

M. L. G... appartient à la catégorie de ceux à qui les idées ne viennent que la plume à la main, *lorsqu'il veut composer un roman*, « un récit qui n'est qu'une exposition de faits de pensée visuelle ».

En parlant, la phrase se peint, très vite, dans son esprit.

M. D... (ancien avocat, journaliste et conférencier, Paris).

Je ne puis pas dire que, chez moi, la parole précède, à proprement parler, la pensée. Elle la stimule, elle l'éveille dans la discussion. J'ai alors très nettement conscience que les mots font naître les idées chez moi, m'ouvrent des horizons nouveaux...

Mémoire bonne, mais peu tenace. Faute d'exercice, elle est devenue paresseuse. Pour réciter, *je lis les mots* et les revois à la place qu'ils occupent. A moins d'être très emporté dans la discussion, je surveille la correction grammaticale de mes phrases et la propriété de l'expression... Sauf exception, chez moi, les mots n'évoquent pas d'images matérielles et réciproquement les images matérielles n'éveillent pas les idées, ni les mots. Au point de vue du langage, je suis absolument *idéaliste*.

Je suis absolument incapable de parler avec quelque développement sur un sujet que je n'ai pas spécialement préparé. Ceci doit s'entendre d'un discours proprement dit. Mais, dans une assemblée restreinte comme nombre, je pourrai, sans préparation, prendre part à la discussion

avec autant d'abondance et de facilité que dans un discours préparé ; la contradiction, le choc des idées des autres stimulent alors ma pensée...

Pour la préparation, trois phases :

1° J'étudie sommairement mon sujet ;

2° J'y pense plus ou moins longtemps, sans parler ni écrire mentalement ;

3° J'écris ou du moins je commence à écrire. Car il est rare que ma paresse ne m'arrête pas à moitié de ma préparation écrite.

Je ne puis pas dire absolument que les idées ne me viennent que la plume à la main. Mais l'écriture facilite l'éclosion de ma pensée, le plus souvent. Parfois, au contraire, le phénomène inverse se produit et il m'arrive, la plume à la main, de me sentir paralysé et de ne plus retrouver des idées dont j'avais, peu auparavant, le développement et presque l'expression en quelque sorte *arrêtés dans ma tête*.

J'ai appris quelquefois par cœur ; je ne m'en suis jamais bien trouvé. Il m'est arrivé, rarement, d'écrire plusieurs fois certaines parties de mon sujet. Ce serait, à mon avis, la meilleure méthode tant au point de vue de l'assimilation complète du sujet, que de l'abondance et de la valeur de l'expression. Je considère la préparation écrite comme devant faciliter la faculté d'improviser, mais à la condition de ne pas prolonger outre mesure la préparation écrite et d'essayer ses forces le plus tôt et le plus souvent possible dans l'improvisation. Sans cela, la faculté d'improviser, faute d'exercice, finit par s'engourdir et s'atrophier.

Je n'ai jamais pu aborder la parole en public, — j'entends devant un auditoire considérable, — sans un véritable malaise physique : bouche sèche, gorge serrée, mains mortes. Il me semble que j'aie la tête vide quand j'ouvre la bouche pour articuler mon premier mot et je m'étonne

du son de ma propre voix, absolument comme si j'entendais un étranger.

Cela dure plus ou moins longtemps, généralement le temps que dure l'exorde. Une fois dans mon sujet, je redeviens maître de moi-même ; cette impression désagréable s'efface, et je me sens aussi à l'aise que dans la conversation. Il m'arrive alors de suivre mentalement des idées complètement étrangères à mon sujet. J'analyse les impressions de l'auditoire. Je remarque les particularités physiques ou d'habillement de tel ou tel auditeur. Et, cependant, jusqu'au bout, je me fais à moi-même l'effet d'un homme qui rêve, *qui n'est pas lui*.

M. D... fait suivre ce modèle d'analyse de réflexions si curieuses, qu'il m'est impossible de les passer sous silence : « Permettez-moi, dit-il, de vous signaler un document qui a sa valeur, pour le cas où il vous aurait échappé. Je veux parler d'une série d'articles parus dans *le Temps*, sous la signature de *M. Lintilhac* (1), et qui portaient pour titre, si je me souviens, « l'Art de la Parole ». On y passait en revue les orateurs politiques et les conférenciers les plus célèbres d'aujourd'hui... »

Enfin, quelques souvenirs de Palais : « J'ai entendu dire à *M^e Léon Cléry*, président une conférence de stagiaires : « L'improvisation est une muse dangereuse, à laquelle il faut couper les ailes ». Vous savez que *M^e Cléry*, même à l'heure actuelle, en pleine possession de son talent, écrit toutes ses plaidoiries (*je*

(1) Lors de la 1^{re} édition, je ne connaissais pas l'étude de *M. Lintilhac* et n'avais pu me la procurer en temps utile pour en tirer quelque profit. On a vu que, dans cette édition nouvelle, j'ai soigneusement réparé cet oubli.

crois bien, Lachaud lui reprochait de mettre son éloquence en corset).

« *M^e Barboux* a toujours préparé, en marchant, non pas dans son cabinet, mais dehors, les passages à effet de ses plaidoiries.

« *M^e Waldeck-Rousseau*, à la barre comme à la tribune, parle presque toujours sans notes (*aussi c'est le type accompli de l'orateur moderne, il a les qualités des parleurs grecs, et ce sans graphisme*). »

Merci, M. D..., vous m'avez fourni là de bonne copie.

M. X... (journaliste, homme politique), Paris.

Voit surtout l'image des objets. Exceptionnellement est verbo-visuel, particulièrement lorsqu'il récite un passage récemment appris. Quand il s'agit d'anciennes réminiscences (morceaux appris pendant les études classiques), il se souvient par images.

Se préoccupe généralement de la correction grammaticale de la phrase avant de la parler.

J'ai parlé en public, comme candidat ou comme interprète d'un groupe, sans aucune préparation spéciale ; il y avait cependant une préparation générale, vu que le discours portait forcément sur des questions faisant l'objet habituel de mes études et préoccupations. Je n'ai jamais rien appris par cœur. Les sujets précédemment écrits me sont plus faciles à développer oralement, sous une autre forme.

M. X... (professeur agrégé des Facultés de droit).

Pense appartenir au type indifférent. Mémoire capricieuse. Retient mieux que le mouvement, l'impression générale d'une phrase que les mots mêmes employés.

Lorsqu'il m'arrive de réciter des poésies, il me semble que les mots m'arrivent spontanément. Néanmoins, j'ai le souvenir précis que, lorsqu'il m'arrivait, étant enfant, d'apprendre la grammaire, des textes latins, la table de multiplication ou toute autre matière n'excitant, en aucune manière, mon imagination, je récitais en *lisant* mentalement la leçon. Mes points de repère étaient tel ou tel endroit de la page, telle tache d'encre maculant le papier, etc...

Je ne crois pas qu'il m'arrive souvent de chercher les mots dans la conversation. La conversation de tous les membres de ma famille maternelle est à peu près la même. Quelqu'un disait à ma mère devant moi, il y a une dizaine d'années : « Ce qu'il y a de désagréable dans votre conversation, c'est que vous avez l'air de lire des phrases imprimées ». *Je crois converser plutôt par inspiration spontanée qu'autrement...* Mais... à moins qu'il ne s'agisse d'un point de détail comportant de minces développements, il me serait bien difficile, sinon impossible de parler (en public) sans préparation. Les idées viennent en méditant le sujet proposé, mais le fait de noter par écrit les points saillants du développement aide beaucoup à la clarté et au classement des idées. Pour me trouver en pleine possession de moi, j'ai besoin d'avoir marqué d'avance d'une façon précise les points de repère *abstrait*s du sujet. Il me faut, en un mot, un plan détaillé. Je m'en fie pour la

forme même des phrases à l'inspiration du moment. Au cours de l'émission de chaque phrase, je pense en même temps à la phrase qui va suivre.

Lorsqu'il m'arrive de refaire une seconde fois une conférence déjà faite, j'ai remarqué que ma parole est généralement beaucoup moins libre et facile, et ma forme beaucoup plus lourde que la première fois. Jamais de travail dans l'inconscient.

M. le docteur **H...** (conférencier habituel).

Je suis plutôt verbo-moteur. Je n'apprends rien par cœur, mais si j'étais obligé de le faire, je serais, je crois, forcé de remuer les lèvres en prononçant à voix basse les mots à retenir.... Je ne puis parler que sur un sujet que *je connais bien, que j'ai médité* et sur lequel j'ai pris des notes. Après avoir étudié le sujet que je veux traiter, je fais un plan (pour moi tout est là), j'opère une division bien nette, bien méthodique de la conférence en plusieurs parties qui se complètent successivement ; quant au choix des expressions pour développer chaque point, je ne m'en préoccupe pas beaucoup aujourd'hui (au début, c'était différent), je les trouve assez vite en parlant.

M. le docteur H... a commencé par écrire ses conférences sans les apprendre par cœur, mais il a été forcé d'abandonner ce procédé qui exigeait trop de travail et de temps. Il est persuadé que ce moyen peut faciliter l'improvisation (on sait ce que je pense à cet égard). Sans nier le travail de l'inconscient, il ne croit pas que, jusqu'à ce jour, il ait pu en tirer le moindre profit.

Quoi que puisse dire M. H..., au sujet de la valeur

du graphisme, voici comment je résume son cas : C'est celui d'un *verbo-moteur-né* qui a tâté du graphisme, sur la foi de mauvais renseignements, qui a senti vaguement son erreur et qui, aujourd'hui, est devenu un parleur correct et très agréable, en revenant à la méthode naturelle.

M. le docteur B...

Je suis surtout verbo-moteur. Lorsque je pense, je parle ma pensée. J'ai parfaitement conscience que je n'aurais pour ainsi dire qu'à ouvrir la bouche pour que les mots en sortent. J'ai une mauvaise mémoire. Lorsque je veux apprendre par cœur, j'articule tout bas les mots ou tout au moins je les prononce mentalement... Je m'occupe peu de la correction avant de parler. Mais je m'aperçois souvent (après coup) de l'incorrection d'une phrase un peu longue, et cette incorrection devient pour mon esprit une véritable obsession. Je pense certainement en parlant et il m'arrive fréquemment qu'un mot articulé éveille une pensée que je n'avais pas, mais si je suis un certain temps avant de développer une pensée évoquée par un mot, je la perds...

Pendant longtemps, M. B... a cru devoir préparer par écrit ce qu'il devait dire en public. Il avait une certaine défiance de lui-même. Récemment, il a essayé de parler avec simple méditation préalable..., et cela a fort bien marché.

M^e A. X... (avocat).

Voici un orateur que je range sans hésitation, un

peu malgré lui (car il ne veut pas se classer lui-même), dans la catégorie des verbo-moteurs.

— C'est un des parleurs les plus complets qu'il m'ait été donné d'entendre. Ses réponses me sont d'autant plus précieuses qu'il n'a aucune opinion préconçue au sujet des théories du langage intérieur. Il déclare très carrément qu'il ne comprend rien au « charabia » charcotien. — « Je pense, dit-il, lorsque j'ai à penser, et lorsque je parle, ma parole exprime ma pensée du mieux qu'elle peut. » — A rapprocher de cette vérité d'expérience que beaucoup de verbo-moteurs ont du mal à se rendre compte du mécanisme de leur pensée, puisque chez eux la pensée se confond presque avec l'action.

M^e X... n'apprend jamais rien par cœur. — Cette déclaration se trouve sous la plume de presque tous les orateurs professionnels. D'autres, comme M. Sarcey, répondent nettement qu'ils n'ont pas de mémoire, alors que leur mémoire est prodigieuse.

Il ne cherche jamais à se rendre compte de la correction grammaticale de sa phrase et se range si bien dans la catégorie des gens au « boutehors aisé » qu'il se donne « très modestement » le défaut de parler trop vite. « Il a peut-être conscience de parler comme par une inspiration spontanée. » (Le contraire m'eût étonné.)

M^e X... reconnaît qu'il a écrit ses premières plaidoiries. Il n'a fait, en cela, que suivre le système encore accrédité à l'heure actuelle et contre lequel j'ai accumulé tant d'objections et d'exemples. Mon éminent interlocuteur résume ses idées personnelles sur ce point en écrivant qu'il considère la préparation graphique comme « *indispensable aux débutants* ».

Je lui répondrai qu'il est ici dupé d'une illusion, entretenue par ses lectures classiques. Et je vais opposer son propre exemple à son opinion trop systématique.

Après avoir posé en fait la nécessité de la préparation écrite au début, M^e X... ajoute : « *Je n'écris plus depuis longtemps J'improvise, après m'être pénétré du sujet à traiter...* Ma préparation se ramène à une simple préméditation, faite *souvent* en parlant mentalement (type Stricker). » Si j'ajoute à ces renseignements cette constatation que M^e X... considère comme pénible tout travail écrit, et qu'il a souvent ressenti les effets de ce travail inconscient que le cerveau accomplit durant le sommeil, j'en aurai dit suffisamment pour établir qu'il réunit les caractères ordinaires du type verbo-moteur pur.

Maintenant, n'est-il pas surprenant, si la préparation graphique est aussi bienfaisante que l'affirme M^e X..., de voir qu'il ait abandonné avec tant d'empressement et sans esprit de retour ce merveilleux procédé ?

S'il en avait goûté les résultats, il est probable qu'il s'en servirait encore aujourd'hui, au moins dans les grandes circonstances ! Or, il ne l'emploie plus jamais.

Encore une fois, n'est-il pas vraisemblable d'admettre que cet excellent parleur a délaissé ce mode de préparation parce que, même à son insu, il a senti combien il était fastidieux et contraire à sa propre nature ?

M^e H. R... (avocat).

En réfléchissant, je ne vois pas absolument clair dans ce qui se passe dans mon for intérieur. Il me semble pourtant

que, le plus généralement, je ne parle qu'après avoir *entendu* la phrase que je vais émettre... ; puis, si je veux la communiquer, il se produit en mon esprit un travail de mise en œuvre qui ne s'opère que graduellement... ; j'habille la pensée et je sens très bien qu'avant de la présenter je soigne son vêtement... ; je colore l'expression, je supprime les termes inutiles pour rendre l'idée plus saillante.

J'apprends peu par cœur. Quand cela m'arrive, je lis attentivement et je me répète en articulant les mots à moi-même.

Jamais je ne cherche mes mots, ils répondent en général à un appel immédiat et irrésistible. Pourtant, quelquefois, je sens une lacune absolue..., le mot m'échappe à ce point qu'il est inutile de l'appeler..., mais c'est extrêmement rare. Il y a huit jours, j'ai prononcé une plaidoirie de quatre heures dans une affaire des plus graves, je n'ai pas eu une seule défaillance de cette espèce. Chez moi, la parole n'est que la transformation extérieure de pensées parfaitement arrêtées.

Je ne prépare jamais mes plaidoiries au point de vue du débit, je prépare tout simplement le canevas où sont indiquées d'avance les idées générales... J'improvise toujours le discours. Dans les affaires très délicates, il m'est arrivé souvent de faire des notes bien plus complètes avec des phrases préparées. Une expérience de vingt-trois ans m'a prouvé que jamais, dans le discours, je ne me servais de ces notes. *J'en ai même abandonné l'usage, car elles me trompaient plus qu'elles ne m'aidaient...* Il m'arrive, toutes les fois que je plaide, de sentir venir tout à coup et sans préparation des idées que l'étude approfondie n'avait pas fait surgir, mais toutes ces idées se présentent cependant nettement avant d'être exprimées et je me rends compte suffisamment vite de leur portée, même au cours d'un débit rapide... *J'ai énormément de mémoire.*

(M^e R... peut retenir presque mot à mot une cen-

taine de dépositions de témoins. Par contre, il retient difficilement les dates, les noms propres.)

Il m'est arrivé *très souvent* de me coucher après avoir compulsé un dossier sans avoir arrêté un plan de plaidoirie, sans même avoir trouvé de sérieux arguments de défense, et de me réveiller le lendemain avec un plan très nettement indiqué dans mon esprit et fécond en excellents arguments.

M^e R... me semble devoir être classé parmi les auditivo-moteurs verbaux. On rencontre, dans cette catégorie, des orateurs de premier ordre.

M^e G. Z... (avocat).

La pensée chez moi précède la parole ; mais les mots se présentent à mon esprit presque immédiatement après.

Bonne mémoire. Apprend plus facilement par cœur en lisant à haute voix : voit, lorsqu'il récite, écrits sur le papier les mots qu'il prononce. A conscience de parler comme par une inspiration spontanée *lorsqu'il a déjà parlé pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure*. Varie ses moyens de préparation, selon les sujets qu'il traite, prémédite seulement les sujets très simples, en les parlant à haute voix. Lorsque le sujet est difficile, la préparation graphique l'aide beaucoup, et il pense que cette méthode facilite à la longue l'improvisation.

Ce travail, écrit-il, a pour résultat de classer en ordre les idées dans mon esprit... Dans la conversation ordinaire,

je me contente de penser, et les mots me viennent naturellement.

M. N... (magistrat de l'ordre administratif).

Je crois plutôt rentrer dans la catégorie des verbovisuels. Tantôt les caractères vus mentalement me semblent imprimés. tantôt écrits à la main. Je fixe les mots pour les apprendre. Je prépare en pensant au sujet sur lequel j'ai à parler. Lorsque j'ai débuté comme avocat, je préparais par écrit ma plaidoirie, et je la conservais écrite à coté de moi. Plus tard, je la déchirais complètement une fois écrite.

Aujourd'hui M. N... écrit entièrement les allocutions qu'il doit prononcer « craignant toujours, dit-il, qu'au moment de parler, une timidité ridicule, mais presque insurmontable ne l'empêche d'articuler un son ».

M^e P... (avocat à la Cour d'appel de Paris).

Auditif, généralement. Visuel quand il s'agit de choses apprises par cœur. Mémoire tenace. A la conscience très nette d'un personnage intérieur. Prépare en parlant à haute voix son sujet.

Je parle d'après des notes que j'ai longuement méditées et parlées antérieurement. Je tâche d'avoir le moins de notes possibles, chaque mot représentant une idée mère... Je considère comme nécessaire une sorte de « répétition générale » avant la conférence ou plaidoirie. L'inconscient me paraît être une exception... L'état d'esprit, l'ambiance

de la veille, le temps, etc..., me semble avoir une grande influence sur l'art oratoire et sur la parole.

M. X... (professeur à l'École d'anthropologie, Paris).

Il ne me semble pas que j'appartienne à aucun des types que vous définissez d'après Charcot, ni que j'emploie, pour penser, aucun des procédés indiqués. Tout au plus dirais-je que, ma pensée étant fort complexe, il me faut un certain effort pour classer mes idées et les mettre en ordre de bataille. Au reste, je n'ai aucun parti pris. Phrases courtes et longues périodes concourent également à mon but, qui est de dire beaucoup en peu de mots. C'est que je suis, avant tout, écrivain. Je ne sais point parler. Non pas que la parole me manque ; mais elle m'entraînerait à des digressions incompatibles avec mon genre d'enseignement. Je traite, chaque année, en vingt leçons, un sujet nouveau. Mon cours n'est donc pas la conversation courante d'un professeur de Lycée ou même de Faculté. C'est un livre en vingt chapitres. Chacun de ces chapitres est écrit d'avance, écrit très lentement et sans brouillon, sans notes, sans ratures. Je les lis, tels quels, en joignant au texte quelques explications verbales, quelques dessins au tableau. Je lis, sans mystère aucun, mais, paraît-il, avec un débit naturel et le ton du langage parlé. Je ne puis me fier à ma mémoire, plus étendue que précise, — sauf quand il s'agit du vers, alors je suis soutenu par le rythme et par la rime.....

Un menu détail, nullement personnel, mais qui rentrera mieux dans votre étude :

Il y a huit ou dix ans, lorsque le calculateur *Inaudi*, presque enfant, fut présenté à la Société d'anthropologie, *Broca* l'étudia de près, et réussit à se convaincre qu'*Inaudi* voyait nettement, rangés en ligne, les chiffres dont il

allait énoncer le total.... Inaudi était donc un *chiffro-visuel*.

Le fait très intéressant que raconte le distingué professeur, en ce qui touche Inaudi, révèle que Broca commit certainement une erreur en plaçant le calculateur-prodige dans la catégorie des visuels. M. Binet et M. le professeur Lacassagne (1) ont rangé, sans hésitation, Inaudi dans la catégorie des *auditifs* qui sont en même temps verbo-moteurs. En effet, Inaudi *entend* ce qu'il prononce mentalement et *ne le voit jamais par écrit*. C'est d'ailleurs ce qu'il m'a confirmé à moi-même.

M. le docteur **A. X...** — et MM. **C...** et **G...**
(internes des hôpitaux.)

M. le docteur X... a bien voulu me faire parvenir, en même temps que ses réponses personnelles, celles de deux internes de son hôpital. Voici le résultat général de cette introspection *collective* :

M. le docteur X... est nettement verbo-auditif, M. C... verbo-visuel et M. G... verbo-moteur.

M. le docteur X... a une mauvaise mémoire. Lorsqu'il récite, il lit mentalement. Il a quelque peine à trouver les mots quand il parle et cherche à se rendre compte, avant prononciation, de la correction grammaticale de sa phrase. Son auditivisme n'existe que pour le français ; pour les langues étrangères, il est visuel.

(1) V. *Archives d'anthropologie criminelle* (15 mars 1893, p. 194).

(Cette observation n'est pas nouvelle. M. Stricker l'a faite pour son propre compte. Rien d'étonnant d'ailleurs à ce que la langue maternelle acquise initialement par l'ouïe soit conservée par la mémoire auditive, tandis que les langues étrangères, acquises en général par l'œil, sont conservées par la mémoire visuelle.)

MM. G... et C... voient, tous les deux, mentalement leurs phrases avant de les exprimer.

Pour préparer un cours ou une conférence, MM. le docteur X... et G... n'écrivent pas. Leur travail consiste à établir un schéma avec divisions principales et subdivisions pour assurer l'ordre et la clarté. Ensuite, ils parlent mentalement leur sujet.

M. C... (verbo-visuel) est obligé, par contre, d'écrire, tout au moins les premières et les dernières phrases de sa conférence, et même les principales phrases intermédiaires.

Le docteur X... n'a jamais pu constater chez lui le travail de l'inconscient. (Il n'en est pas de même de ses internes, qui en ont senti souvent l'effet.) Il pense que ce travail automatique pourrait bien tenir, tout simplement, à ce que le cerveau s'étant reposé pendant la nuit, a, le matin, plus d'acuité, de facilité et de rapidité.

M. Z... (avocat général).

Je ne crois pas rentrer exactement dans un des types... Il me semble que je suis à la fois *verbo auditif* et *verbo-moteur*, mais pas du tout verbo-visuel.

Je n'écris point mes réquisitoires.

J'ai des notes, et j'improvise, après avoir médité mon sujet le plus que je peux. J'écris quelquefois la première phrase, pour bien partir ; le reste vient tout seul.

M. B... (professeur de l'Université, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure).

Je lis et j'entends à la fois ma pensée, mais surtout je l'entends et *la prononce au point d'avoir la gorge desséchée et fatiguée après avoir réfléchi quelque temps, comme après avoir parlé.*

Cette observation confirme et complète celles de M. Stricker, qui affirme avoir connu des verbo-moteurs qui s'enrouaient ainsi en pensant. M. B... déclare que sa mémoire est plutôt auditive, comme sa façon de penser : il entend les mots, sans les prononcer, et retient les sons plutôt que les lettres. Il n'a aucune peine à chercher les mots qui lui viennent d'eux-mêmes et proclame « qu'on peut toujours sortir d'une phrase, quel qu'en soit le commencement », opinion qui me paraît empreinte d'une certaine exagération. Au résumé, le distingué professeur se classe nettement dans la catégorie des improvisateurs.

Voici ma méthode : je cherche d'abord trois ou quatre idées générales ; *je les formule avec autant de précision que possible par écrit.* Je cherche ensuite les idées secondaires, je les formule par écrit au fur et à mesure qu'elles se présentent à mon esprit ; je les range, *par écrit*, suivant leur ordre logique de dépendance mutuelle. J'obtiens ainsi une série de formules sèches, mais nettes et rigoureuses. Il ne me reste plus qu'à trouver, en parlant au public, les transitions et les développements de ces formules. Chacune de ces formules me fournit la matière d'un développement, d'un paragraphe. Ainsi, je n'écris pas, ni n'apprends pas par cœur ce que je vais dire ; je

rédige un certain nombre de formules ; je les dispose, je les retranche ou les ajoute tranquillement sur le papier. Armé de ces formules, je parle sans peine. Mais cependant, s'il arrive que je tiens à parler avec beaucoup de correction et si, d'autre part, quelques-unes de mes idées prêtent à des développements trop généraux, trop élevés ou trop *passionnés*, je prends soin de rédiger (*voilà l'erreur!*) le développement de ces quelques idées. Lorsque ensuite je prends la parole, je ne répète pas ces développements tels que je les ai écrits, mais les mots se présentent à mon esprit, sans que j'aie besoin de les chercher. Quand j'ai à parler devant un auditoire choisi, à faire un discours du genre démonstratif, je m'essaye, la veille, à le faire tout haut. Le lendemain, les mots et les idées viennent tout seuls. Il y a évidemment de l'inconscient là-dessous.

Note. — M. B... appartient au type si souvent décrit et si *oratoire* de l'audito-moteur d'articulation. Elève de l'Ecole Normale supérieure, pourvu d'une instruction essentiellement visuelle et graphique, obligé professionnellement d'écrire beaucoup, il lui était bien difficile de dépouiller le graphisme avec autant de désinvolture que l'a fait M. Sarcey. Somme toute, ainsi qu'on peut en juger par son examen d'allure si sincère, il n'a conservé la préparation écrite que dans la mesure strictement indispensable. M. B... est un orateur des plus agréables ; outillé cérébralement comme il l'est, il deviendra supérieur le jour où il jettera tout « graphisme » par-dessus bord.

M. L... (professeur de l'Université, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure).

Je suis surtout verbo-auditif, d'une façon marquée verbo-moteur et très accessoirement verbo-visuel. J'entends les

mots qui me sont soufflés par un personnage intérieur et je les répète après un rapide examen. Improvisateur par nécessité et par habitude, plus que par nature et par goût, je me contente de la préméditation pour les cours familiers ; mais, pour la parole en public, la plume me paraît nécessaire, non pour trouver les idées, mais pour les préciser quand elles sont un peu vagues. (*C'est là le résultat d'une éducation qui ne laisse aucune place à l'apprentissage de l'art oratoire.*)

J'écris mon sujet à la diable, me bornant à indiquer d'un mot les idées simples, et cherchant quelques expressions précises pour les idées délicates. Je le parle ensuite mentalement, de manière à mettre à ma disposition, pour une même idée, plusieurs expressions entre lesquelles je choisirai, le moment venu, ou que je laisserai de côté s'il m'en vient d'autres. *Souvent l'effort me fait articuler.* J'apprends seulement à peu près par cœur la phrase sur laquelle je m'arrêterai. L'écriture..... donne de la précision à la pensée et par suite de la confiance en soi, condition nécessaire pour improviser. Je crois bien au travail de l'inconscient, mais je ne l'ai pas observé en moi d'une façon caractéristique. Il m'est arrivé de voir plus clair dans mes idées le matin que le soir. Le cerveau a-t-il travaillé d'une façon sub-consciente ? Je penserais plutôt qu'il n'a eu qu'à se reposer.

M. le Dr H... (chirurgien des hôpitaux de Paris).

Verbo-auditif. Pas précisément verbo-moteur, mais cependant un peu, car il y a simultanéité de la pensée et de l'articulation du mot pensé.

Aucune mémoire des noms propres, *ce qui est manifestement lié à l'intoxication par le tabac*, cette mémoire

reparaissant dès que je cesse de fumer pendant deux mois. (*Avis aux orateurs qui ne peuvent arriver à retrouver les noms propres, et ils sont nombreux !*)

Mémoire spéciale excellente de toute l'histoire d'un malade en revoyant la région malade, la vue de la figure ou le nom du malade n'évoquant pas toute cette histoire... Je ne remue pas les lèvres pour apprendre, mais j'ai tendance à le faire. Il me semble que ce mouvement s'exécute cérébralement, comme si je le commandais, m'en tenant là sans que le mouvement ait lieu. J'articule spontanément les mots, sans avoir conscience d'un travail intérieur préalable. Le mot vient immédiatement. S'il ne vient pas, inutile de le chercher, je ne le trouverai pas.

Ma préparation d'un cours se ramène à une préméditation simple, en faisant un plan écrit et développant ce plan en parlant comme par inspiration spontanée.

M. M... (professeur de philosophie de l'Université).

Type verbo-moteur, doué toutefois d'une assez bonne mémoire visuelle. S'il ne voit pas, dans le souvenir, les caractères graphiques, il voit du moins la place qu'ils occupaient dans la page imprimée ou écrite, ce qui lui facilite la remémoration des idées et des formules. Bonne mémoire des mots. Pour apprendre par cœur, parle mentalement, en articulant, sans remuer les lèvres.

Je n'ai jamais appris par cœur et récité ni mes cours ni même une conférence, mais j'ai employé deux autres procédés : écrire d'un jet et sans recherche de style toute la conférence pour mieux fixer la pensée, puis relire et méditer ; ou bien faire simplement un plan méthodique et y réfléchir en parlant mentalement. Dans tous les cas, sauf en ce qui

concerne mes cours proprement dits, j'écris et garde sous les yeux le plan en question.

La part du travail inconscient m'a toujours paru médiocre, surtout en ce qui concerne la découverte des formules, de l'expression ; mais il m'a servi pour l'organisation et le développement de la pensée.

M. D... (professeur agrégé de philosophie.)

J'ai l'habitude de parler et fais de nombreuses conférences devant des publics très-différents les uns des autres ; c'est vous dire que je traite des questions qui ne se ressemblent guère et, ce qui diffère surtout, c'est la façon de parler suivant mon auditoire. J'ai parlé devant le public bourgeois et semi-cultivé, habitué aux conférences des villes ; devant le public des faubourgs ; devant un auditoire de paysans ; devant la « Société des Etudes Juives ». Eh bien ! je dois vous dire que le système que vous préconisez a toujours été le mien et qu'il m'a toujours réussi.

Je n'écris rien ; j'ai un simple plan d'une demi-page, et même par mesure de prudence. J'élabore bien toutes mes idées, j'en vois les tenants et les aboutissants, je les retourne dans tous les sens, pour ne pas avoir de surprise ; et après un essai rapide, mais tout mental, et fait en un quart d'heure ou moins pour une conférence de plus d'une heure, je vais parler. Je n'ai jamais eu d'accroc...

Si je me sers de cette méthode, je dois dire que je la tiens un peu de mon ancien maître de Sorbonne, Caro. C'est le procédé dont il se servait pour ses cours publics : il nous le disait lui-même dans ses petites conférences d'agrégation. Deux ou trois heures avant d'aller faire son cours public, il s'enfermait dans son cabinet, et méditait. Je dois reconnaître que les heures qui précèdent immédiatement mes conférences, je m'occupe de toute autre chose :

je sors, etc... Je laisse mes idées se tasser. C'est d'ailleurs ce que vous dites quelque part, je crois.

J'ai dû, à mon vif regret, laisser de côté, dans la majeure partie de ces examens psychologiques, une grande quantité de réflexions originales et très intéressantes. Beaucoup de mes correspondants ont discuté des questions qui dépassaient les limites de ce travail. J'ai pu enregistrer des détails curieux sur le mécanisme de la pensée, sur les rêves, sur les actes réflexes, sur la volonté, sur les relations entre le moral et le physique, et même sur l'hygiène de l'orateur.

Pour que les remarques les plus suggestives de mes distingués « interlocuteurs » ne soient pas perdues, je vais tâcher, à la fin de ce volume, de réunir comme conclusion, en quelques pages, les conseils pratiques qui sont épars dans leurs réponses ou qui me semblent devoir logiquement découler de leurs auto-observations.

Ma tâche est terminée en ce qui concerne mon essai d'une psychologie de l'orateur. Puisse-t-elle être de quelque utilité aux jeunes gens qui se préparent à affronter le public.

Savoir parler doit être le grand souci des démocraties, car tout ce qui concerne l'expression orale des idées les touche particulièrement.

« Où les choses ont été en perpétuelle tempeste, là ont afflué les orateurs (1). »

Mais il y a des orateurs de tout acabit et le don de la parole n'appartient pas seulement aux sages. Sans

(1) MONTAIGNE, liv. I, chap. LI.

faire fi de ce qu'on nomme les dispositions naturelles, il faut démontrer aux hommes intelligents et honnêtes que la parole appartient à ceux qui peuvent la dompter, et qu'il suffit pour s'en rendre maître de quelque persévérance. De nos jours, la parole est devenue, plus qu'à aucune autre époque, une arme offensive et défensive : il faut apprendre à la manier, comme on apprend à tirer l'épée. « Le vrai moyen de détrôner les hâbleurs, a écrit M. Perrot, c'est que tous ceux qui ont des connaissances et des idées deviennent capables de les exposer quand il y a lieu, c'est que la parole n'appartienne plus seulement à ceux qui en font métier. »

CHAPITRE VIII

Psychologie des auditoires (auditoires occasionnels)

La psychologie de la foule. — Opinion de Max Nordau. — Classification du Dr Le Bon. — Auditoires occasionnels et permanents. — L'orateur est un meneur. — La bêtise s'accumule. — Le prestige de l'orateur. — La conquête de l'auditoire. — Art oratoire et art dramatique. — Un mot de M. de Curel. — La versatilité du public accidentel. — Le charlatanisme oratoire. — Le geste et la mimique. — L'hypnotisme et l'action. — Les préjugés de la foule. — L'aiguillon.

La psychologie de la foule a été, depuis dix années, l'objet de travaux si nombreux qu'il est difficile d'en donner la bibliographie complète (1). Ce qui ressort clairement des observations de tous les écrivains, c'est qu'il existe une différence considérable, dans la façon d'agir et de réagir, entre un individu et un groupe d'individus. La logique individuelle et la logique collective ne se ressemblent pas. La foule a des manières particulières de sentir, de raisonner, de comprendre.

(1) SCIPIO SIGHELE. *La foule criminelle*, 1 vol., Alcan, éd., 1892. — GUSTAVE LE BON. *Psychologie des foules*, 1. vol., Alcan, éd., 1896. — G. TARDE. *Les lois de l'imitation*, 1. vol., Alcan., éd., 1895. — F. SARCEY. *La foule au théâtre*, in *Revue Politique et littéraire*, 2^e semestre 1897. — MAURICE SPRONCK. *La Psychologie des foules* (même Revue, août 1897). — MAX NORDAU. *Paradoxes sociologiques*, 1. vol., Alcan., éd.

On admet généralement que, lorsqu'un groupe d'hommes devient foule, il se forme en lui une âme nouvelle et commune qui correspond à une moyenne des âmes individuelles composant la réunion. — Le résultat de l'amalgame ainsi obtenu est plutôt, comme intelligence et moralité, au-dessous de la normale. — Sighele fait remarquer que la sagesse vulgaire avait de très longtemps signalé ce fait dont les psychologues ont eu la perception récente. Un ancien dicton latin, proclamait : *Senatores boni viri, senatus autem mala bestia*. « Chaque membre du Sénat pris en particulier est un brave homme ; mais, pris dans son entier, le Sénat est une mauvaise bête. » Il n'est pas besoin de fouiller longtemps les comptes rendus de nos Assemblées parlementaires pour se convaincre de la triste actualité de la vieille maxime.

Max Nordau, dont j'ai déjà cité un remarquable passage, a écrit ceci : « Réunissez vingt ou trente Goethe, Kant, Helmholtz, Shakespeare, Newton, etc..., et soumettez à leur jugement et suffrage les questions pratiques du moment....., leurs décisions ne différeront en rien de celles d'une assemblée quelconque. Et pourquoi cela ? parce que chacun des vingt ou trente élus, outre la propre originalité qui fait de lui un individu excellent, possède aussi le patrimoine de qualités héritées de l'espèce, qui le rendent semblable, non seulement à son voisin dans l'assemblée, *mais aussi à tous les individus qui passent dans la rue.* »

Et M. Nordau de conclure : « *L'essence humaine* domine la personnalité individuelle et le bonnet de l'ouvrier couvre le chapeau du philosophe. »

M. Tarde, parlant du jury criminel, le qualifie de « rassemblement accidentel de médiocrités d'esprit

qui se fusionnent en une inintelligence profonde ».

Si nous voulions fouiller les vieux mémoires, nous découvririons plus d'une boutade de ce genre. N'était-ce pas le cardinal de Retz qui, en sortant d'une séance du Parlement, s'écriait : « Rien n'est plus peuple que les compagnies » ?

On voit que les sociologues modernes ont parfois pour seul mérite d'ériger en formules scientifiques des vérités banales inscrites dans le code de la sagesse des nations.

À quel moment un groupe humain devient-il une foule ? c'est-à-dire à quel moment une réunion quelconque d'individus va-t-elle prendre une consistance suffisante pour acquérir une existence psychologique ?

On voit tout de suite quel est l'intérêt de la question pour l'orateur. Tant que le groupe ne forme pas un *auditoire*, il n'est pas à l'état scientifique de foule ; il se compose de cellules non agrégées. La plupart du temps c'est l'orateur lui-même qui va cimenter l'agrégat. Il y a des foules, en effet, qui se rassemblent dans le but unique d'écouter un parleur.

Mais la réciproque n'est pas toujours vraie. Il y a des foules psychologiques qui dépassent de beaucoup en importance un auditoire, fût-il celui d'un *meeting* en plein air. On cite, comme un exemple fameux, la foule houleuse des grévistes, dans *Germinal*. Les grandes foules criminelles ont une âme, elles obéissent à une idée commune qui les transporte. Il est certain que les tourbillons populaires qui se répandirent dans Paris après la prise de la Bastille ou dans les journées de Septembre, échappaient par leur masse même à l'action oratoire.

Des écrivains se sont attachés à formuler des divisions scientifiques de la foule organisée.

Voici le tableau dressé par M. Gustave Le Bon.

A. — FOULES HÉTÉROGÈNES (formées d'éléments dissemblables).

1° *Foules anonymes* (émeute, grève, etc.);

2° *Foules non anonymes* (jurys, assemblées parlementaires, etc.).

B. — FOULES HOMOGÈNES (de commune origine).

1° *Sectes* (sectes politiques, sectes religieuses, auditoire d'un prédicateur);

2° *Castes* (caste militaire, assemblées de prêtres, de magistrats, d'avocats, etc.);

3° *Classes* (classe bourgeoise, public d'un comice agricole, etc.).

La classification de M. Le Bon ne me satisfait pas complètement. Je ne vois guère que les rassemblements accidentels qui puissent être nommés *foules hétérogènes*. Un jury, une assemblée parlementaire, n'est hétérogène qu'au début de sa formation. J'ai fait remarquer, dans une autre étude (1), que les jurys d'assises sont franchement mauvais au début de chaque session. Tant que les jurés n'ont pas pu se connaître, se pénétrer, arrondir leurs angles, leurs décisions se ressentent d'un manque de cohésion. Au bout de quatre ou cinq jours, ils commencent à connaître leur métier et ils établissent leur jurisprudence.

De même, dans un Parlement, malgré la diversité des origines et des opinions, il s'établit rapidement

(1) *Archives d'anthropologie criminelle. — Monographie d'un jury d'assises.*

une sorte d'esprit de corps. Ce phénomène est surtout perceptible au Sénat, si bien qu'on peut appeler cette assemblée une foule *homogène* à plus juste titre que certaines foules corporatives.

On comprend que la science de la foule est nécessaire à ceux qui ont la prétention de la conduire par la parole. Tous les grands orateurs ont eu, à cet égard, des connaissances empiriques que les anciens résumaient dans les « mœurs oratoires ».

C'est une vérité banale qu'on ne parle pas de la même façon devant un tribunal, devant un jury, devant un public de conférence.

Ici, une division sérieuse s'impose entre l'auditoire *hétérogène* ou *occasionnel* et l'auditoire que j'appellerai *corporatif* ou *permanent*.

J'entends par auditoire hétérogène le public assemblé au hasard, comme le public d'une salle de spectacle.

J'appelle auditoire corporatif celui qui est composé d'éléments d'origine commune, ayant les mêmes préjugés et les mêmes traditions. C'est par excellence un Tribunal ou un Conseil de guerre.

Le parleur est soumis à des règles qui sont identiques pour tous les publics. Mais il est évident que les auditoires hétérogènes doivent être conquis par des procédés particuliers.

Avec beaucoup de raison, MM. Le Bon et Tarde ont signalé, dans une foule, la prédominance du *meneur*. Il n'y a pas de foule sans meneur, c'est-à-dire sans un personnage qui concentre en lui toute la volonté dont la foule est animée et auquel elle obéit comme à un chef. Il se produit ici un phénomène indéniable de suggestion. Le meneur hypnotise ceux qui le suivent, il arrive à les conduire indifféremment

vers l'héroïsme ou vers le crime. Le véritable orateur doit être un *meneur*. On conçoit ici la puissance des gestes et de tout ce que les rhéteurs anciens ont rassemblé sous la rubrique « actions oratoires ». Lorsque Cicéron, au Forum, déchirait la tunique de son vétéran pour exhiber ses cicatrices, il agissait en homme de métier.

C'est en observant nos jurys actuels que nous pouvons le mieux nous rendre compte de la puissance de l'avocat d'assises sur un groupe hétérogène. Tout le monde sait quelle est la composition ordinaire d'un jury. A Paris, il est formé de commerçants en telle majorité que M. Cruppi (1) a pu baptiser la Cour d'assises de la Seine du nom de « juridiction consulaire ».

En province, dans la plupart des cas, si l'on fait abstraction des grands centres industriels, le jury est composé d'une majorité de cultivateurs. Il ne m'appartient pas de critiquer ici le mode de recrutement du jury. Si les lois de la science nouvelle sont exactes, il importe assez peu que les jurés soient plus ou moins intelligents. Suivant le mot spirituel de Nordau, *la bêtise s'accumule*, et personne ne s'est montré plus dur que M. Tarde envers la « garde nationale de la magistrature ». Lachaud, sous l'influence de vieux préjugés, récusait tous les jurés dont la physionomie lui apparaissait trop intelligente. Aujourd'hui, les avocats nouveau jeu, pratiquant d'instinct les données de la psychologie, ne récusent presque plus. Ils savent trop que le changement des facteurs ne modifierait pas le produit.

(1) JEAN CRUPPI. *La Cour d'assises*, 1 vol. Calmann-Lévy, 1898.

Lorsque les magistrats-citoyens arrivent pour la première fois dans la salle d'audience, ils sont émus, inquiets et défiants. Ils se méfient d'avance aussi bien du défenseur que de l'accusateur public. Aussi, la première manœuvre de l'avocat est-elle de se les rendre favorables par mille petits services dont le plus important est la *récusation* promise à tous ceux que des affaires urgentes appellent à leur domicile. L'affabilité de l'avocat lui vaut, dès la première journée, la sympathie des jurés qui restent et la reconnaissance des récusés qui siégeront le lendemain.

Ainsi, l'orateur commence à acquérir le *prestige* dont tout meneur a besoin. Insistons sur ce mot si important en psychologie oratoire. On ne domine les hommes par la parole qu'à une condition : c'est de leur apparaître entouré d'une certaine auréole. Chacun prend son prestige où il le peut. Dans certaines contrées, pour impressionner le jury, il faut venir de loin. Dans d'autres régions, le bon avocat du *cru* a beaucoup plus de chances de triompher que « l'aigle parisien ». En règle générale, les succès ne sont pas proportionnels au talent des défenseurs. Tel avocat correct et froid n'a aucune influence sur son auditoire ; tel autre, incorrect et trivial, transporte d'aise son jury et obtient de scandaleux acquittements.

Mais le point essentiel pour le rôtier des assises est de connaître, parmi les douze individus qu'il doit mater, celui qui va servir d'intermédiaire entre lui et l'âme du jury ; c'est le meneur du jury. Car le jury, pas plus que les autres foules psychologiques, n'échappera à l'influence de ce personnage qui, une fois entré dans la chambre des délibérations, reprendra tantôt les arguments du défenseur, tantôt ceux du

ministère public, et entraînera ses collègues dans la voie de l'indulgence ou de la sévérité. L'avocat doit parler les yeux dans les yeux de cet homme-là (1).

Dans tous les cas, devant un public hétérogène, l'orateur doit conquérir ses auditeurs. Ici, tout enseignement didactique est parfaitement inutile. Tout se ramène à une question de don naturel, de temps et de lieu. Francisque Sarcey nous a démontré que les mots à succès d'une pièce ne sont pas les mêmes pour les différents publics qui se suivent. Avec sa bonne grâce ordinaire, il a reconnu lui-même que, comme conférencier, il ne s'était jamais bien expliqué ses succès ou « ses fours ». Il se produit ici un « je ne sais quoi » qui échappe à l'analyse. Lorsque l'orateur se trouve en présence de son public, dès les premières paroles un courant de sympathie doit s'établir entre le parleur et l'auditoire. Si le courant ne se forme pas ou si le fil se casse, les efforts les plus énergiques échoueront, les meilleurs mots ne porteront pas, la conviction ne se formera pas.

On connaît l'anecdote classique de l'orateur qui, se trouvant placé en présence d'une foule en furie, la calme par une harangue dans laquelle il a placé le mot qu'il fallait. Il en est de même du conférencier vis-à-vis de son public : il faut trouver le mot qui convient. L'attitude, le geste, la voix, la figure sont des éléments

(1) Cela me rappelle une anecdote bien curieuse. Un professeur (je crois que c'était Arago) avait l'habitude de fixer, durant ses conférences, un individu qui lui paraissait moins intelligent que les autres auditeurs. « Au moins, disait-il, quand je lis dans les yeux de celui-là que je l'intéresse, je suis certain que les autres ont compris. » Le comique de l'affaire est que ce *minus-habens* se plaisait à raconter à d'autres personnes qui connaissaient la manie d'Arago qu'il était l'objet d'une attention spéciale de la part du Maître, ce dont il s'enorgueillissait fort.

qui concourent à créer l'atmosphère nécessaire. Il y a certains publics qu'il est indispensable de violenter, d'autres auprès desquels la timidité réussit mieux. De toutes les façons d'acclimater l'auditoire, la meilleure est encore la réputation acquise.

Sous ce rapport, le barreau, la conférence et la chaire se rapprochent beaucoup du théâtre. M. François de Curel écrivait un jour ceci (1) : « L'art dramatique a plus d'un point de commun avec l'art oratoire. Ils visent tous deux à émouvoir les foules, à peindre ou soulever les passions et à *rendre vivantes des idées.* » M. de Curel avait raison. Un acteur précédé d'une bonne renommée peut se permettre des faiblesses. Un orateur qui a fait ses preuves et qui arrive entouré de l'estime générale provoque, dès l'abord, tout le courant vibratoire dont il a besoin pour captiver le public. Même auprès des auditoires corporatifs, plus malaisés à prendre, le prestige est un infailible moyen de faire passer les idées les plus médiocres et les théories les plus hasardeuses. Voilà pourquoi, de tout temps, les avocats d'élite ont conseillé aux débutants dans cette profession malaisée un choix sévère dans les premières affaires. Une réputation d'intégrité domestique est, en ce métier, plus qu'une vertu, c'est un moyen de parvenir. La diffamation n'est devenue aussi fréquente dans la vie publique que parce que les politiciens comprennent instinctivement le besoin de démolir le prestige moral de leurs adversaires. Tout ce qu'on peut détruire de prestige équivaut à une diminution de force persuasive.

La caractéristique de l'auditoire occasionnel est la

(1) BINET. *Annales psychologiques*, 1894, p. 157.

versatilité. Non pas que certaines foules permanentes, telles que les Parlements, n'aient donné à maintes reprises des exemples éclatants de leur fragilité d'opinion. (Il suffirait, au besoin, de rappeler la séance historique qui suivit, à la Chambre des députés, la fameuse affaire de *Langson*.) Mais les publics accidentels, n'étant pas unis par l'armature de préjugés communs et de traditions lointaines, sont beaucoup plus faciles à remuer qu'un auditoire homogène. A vrai dire, ce sont les seuls publics sur lesquels l'orateur ait une influence effective. Nous verrons plus loin dans quelle mesure se limite l'action oratoire vis-à-vis des groupes corporatifs. Pour le moment, constatons que le pouvoir suggestif de l'éloquence a surtout prise sur les foules casuelles ou inorganiques.

Pour que ce pouvoir se fasse sentir, il me semble bien que la première condition réside dans la propre conviction de celui qui parle. C'est une vérité évidente qui a été ressassée par tous ceux qui ont traité de cette matière. Pour faire vibrer, il faut vibrer. Il ne faut pas croire à la réussite certaine d'un cabotinage habile. La foule est simple, naïve, de mentalité inférieure; mais elle est guidée par un sûr instinct. Si des charlatans parviennent souvent à l'émouvoir, c'est qu'ils se prennent à leur jeu et qu'ils s'échauffent assez pour que le feu sacré s'allume en eux-mêmes. Il y a, sous ce rapport, une manifestation oratoire qui ne trompe guère, c'est le geste. — Les gestes les plus ridicules ont leur action s'ils sont sincères et s'ils encadrent une conviction. On n'a peut-être pas assez appelé l'attention sur ce point particulier : la communication magnétique qui s'établit entre l'orateur et le public par les moyens purement physiques. — Certains

parleurs provoquent l'intérêt, le silence et l'applaudissement uniquement par l'attitude, le geste et la mimique. On dirait que la foule se laisse violenter par des moyens purement mécaniques qui appartiennent plutôt à l'hypnotisme qu'à l'art oratoire (1).

Mais si grandes que puissent être l'éloquence et l'action du parleur, il n'aboutira à aucun résultat pratique s'il ne tient compte des préjugés populaires. — Aucune idée vraiment nouvelle n'a chance d'être propagée par la parole publique. — Il importe d'abord qu'elle se soit infiltrée dans la foule par la presse, par les conversations particulières. Il faut qu'elle soit très mûre avant de pouvoir supporter le débat devant un groupe inorganique. — On ne saurait jamais insister assez sur l'énormité du poids dont pèse le passé sur la mentalité de nos contemporains. Les notions les plus grossières de biologie établissent que nous ne pouvons

(1) LUYB. *Le Cerveau et ses fonctions*, p. 147. Alcan, éd.

COMMUNICATION A AUTRUI DE L'ACTIVITÉ AUTOMATIQUE

« L'activité automatique cérébrale se développe à distance, d'une individualité sur une autre, par l'intermédiaire soit de la parole, soit des écrits, soit des gestes qui viennent ébranler le *sensorium* de l'individu sollicité; — et le mouvement, une fois communiqué, se propage de proche en proche à travers les réseaux de la corticale d'une façon continue, en raison des seules forces automatiques des éléments nerveux qui dégagent leurs énergies latentes.

« C'est ainsi que la parole humaine, perçue par celui qui l'écoute, provoque dans le *sensorium* des réflexions involontaires qui cheminent à travers le cerveau et finissent par mettre en quelque sorte à l'unisson celui qui écoute et celui qui parle. L'art de la persuasion n'a d'autre raison d'être physiologique que de faire vibrer les cordes sensibles des régions émotives du *sensorium* et de neutraliser directement ou indirectement les dispositions arrêtées à l'avance....

« N'est-ce pas en vertu de la mise en mouvement des forces automatiques latentes dans les cerveaux humains que les grands orateurs s'emparent d'un auditoire attentif, le subjuguent et suscitent en lui les élans involontaires de l'émotivité et de l'enthousiasme? »

jamais échapper complètement aux lois de l'hérédité. Nous vivons sur un capital de pensées qui sont le legs des ancêtres. Ce n'est pas nous qui avons donné aux mots leur signification actuelle. Chaque mot représente une idée ou une série d'idées qui ont été créées, triturées, limées, apprêtées par les générations précédentes. L'orateur est donc prisonnier d'un joug social qu'il ne peut briser. — Malheur à lui s'il heurte quelque préjugé établi : tout son prestige peut s'écrouler en une seconde.

Pour convaincre, il faut adopter en première ligne les tendances, les sentiments, les instincts, les préjugés et les erreurs de l'auditoire. La philosophie positive a solidement établi que nous ne pouvons pas réagir contre des lois fatales ; il nous est seulement permis de modifier les phénomènes dans leur intensité. Cette vue s'applique bien à l'art oratoire. L'orateur ne peut modifier les opinions que dans une mesure restreinte ; et il ne peut opérer cette modification qu'à la condition d'agir avec mesure et tact, en tenant compte de toutes les données psychologiques. C'est ce qui explique pourquoi les plus fougueux révolutionnaires sont obligés, lorsqu'ils s'adressent à la foule, de prendre les précautions les plus conservatrices et de faire au passé des concessions énormes. Ils savent bien qu'autrement ils ne seraient pas écoutés.

Si le parleur est esclave des foules, s'il est en droit de leur reprocher la contrainte qu'elles imposent à sa liberté oratoire, il leur doit d'autre part quelque reconnaissance. C'est que, pour l'orateur véritable, il n'y a pas d'éloquence sans un public qui vibre avec lui. Il y a entre l'auditoire et l'orateur une collaboration permanente et, il faut bien l'avouer, les plus beaux mor-

ceux d'éloquence, ceux qu'on ne rencontre dans aucune anthologie, ont été produits sous l'influence d'un public bien disposé. L'auditoire joue pour un Berryer, un Gambetta ou un Jaurès, le rôle de l'aiguillon indispensable. — Tel orateur arrive dans une salle plein de défiance envers lui-même, sans entrain, sans verve. Il parle, le public se tait, écoute avec sagesse. Tout d'un coup, le flot de l'éloquence accourt et monte; la froideur du début disparaît; les images débordent, et, sous les applaudissements d'un auditoire enthousiaste, l'artiste cisèle sa pensée en admirables métaphores.

CHAPITRE IX

Psychologie des auditoires (auditoires permanents)

L'esprit corporatif au Parlement. — L'armature. — M. Ployer et la plaidoirie littéraire. — L'éloquence du référé. — Le magistrat-écolier. — Psychasthéniques et volontaires. — Psychologie du magistrat. — La formation de la conviction. — Conviction et croyance. — Le préjugé. — La manière de M. Magnaud. — Jurés et juges. — Le conseil judiciaire de M. Max Lebaudy. — La loi de l'imitation et la jurisprudence. — Balottement et certitude. — Le mot de Guizot.

J'ai, dans le précédent chapitre, étudié les conditions d'existence de l'auditoire *hétérogène, occasionnel, casuel* ou *inorganique*.

Je voudrais maintenant élucider quelques points psychologiques concernant plus particulièrement l'auditoire *homogène, corporatif, ou permanent*.

Les types les plus caractéristiques de ces groupes sont un Parlement et un Tribunal.

Encore le Parlement offre-t-il tant de ressemblance par certains côtés avec une foule inorganique qu'il est peu facile d'examiner les lois particulières qui président à ses évolutions psychiques. A dire vrai, les Parlements sont plutôt des foules corporatives et permanentes auxquelles manque le caractère de l'homogénéité; j'ai déjà dit qu'ils se créaient un esprit de corps.

Le fait est observable lorsqu'il s'agit de toucher à une prérogative quelconque de nos députés. — Il est devenu impossible aux citoyens calomniés d'obtenir le droit de poursuivre en diffamation un représentant du peuple, à quelque parti qu'il appartienne, pendant la durée des sessions. L'esprit de corps se hérissé et se met en boule. — Il est à peu près certain, d'autre part, que jamais une assemblée élue au scrutin d'arrondissement ne consentira à supprimer d'elle-même une méthode électorale à laquelle chaque unité parlementaire doit son succès. Le scrutin de liste blesse l'esprit corporatif et il aura bien du mal à en triompher.

Ce qui distingue profondément une assemblée délibérante d'un véritable groupe corporatif, c'est qu'il lui manque un ensemble de traditions et d'idées communes sur les points essentiels. Il lui manque une discipline ou ce que j'ai appelé plus haut une *armature*.

Cette discipline et cette armature, les Tribunaux et les Cours les possèdent au plus haut point. Elles existent aussi chez des publics non permanents, comme, par exemple, celui qui se trouve réuni au pied de la chaire d'un prédicateur. Il n'est pas besoin de dire que les procédés de l'orateur seront assez différents, suivant qu'il aura sous son regard une foule réellement corporative ou une foule corporative dépourvue d'homogénéité. — Les méthodes grossières et clinquantes qui réussissent devant le Jury ou dans les réunions électorales, ne sont pas trop déplacées au Parlement. Elles choqueraient profondément devant une Cour d'appel.

J'ai, dans un des chapitres de mes premières éditions, étudié l'évolution de la plaidoirie. J'ai démontré comment, après Lenté et Waldeck-Rousseau, le barreau s'était dépouillé de toute la défroque prétendue

littéraire dont il affublait ses développements. Aujourd'hui le procès est jugé en dernier ressort. La grande éloquence judiciaire est enterrée, et M. le bâtonnier Ployer, dans son discours de bâtonnat, du 20 novembre 1897, a prononcé son oraison funèbre (1). Je sais qu'il y a introduit quelques réserves et quelques regrets ; mais, sous sa forme interrogative, la condamnation n'est pas moins claire.

« Dois-je vous parler maintenant du style et de l'étendue de vos plaidoiries ? Dois-je vous recommander de vous tenir pour satisfaits d'une simplicité suffisamment correcte, d'une rapidité suffisamment claire, vous interdire tout emprunt à la littérature, vous prescrire le sacrifice des ornements du langage, condamnés et bannis en vertu d'une sorte de loi somptuaire, par le goût et les besoins de notre époque? »

Malgré tout ce qu'on pourra dire, je maintiens (et je suis sûr d'avoir avec moi tous les magistrats) que l'éloquence judiciaire, au civil, n'est plus en France un art libéral ; elle est devenue un moyen d'expédier les affaires. La justice contemporaine demande des « debaters » et non des discoureurs. Nous vivons dans un siècle positif et les amateurs devront chercher des œuvres d'art hors du Palais. Après tout, est-ce que l'art est complètement banni d'une plaidoirie sobre, sans apprêt, allant droit au but ? Je ne le pense pas. Seulement, c'est une autre espèce d'art que celui de Jules Favre. Au surplus, je mets au défi un homme de goût et de bonne foi de pouvoir lire jusqu'au bout sans ennui et fatigue les recueils de plaidoiries que nous a légués le XIX^e siècle.

(1) *Gazette du Palais*, 21 novembre 1897.

Vous est-il jamais arrivé d'assister à une séance du Tribunal des référés de la Seine? Devant un juge unique et accablé d'affaires, les plaideurs pressés exposent à la hâte leurs revendications. Ce sont, pour la plupart, des avoués ou des clercs d'avoués qui, dans une langue vulgaire mais concise et serrée, expédient des affaires quelquefois graves. Le magistrat écoute avec attention la demande et la réplique; il interroge, fait préciser les points douteux et, presque toujours, rend sa sentence sur siège. Voilà comment j'entrevois la justice de l'avenir.

En attendant, étudions la psychologie particulière de cet auditoire très homogène qu'on appelle un Tribunal. Nous voici en présence de gens qui sont unis non seulement par un esprit de corps fort accentué, mais encore par des études communes. Ici tout est tradition, coutume, usage. Un Palais de justice est un conservatoire.

Le groupe judiciaire est composé d'hommes dont le métier est d'écouter. N'allez pas croire que ce soit déjà une tâche si aisée. Je passe les plaisanteries faciles qui ont été inspirées à nos pères par le spectacle de magistrats somnolents. Rien n'est plus fatigant que de suivre une démonstration un peu longue. Il s'est formé récemment à Paris une *Association de médecins et de familles* qui s'est efforcée de démontrer aux pédagogues combien il était stupide et féroce d'imposer aux écoliers deux heures d'attention soutenue. Sous ce rapport plus d'un magistrat est un écolier (1). Ecouter est un art qui s'acquiert par une longue habitude. Tous les avocats savent qu'il est beaucoup plus

(1) Comp. BINET. *Introduction à la psychologie expérimentale*, p. 45.

facile de développer à son aise une plaidoirie, de se complaire en son éloquence devant une Cour d'appel que devant un Tribunal de première instance. Cette dernière juridiction est composée de juges jeunes et ardents qui supportent nerveusement les longueurs. Ils ont encore besoin d'apprendre à écouter. Rien, au contraire, de patient comme un vieux magistrat. Faites la part à certaines sénilités, et vous reconnaîtrez qu'on dort beaucoup plus au Tribunal qu'à la Cour d'appel, et beaucoup plus à la Cour d'appel qu'à la Cour de cassation.

Une fois la cause écoutée, il faut la juger. Autre besogne ardue. Le vulgaire croit que les affaires les plus audacieuses sont journellement soumises aux magistrats par les plaideurs. Il n'en est rien. Un avoué qui présenterait habituellement des affaires détestables serait vite discrédité. J'ai entendu, un jour, un juge tenir ce propos : « Après tout, j'aime mieux qu'on me plaide une affaire perdue d'avance, je ne me tourneboule pas l'entendement pour la juger. » Ce n'était qu'une boutade. Presque tous les procès sont des *procès*, c'est-à-dire qu'ils comportent un aléa, des points d'interrogation, des solutions subtiles. Entre le gain et la perte, il n'y a pas souvent l'épaisseur d'un cheveu et la balance de la justice est comme celle du guichet de la poste un instrument délicat qui doit peser par milligrammes. Représentez-vous que, dans certains ressorts, les Cours d'appel infirment *30 fois sur 100* le juge du premier degré. Or les juges du premier degré ne sont pas des imbéciles. J'en connais qui n'ont jamais voulu reconnaître leur erreur et qui persistaient à prétendre, en langue énergique, que le galon d'or cousu à la toque du conseiller

ne hausse point l'intelligence du magistrat. Admettons que ce ne soit pas exact et qu'en matière judiciaire l'expérience de la vieillesse justifie la suprématie des juridictions supérieures. Il n'en est pas moins vrai que la grande majorité des causes se présente devant le juge d'une manière telle *qu'elles peuvent être raisonnablement solutionnés dans les deux sens.*

Quelle sera la part de l'avocat dans la solution? Disons tout de suite qu'elle sera mince. Nous ne sommes plus en présence d'un groupe inorganique et versatile, capable d'être influencé par des gestes ou des paroles redondantes. Nous avons devant nous des hommes qui, professionnellement, se défient de l'éloquence. Ils sont capables de goûter le talent des grands avocats et ils aiment mieux certainement écouter les « aigles » que les mazettes. Mais, au fond, ils sont finassiers, habitués aux ficelles, méticuleux. Ils connaissent le personnel du barreau : ils savent et ceux dont les affirmations sont de purs diamants et ceux dont les serments ont besoin d'être contrôlés. Ils consultent les pièces du dossier et ne laissent point passer grand'chose sans vérification.

Il y a deux grandes catégories de juges : d'une part, ceux que j'appellerai, avec M. Pierre Janet (1), *les psychasthéniques* et, d'autre part, les *volontaires*.

Je ne veux désigner ici que des groupes généraux ; car, il existe dans ces types des infinités de nuances.

Les psychasthéniques n'ont jamais une opinion faite d'une façon définitive. Dans la vie ils sont assez bien représentés par ces personnages dont on dit : « Ils donnent toujours raison au dernier qui leur parle ».

(1) PIERRE JANET. *Revue philosophique*, février 1897.

Entendons-nous ! Cela est une simple comparaison, car, en matière judiciaire, cette psychasthénie est une qualité, c'est une garantie pour le plaideur. J'ai connu un éminent magistrat qui, parfois, dans des affaires difficiles, se faisait une opinion après les plaidoiries, l'abandonnait au cours du délibéré, et la reprenait au moment où il saisissait la plume pour rédiger la sentence : « C'est à l'écriture seulement, disait-il, que je devine l'erreur. Quand je veux buriner certains considérants, je me heurte à des difficultés telles que je m'écrie intérieurement : « Ça n'est pas ça ! » Je soumetts alors de nouveau l'affaire à mes collègues, et il est bien rare que je ne leur fasse pas partager mon dernier avis. »

Avec cette catégorie de juges, les délibérés sont très longs, remis de huitaine en huitaine.

Il en est tout autrement *avec les volontaires*. Le « volontaire » se fait une opinion rapide. C'est surtout sur celui-ci que la parole de l'avocat est dépourvue d'influence. Si le « volontaire » est entouré de psychasthéniques ou d'indifférents, c'est lui qui dictera la décision. M. Tarde (1), dans ses études de Philosophie pénale (et M. Tarde a été longtemps magistrat), affirme que, dans tout tribunal où existe un « volontaire », la justice est rendue par un juge unique. Lorsque le magistrat de cette trempe (il y en a de très distingués) préside une juridiction petite ou grande, il n'attend ni la dernière parole du défendeur, ni les conclusions du ministère public pour rédiger sa décision. Il la couche immédiatement sur le papier, d'une

(1) Il avait déjà, dans son fameux ouvrage déjà cité, *les Lois de l'imitation*, écrit cette phrase : « Est-il possible de nier que la volition soit le plus contagieux des phénomènes psychologiques ? »

écriture que les graphologues vous signaleront comme haute, nette, anguleuse, de bas en haut. Les assesseurs ne résistent pas, ne discutent pas, c'est une avalanche qui passe. Ils cèdent, au reste, volontiers. « Notre foi, disait Max Müller, n'est souvent que la foi dans la foi d'un autre. » Et William James (1) ajoute dans ses *Principes de psychologie* : « Notre volonté n'est souvent que le reflet de la volonté d'un autre ».

Quelqu'un demandait un jour à un magistrat de ce caractère comment se formait, chez lui, la conviction. « D'une façon très simple, répondit-il. Après avoir lu les conclusions, j'écoute les avocats. Mon esprit s'emplit de certitude à la manière d'un verre d'eau dans lequel on verse le contenu d'une carafe. Quand il est plein, c'est fini ; aucune puissance au monde ne pourrait me faire varier d'opinion » (2).

Au fond, qu'est-ce donc que la conviction ? C'est, dit-on, l'état d'âme d'un homme qui croit détenir la

(1) Cité par P. Janet, *Op. cit.*

(2) Dans une très remarquable étude d'Anatole France, je rencontre une fine analyse de ces deux types psychologiques.

Voici d'abord, d'après M. France, ce que disait le bonhomme Franklin : « Quand vous serez embarrassé pour prendre une décision, allez chercher une feuille de papier blanc et divisez-la en deux colonnes. Vous écrirez dans une des colonnes toutes les raisons que vous avez d'agir, et, dans l'autre, toutes les raisons que vous avez de vous abstenir. De même qu'en algèbre on supprime les quantités semblables, vous efferez les raisons qui se balancent et vous vous déterminerez d'après la raison qui subsistera. »

Voilà le procédé du « volontaire » ; oyez maintenant l'embarras du psychasthénique :

« Jamais *Sérénus* n'emploiera cette méthode, qui n'est pas faite pour lui. *Sérénus* épuiserait tous les papyrus et toutes les tablettes de cire, il userait ses roseaux du Nil et son poinçon d'acier avant d'avoir épuisé les raisons que lui suggérerait son esprit subtil, et finalement il n'en trouverait aucune qui valût mieux ou moins que les autres. » (A. FRANCE. *La Vie littéraire*, t. IV, Calmann-Lévy, éd.)

vérité. Il faut retenir surtout de la définition ces mots : « un homme qui *croit* ». La vérité absolue n'existe qu'en mathématiques. Les vérités juridiques sont de leur essence relatives. Aristote a proclamé, le premier, que *convaincre, c'était éveiller la croyance*. Comment cette croyance va-t-elle être déterminée chez le juge ?

Au premier abord, on est bien tenté de penser que c'est ce point délicat qui va nous fournir un *criterium* de différence entre l'auditoire hétérogène et l'auditoire homogène. Chez le juré, le sentiment seul doit être éveillé ; le magistrat d'occasion ne tient compte que de l'équité. Chez le juge, il ne faut faire appel qu'au raisonnement le plus sec, parce qu'il ne tient compte que du droit.

A seconde vue, il est facile d'apercevoir que la psychologie du magistrat est plus complexe. Son esprit n'affecte pas l'aspect d'une table rase qu'il offre aux arguments des parties. Dans tout juge, il y a une conception préalable, une mesure à laquelle il rapporte ce qui lui est soumis à juger. Il apporte à l'audience ses préjugés, ses traditions, ses observations, tout son bagage intellectuel et moral. On croit que la loi est pour lui une sorte de table de logarithmes, un barème, une collection d'étiquettes, qu'il suffit de faire rentrer les faits dans les principes et qu'il va se rendre au syllogisme avec la sûreté d'un géomètre appliquant un théorème. Il n'en est rien. Il n'est peut-être pas une seule affaire civile dans laquelle le sentiment ne prenne plus que sa part légitime. On a beaucoup, durant ces dernières années, critiqué la manière du président Magnaud. Mais, depuis cent ans, avec moins d'audace certes, la Cour de cassation elle-même corrige le Code avec la désinvolture du

Bon Juge. Elle a retranché certains articles ; elle en a ajouté d'autres. Tout le monde ne sait-il pas que, dans la matière des dons manuels, elle a créé de son propre estoc, en dehors du législateur, tout un droit prétorien ?

Donc, il n'y a guère au point de vue de l'influence sentimentale entre le juré et le juge qu'une différence de degré (1). Différence qui s'accroît peut-être davantage dans les procès criminels. Le magistrat correctionnel se voit parfois, contre son gré, lié par des textes auxquels il ne peut pas échapper. Dans les formules brèves du verdict, le juré trouve toujours le moyen de se tirer d'affaire. Il répond imperturbablement *non*, contrairement à l'évidence, quand il s'agit de diminuer une responsabilité ou d'acquitter un accusé plus malheureux que coupable. Le mensonge collectif est si facile ! Le juge, attaché par sa grandeur au rivage, obligé à motiver ses sentences par des considérants, ne peut s'empêcher d'appliquer la loi. Le juré tient compte de la société, il se place au point de vue de l'intérêt général ; il donnera aisément l'absolution à un criminel quand il est convaincu qu'aucune récidive n'est à craindre. C'est ce qui explique sa trop grande bienveillance envers le crime passionnel. Le juge n'envisage guère que l'individu et la catégorie pénale dans laquelle il est forcé de l'étiqueter.

Mais le juge n'est prisonnier que quand il ne peut pas s'échapper. Toutes les fois qu'il peut faire éclater le corset du Code en vue de satisfaire l'équité naturelle,

(1) M. Gustave Le Bon a dit, dans sa *Psychologie des foules* : « Ce qui est entré dans le domaine du sentiment ne peut plus être touché par la discussion. »

il n'hésite pas. C'est là le triomphe du grand avocat. Qui ne se rappelle la superbe plaidoirie de M^e Waldeck-Rousseau faisant écarter le conseil judiciaire du jeune Max Lebaudy ? Jamais thèse aussi hardie n'avait été proposée. Proclamer l'utilité sociale du prodigue, c'était renverser sens dessus dessous les principes sacro-saints de la législation napoléonienne. Or, les mœurs se prêtaient à l'aventure, le fruit était mûr, il n'y avait qu'un léger coup de la main à donner pour qu'il tombât. Retenez ceci : la parole de l'avocat ne révolutionne rien ; elle ne fait que rassurer la conscience du juge. *Elle ne crée pas la conviction, elle la confirme.*

Ainsi, l'influence de l'orateur sur un auditoire restreint et corporatif se réduit à des limites fort étroites. La solution de l'affaire est en germe dans l'esprit de l'auditeur. Il ne s'agit que d'en faciliter l'enfantement. En Cour d'assises, les avocats sortent tous les arguments bons et mauvais ; ils ne savent pas toujours quel est celui qui portera et fera déclancher le ressort. Il en est un peu de même devant les juridictions civiles. Les avocats ont un mot pour dépeindre cette situation. Ils disent : « Nous plaidons à toutes fins ».

Mais il est un ordre d'idées dans lequel les orateurs judiciaires peuvent manœuvrer avec un peu plus de certitude. Plus que tout autre, le juge est sensible aux lois de l'imitation. — Si distingués qu'ils puissent être, les magistrats sont hommes, et ils révèlent leur faiblesse dans la manière dont ils acceptent les vérités de jurisprudence. — Sans doute, il y a, dans ce fait, une paresse naturelle d'esprit. Il est si doux de se reposer dans des formules toutes faites. Il existe plus d'une

cause dans laquelle tout le talent de l'avocat consiste à faire rentrer son espèce dans une espèce déjà jugée. Lorsqu'il s'agit de bouleverser une doctrine admise, il n'y a que le premier pas qui coûte. Encore faut-il que ce premier pas soit fait. Lorsque le divorce fut passé dans la loi, les magistrats, encore imbus de théologie, le prononcèrent avec une discrétion louable. Aujourd'hui, ils font divorcer les époux à tour de bras. Il en fut de même pour la loi de sursis, qui est devenue, à l'heure actuelle, non plus une faveur mais un droit.

Il est temps, je pense, de résumer. La conviction ne part pas de l'orateur à la façon d'un rayon de lumière qui s'échappe d'un foyer. Elle est préalablement dans l'auditeur qui l'apporte au milieu de ses préjugés. — J'ai trouvé dans un de nos plus spirituels moralistes, Achille Tournier (1), le Chamfort trop peu connu du XIX^e siècle, une maxime qui résume admirablement mon idée : « Un homme qui raisonne juste est un homme qui raisonne comme nous ». Voilà, le tréfonds de l'opinion, consciente ou non, du magistrat. La conviction ne s'opère qu'avec des tendances préexistantes. — Le juge peut être troublé assez longtemps en présence des contradictions qui jaillissent dans une affaire. Son âme ballotte; il sait bien que la vérité sera relative; mais cette vérité il importe qu'il la trouve sous peine de commettre un délit. Alors, peu à peu, il créera un équilibre entre ses conceptions subjectives, ses observations personnelles et les impressions qui lui viennent du dehors. Le voilà persuadé, sans hésitations, s'il est volontaire, avec d'incessants retours, s'il est psychasthénique. — Puis, il faut qu'il prenne la plume et

(1) ACHILLE TOURNIER. *Pensées d'automne*, Ollendorff, éd., 1900.

qu'il écrive la vérité judiciaire. Alors, il est curieux de le voir à l'œuvre; plus l'équilibre psychique obtenu est instable et plus il accumulera les considérants. Il brode, il corse l'affaire; il ajoute aux arguments de l'avocat qu'il fait triompher; il est plus convaincu que la partie elle-même.

Interrogez des avocats. Vous en trouverez un certain nombre qui regrettent par ci par là un procès perdu, qui s'étonnent d'une cause gagnée contre toute attente. En bloc, personne ne se plaint. Presque tous reconnaissent, après coup, l'erreur commise, le trou dans le raisonnement, la force de l'objection, et cela dans les procès qui ont été soutenus avec le plus de passion. Le jugement est pour beaucoup de membres du barreau une délivrance intellectuelle. Le juge, lui, ne se rend jamais. Infirmé par la Cour d'appel avec rejet de pourvoi par la Cour suprême, il se redresse encore et dit : J'avais raison !

Comprenez-vous maintenant le scepticisme qui caractérise les gens ayant longtemps vécu dans les prétoires ? Ils savent que la vérité juridique n'existe pas. Ils disent, avec M. de Palante (1), qu'il y a seulement « des simulacres de vrai, des façons de vrai, des angles de vision ». Ils murmurent tristement : « Tout se plaide, tout flotte; il n'y a pas moyen de donner au plaideur une certitude ». Et, pour comble de malheur, ils sont convaincus à la longue de l'impuissance oratoire. L'art de la parole décharge le juge d'une partie de sa besogne mais ne le détermine pas. « Il faut se servir de la parole, disait il y a déjà longtemps l'illustre Guizot, sans s'y confier. »

Ce sera mon mot de la fin.

(1) *Revue philosophique*, août 1900.

CONCLUSION

Quelques conseils pratiques :

— Eviter soigneusement toute préparation écrite du discours.

— S'entraîner chaque matin, ne fût ce que pendant dix minutes, à parler d'abondance sur un lieu commun quelconque.

— Ne jamais écrire sa correspondance avant de s'en être parlé le contenu, soit mentalement, soit à haute voix. Méditer et parler avant d'écrire quoi que ce soit (1).

— Eviter les préparations de la dernière heure. Laisser toujours au moins une nuit entre la préparation et le débit public. Laisser reposer le cerveau

(1) A cet égard, voici une observation qui m'a été faite par un de mes lecteurs et que je livre au public parce qu'elle me paraît fort intéressante. On sait combien la « Machine à écrire » est aujourd'hui employée. La dactylographie paraît être de nature à favoriser beaucoup l'apprentissage de la parole, parce qu'elle oblige l'écrivain à *mûrir complètement sa phrase avant de la confier au papier*. Les graphiques ordinaires voient la pensée jaillir sous la plume. C'est ce qu'il faut éviter quand on veut parler correctement. Lorsqu'un individu habitué à écrire avec la plume veut composer avec la machine, il se heurte d'abord à une difficulté presque aussi grande que s'il voulait écrire dans une autre langue. Puis, peu à peu, il arrive à mettre d'accord son mécanisme cérébral avec le nouveau mode graphique. Ce nouveau mode est très propre à favoriser le travail de la méditation oratoire.

pendant les dernières heures qui précèdent une conférence.

— Ne pas abuser des notes : elles ne doivent préciser que les grandes divisions et les dates.

— Bien fixer dans l'esprit, à l'aide d'une association d'idées, *les noms propres* du discours et de la plaidoirie. Il arrive aux plus grands avocats de confondre, pendant tout le cours d'une plaidoirie, le nom de la partie qu'ils défendent avec le nom de celle qu'ils attaquent, ce qui produit une gêne pénible pour les auditeurs. Il suffit, parfois, pour retenir le nom d'une personne, de l'associer avec un signe caractéristique quelconque de cette personne (couleur du vêtement, son de la voix, etc.).

— Pour guérir le bredouillement ou la trop grande volubilité, il est nécessaire de s'écouter parler, même dans la conversation la plus familière. S'astreindre à ne jamais lancer une phrase avant d'être assuré de sa correction grammaticale.

— Une excellente méthode pour guérir le bredouillement est celle qui est recommandée par MM. Legouvé et Dupont-Vernon : s'exercer le plus souvent possible à articuler les unes après les autres, en augmentant progressivement la vitesse, les lettres les plus difficiles de l'alphabet. Ainsi, commencer par *f, t, d*; faire ensuite entrer en danse la lettre *e*, puis la lettre *r*, et prononcer un grand nombre de fois *f, t, d, e, r*, jusqu'à ce que les muscles de la langue et des lèvres soient assouplis. C'est grossier ! Soit ! essayez.

— L'accent méridional, qui martèle les syllabes, sert la parole en public d'une manière étonnante.

Étudiez la façon de prononcer des Gascons. Imitiez-la, dans la mesure où cette imitation ne sera pas choquante.

Soyez tranquille ! vous n'acquerrez jamais leur accent dans la proportion où ils le conservent.

— Se garder avec le plus grand soin de tout moyen mnémotechnique purement visuel : ainsi, de la conservation mentale des têtes d'alinéas.

— Les répétitions des formules oratoires de liaison sont pénibles lorsqu'elles deviennent trop fréquentes dans un discours. En voici quelques unes : « *Pour ainsi dire ; si j'ose m'exprimer ainsi ; laissez-moi vous dire ; je le répète ; il est de toute évidence ; si je ne craignais pas ; etc. etc.,* » Les bannir est impossible. Ce qu'il faut empêcher, c'est que la même formule revienne sempiternellement dans les mêmes discours. Le remède à ce mal est d'acquérir le plus grand capital possible de ces locutions, afin de les mieux varier. Le concours d'un ami présent dans l'auditoire est indispensable pour signaler à l'orateur l'existence de ces scories de discours.

— Commencer toujours le discours lentement, à voix distincte, mais plutôt basse.

— Tout orateur qui débute en prenant son « *la* » trop haut, risque de s'enrouer très vite et de terminer son discours à voix éteinte.

— Ne vous piquez jamais au vif dans une discussion. Celui qui veut que son opinion trouve crédit doit l'énoncer froidement et sans passion. D'abord, la colère n'est pas hygiénique, elle *enroue* ; ensuite l'orateur, trop passionné, crée souvent une prévention contre lui, au moins dans certains auditoires.

— Ayez toujours l'œil fixé sur ceux qui vous écoutent.

— Ne lisez jamais de citations ; en tout cas, le moins possible.

— Le geste a son importance ; mais une trop grande science du geste est insupportable chez un orateur. Il suffit en général de se laisser aller à sa nature.

— Si vous êtes interrompu, laissez l'interrupteur aller jusqu'au bout. Attachez-vous davantage à conserver le fil du discours qu'à trouver une réplique immédiate. Une bonne réplique est presque toujours le fait d'une heureuse mémoire.

— Si un mot vous manque, ne perdez jamais trop de temps à le chercher. Mieux vaut une impropriété, un barbarisme, ou même un pataquès qu'un arrêt dans le débit.

— Ne perdez jamais une occasion d'écouter un virtuose de la parole ; fuyez comme la peste les bredouilleurs.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	5
PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION.	7

CHAPITRE PREMIER

PHYSIO-PSYCHOLOGIE DE LA PAROLE

Sommaire : *Définition physiologique de la parole. — L'emmagasinement des mots — Le système nerveux et la parole. — Le schéma de CHARCOT. — Prépondérance du sens auditif. — Entendre c'est parler. — LAURA BRIDGEMANN. — DE BONAID d'accord avec KUSSMAUL. — M. STRICKER et M. ALFRED BINET. — Le capital verbal. — Les localisations des centres du langage. — Le centre de Broca.* 10

CHAPITRE II

LE LANGAGE INTÉRIEUR ET SES RAPPORTS AVEC LA PAROLE EXTERNE

Sommaire : *La parole intérieure : M. EGGER. — Historique de la question. — Les auditifs. — M. CARO et le visuelisme. — M. STRICKER et les moteurs. — La théorie de CHARCOT. — Cote sensorielle et cote motrice. — Opinion des docteurs BALLEET et SAINT-PAUL. — L'auditico-moteur verbal. — Le moteur oral est un orateur-né. — NUMA ROUMESTAN. — L'auditivisme, le visuelisme et le tempérament oratoire.* 31

CHAPITRE III

LA PAROLE ET LES MÉMOIRES

Sommaire : *La mémoire est un fait biologique.* — *Théorie de M. RIBOT.* — *Mouvements automatiques, primitifs et secondaires.* — *Mémoire organique et mémoire psychique.* — *La puissance de l'adjectif.* — *Mémoires nécessaires à l'orateur.* — *Mémoire brute et mémoire organisée.* — *La cérébration inconsciente.* — *Inspiration, improvisation.* — LACHAUD. — *La rapidité de la pensée :* MAURY. — *Les latents.* — *Conclusion.* 47

CHAPITRE IV

HISTOIRE DES PROCÉDÉS ORATOIRES

Sommaire : *Les orateurs grecs, d'après M. GEORGES PERROT.* — *Avocats non plaidants.* — *La préparation cicéronienne.* — *Les exercices de déclamation.* — *Le verbo-cisuelisme d'HORTENSIVS.* — GALBA moteur. — QUINTILIEN, CASSIUS, APER, PLINE LE JEUNE — *Le graphisme des latins.* — *Opinion de Fénelon* — *Les avocats au XVII^e siècle.* — *Les plaidoyers de GAUTIER LA GUEULE.* — *Les prédicateurs.* — *Comment on préparait le discours au XVIII^e siècle.* — GERBIER et COCHIN. — *Influence de la Révolution.* — *Un traité de rhétorique en 1776.* — *Les néo-rhétieurs.* — DE CORMENIN, PAIGNON. — *La décadence du graphisme.* 60

CHAPITRE V

ESQUISSE D'UNE MÉTHODE RATIONNELLE

Sommaire. — *Préparation graphique et préparation mentale.* — *Le chemin des écoliers.* — *Le système de JULES FAVRE.* — *Méthodes du verbo-moteur, de l'auditif, du visuel* — *L'innervation des cordes vocales.* — *Les spécialités cérébrales.* — *Notre éducation universitaire, son défaut.* — *Opinion de M. J. REINACH.* — *De la prémé-*

dition orale. — Les notes et les transitions. — Observation de MONTAIGNE. — L'Enquête du jeune barreau de Bruxelles. — M. BRUNETIÈRE et l'éloquence. — Opinion de THIERS. 78

CHAPITRE VI

EXAMEN DE QUELQUES PROCÉDÉS D'ORATEURS

Sommaire : BOSSUET ; *improvisait-il ?* — COCHIN ; *le graphisme.* — GERBIER ; *ses notes de plaidoiries.* — TARGET ; *noyé dans son talent.* — MIRABEAU ; *l'improvisateur malgré lui ; écrivait-il ?* — VERGNIAUD, GUADET, ISNARD. — DANTON, *type du verbo-moteur.* — HÉRAULT DE SÉCHELLES *et sa curieuse psychologie oratoire.* — ROBESPIERRE — BENJAMIN CONSTANT *et les graphiques de la Restauration.* — MANUEL. — DE MARTIGNAC ; *le graphisme et la précision des mots.* — LAINÉ, FERRÈRE, HENNEQUIN. — BERRYER ; *son horreur du graphisme, ses inégalités, son style.* — LES DUPIN. — THIERS *jugé par* DE CORMENIN. — VICTOR HUGO ; *paradoxe du graphisme ; une faiblesse excusable* — LACHAUD *jugé par* GAMBETTA. — GAMBETTA : *erreur de* M. ARRÉAT. — LÉON DUVAL. — *Professeurs et confèrenciers :* AUGUSTE COMTE. — *Les vivants :* M. LACASSAGNE, M. GILBERT BALLET, M. DUGAS. -- LEGOUVÉ. — *Le verbo-moteur type :* FRANCISQUE SARCEY 92

CHAPITRE VII

RÉSULTATS D'ENQUÊTES PERSONNELLES 128

CHAPITRE VIII

PSYCHOLOGIE DES AUDITOIRES (AUDITOIRES OCCASIONNELS)

La psychologie de la foule. — Opinion de Max Nordau. — Classification du D^r Le Bon. — *Auditoires occasionnels et permanents* — L'orateur est un meneur. — La bêtise s'accumule. — Le prestige de l'orateur. — La conquête de l'auditoire. — Art oratoire et art dramatique. — Un mot

- de M. de Curel. — La versatilité du public accidentel.
 — Le charlatanisme oratoire. — Le geste et la mimique.
 — L'hypnotisme et l'action. — Les préjugés de la foule.
 — L'aiguillon 169

CHAPITRE IX

LA PSYCHOLOGIE DES AUDITOIRES (AUDITOIRES PERMANENTS)

- L'esprit corporatif au Parlement. — L'armature. —
 M. Ployer et la plaidoirie littéraire — L'éloquence du
 référé. — Le magistrat-écolier. — Psychasténiques et
 volontaires. — Psychologie du magistrat. — La formation
 de la conviction. — Conviction et croyance — Le préjugé.
 — La manière de M. Magnaud. — Jurés et juges — Le
 conseil judiciaire de M. Max Lebaudy. — La loi de l'imi-
 tation et la jurisprudence. — Ballotement et certitude.
 — Le mot de Guizot 182
- CONCLUSION 195

!

89094621588



B89094621588A

Date Lensed

~~13 Jrs~~

100



89094621588



b89094621588a